

N° 13 - 1995

CLIO 94



**BULLETIN
DU COMITÉ DE LIAISON
DES SOCIÉTÉS D'HISTOIRE
ET D'ARCHÉOLOGIE
DU VAL-DE-MARNE**

N° 13 - 1995

A large, irregular black outline map of the Val-de-Marne region. The text 'CLIO 94' is printed in a large, bold, sans-serif font in the center of the map. To the left of the map, there is a stylized illustration of a branch with leaves and a small cluster of grapes.

CLIO 94

BULLETIN DU
COMITE DE LIAISON
DES SOCIETES
D'HISTOIRE ET
D'ARCHEOLOGIE
DU VAL-DE-MARNE

SOMMAIRE

AVANT PROPOS (M. BALARD)	P 3
PREMIERS RÉSULTATS DES FOUILLES DU PARVIS SAINT-CHRISTOPHE À CRÉTEIL (L. COUPAIN, L. FLEURY, D. HADJOUIS)	P 4
L'HÉRITAGE DU GRENETIER DE VENDOME † (P.-G. HARMANT)	P 17
DROLES DE MOEURS (J.-P. NICOL)	P.39
QUAND L'ÉCRITURE VIENT AUX FILLES... (J. BESSON)	P 49
HENRI AUGUSTE, LE BATISSEUR DE LA "MAISON DE L'ORFÈVRE" DU PARC DE LA ROSERAIE DU VAL-DE-MARNE À L'HAY-LES-ROSES (G. MASSIOT)	P 56
QUAND ORLY-SUD ÉTAIT LA POSTE DU LONGBOYAU (J. HÉNIN)	P 62
1914-1918 VILLENEUVE-LE-ROI † (P.-A. VINCENT)	P 64
LA LIBÉRATION DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE (17-27 AOUT 1944) (E. BROSSARD)	P 76
L'ABBÉ PIERRE, IL Y A QUARANTE ANS, AU PLESSIS-TRÉVISE (G. HUET, E. CANDA)	P 91
BIBLIOGRAPHIE VAL-DE-MARNAISE (C. BERCHE)	P 98
LISTE DES SOCIÉTÉS ADHÉRENTES	P 101
COMPOSITION DU BUREAU DE CLIO 94	P 105

AVANT-PROPOS

En cette année 1995, CLIO 94 innove en développant activités et publications.

Pour la première fois, le colloque annuel consacré le 15 octobre 1994 à l'histoire des transports dans le Val-de-Marne (XVIIIe - XXe siècles), fait l'objet d'une publication particulière : un beau volume illustré de plus de 150 pages que nos lecteurs pourront se procurer auprès des sociétés historiques adhérentes.

Le numéro annuel de CLIO 94 (n°13, 1995) ne s'en trouve pas moindre pour autant. Des fouilles mérovingiennes de Créteil aux débuts de l'action charitable de l'abbé Pierre au Plessis-Tréville en 1954, c'est près de quinze siècles d'histoire val-de-marnaise que ce numéro vous invite à découvrir.

La diversité thématique reflète les recherches variées de nos membres. P.-G. Harmant récemment disparu, n'aura pas eu la joie de voir publiée sa recherche sur la seigneurie de Bercy. Les archives judiciaires permettent à J.-P. Nicol de décrire la vie ecclésiastique à Mandres au XVIIe siècle, et les registres paroissiaux fournissent à J. Besson matière à décrire l'apprentissage de l'écriture par les filles. La roseraie de l'Haÿ-les-Roses, le relais de poste de Paray, à l'emplacement d'Orly-Sud, le monument aux morts de la Première guerre mondiale à Villeneuve-le-Roi, décrit par le regretté P.-A. Vincent, et les péripéties de la Libération de Champigny-sur-Marne en 1944 donnent lieu à des évocations suggestives de notre passé.

Selon l'usage, ce numéro se termine par la bibliographie val-de-marnaise établie par Claire Berche, afin de donner aux lecteurs le plaisir de mieux découvrir la richesse de notre histoire départementale. C'est tout ce que nous souhaitons.

MICHEL BALARD

PREMIERS RÉSULTATS DES FOUILLES DU PARVIS SAINT-CHRISTOPHE À CRÉTEIL

La construction de bureaux et de commerces à l'emplacement des anciennes boulangerie et épicerie situées au 6-8 rue du Général Leclerc, sur la place de l'église Saint-Christophe à Créteil, a entraîné la réalisation d'une fouille de sauvetage. Il s'agissait d'une parcelle de très petite taille, puisqu'elle n'excédait pas 300 m², mais qui semblait prometteuse pour diverses raisons. En premier lieu, la présence reconnue d'une nécropole mérovingienne de l'autre côté de la rue, ensuite le fait que cette rue était un axe médiéval ou peut-être même antérieur, enfin, la proximité de l'église dont la construction, datée des XIe-XIIe siècles, fait probablement suite à un édifice plus ancien¹.

L'emplacement de la nécropole de Créteil nous était connu depuis longtemps, grâce aux découvertes fortuites faites lors de travaux de construction. Des sarcophages de plâtre ont été trouvés au 18 rue du Docteur Plichon dans les années cinquante. En 1957, on signale la mise au jour et la destruction de "sarcophages de pierre", sur le terrain sis au 23 rue du Docteur Plichon. Un fragment de sarcophage en plâtre décoré (conservé au musée de Chelles), ainsi que six crânes ont toutefois pu être sauvés². En août 1992, lors de travaux pour la ligne du Trans-Val-de-Marne, plusieurs sarcophages de plâtre ont également été découverts sous le square situé à l'angle de la rue du Docteur Plichon et de la rue du Général Leclerc.

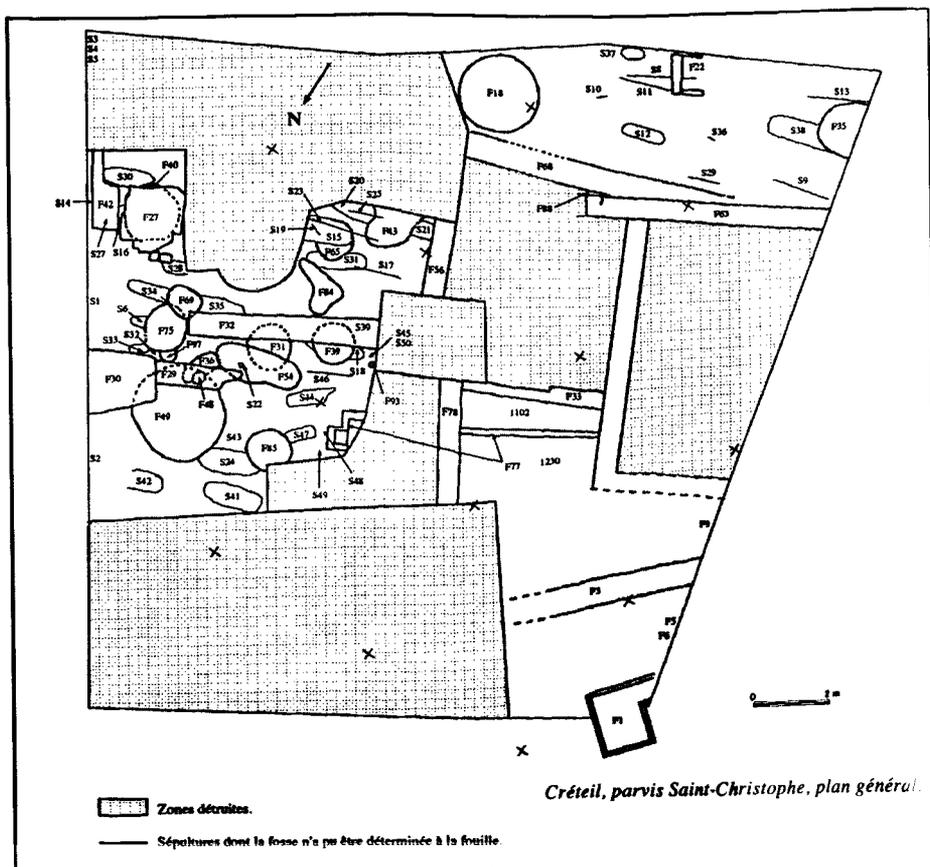
Les fouilles de 1995 ont permis de mettre au jour la suite de la nécropole, mais aussi les traces d'occupations profanes, contemporaines et postérieures à l'occupation funéraire. Les résultats des études anthropologiques et pathologiques, combinées aux données du terrain, devraient permettre de mieux cerner l'occupation de ce secteur de Créteil durant le Moyen Age.

LA NÉCROPOLE

Cinquante sépultures ont été dégagées. Contrairement aux découvertes faites sous le square et rue du Docteur Plichon, la quasi totalité des tombes était en pleine terre, avec ou sans contenant périssable, et comportait parfois un aménagement sommaire de petits blocs de calcaire. Plus rarement, un coffrage de dalles calcaires formait les parois et/ou le fond. Le seul sarcophage de plâtre semblait encore en place, bien que très perturbé par un escalier du XIXe siècle descendant à une cave à vin de la fin du Moyen Age³, de même qu'un coffrage de plâtre partiellement détruit lors du terrassement (seul un fémur lui appartenant a pu être sauvé).

Les tombes se caractérisent par l'absence quasi totale d'objets déposés avec le corps. Nous n'avons trouvé aucune poterie, à l'exception de quelques rares tessons dans le remplissage de la tombe. Le matériel métallique est également très rare :

- La sépulture 11 a livré un fragment de plaque-boucle, ainsi que divers petits éléments de fer. Actuellement en cours de restauration, la plaque-boucle possède une forme grossièrement rectangulaire. Elle est en fer, décorée d'au moins deux cabochons de pâte de verre (probablement cinq ou plus à l'origine) sertis dans des montures d'alliage cuivreux. Aucune datation n'a pu être proposée pour cet objet. Toutefois, il faut signaler la découverte d'une plaque-boucle en fer de forme rectangulaire, décorée de "sept cabochons en verre colorés montés en bâtes de bronze", dans la tombe 221 du cimetière de Lavoye, Meuse⁴. La tombe 221 fait partie des trente tombes datées de la première moitié du VI^e siècle. Toutefois, la fragmentation de la plaque-boucle de la sépulture 11 et l'éloignement géographique des deux découvertes ne permettent guère plus qu'un rapprochement typologique.

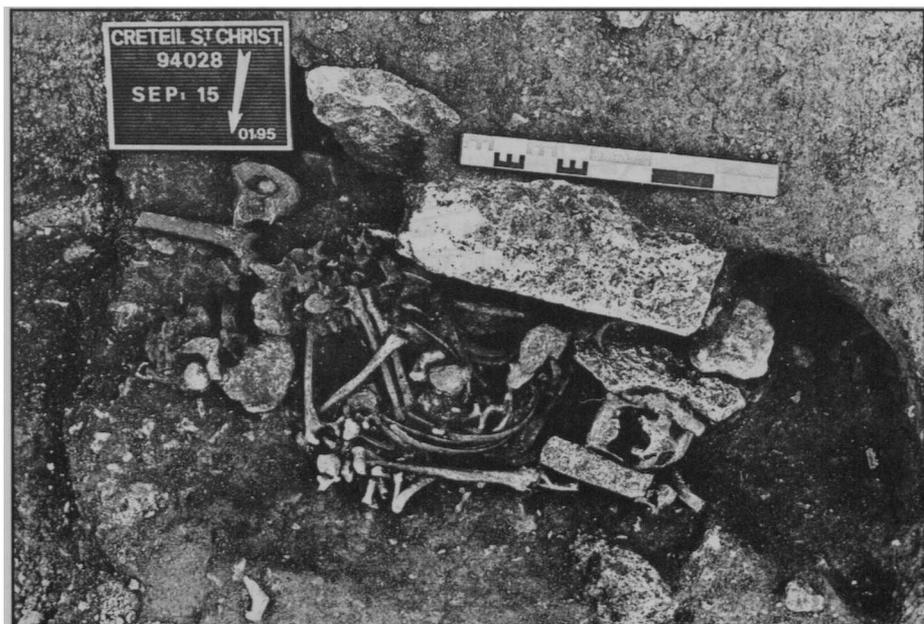


- La sépulture 41 a livré une plaque-boucle et un fragment de peigne en os. La plaque-boucle, actuellement en cours de restauration, est en fer. La radiographie semble montrer un décor damasquiné. "Si c'est bien le cas, cette plaque-boucle semble pouvoir être attribuée à la fin du Ve ou au début du VIe siècle" (communication orale P. Perrin).

- La sépulture 43 a livré trois monnaies en alliage cuivreux (deux datables du Bas-Empire, une de la période gallo-romaine sans précision). Elles étaient regroupées et posées verticalement sur le fond de fosse, approximativement entre les deux fémurs. Il est probable qu'elles étaient à l'origine déposées à l'intérieur d'un contenant en matière périssable (bourse ?).

Du fait de la rareté du matériel, il a été très délicat de dater les sépultures, d'autant plus que le manque de temps nous a obligés à décaper très bas et donc à détruire une partie des relations stratigraphiques supérieures. De plus, le terrain avait été très peu remblayé depuis le début du Moyen Age, ce qui limite fortement la portée des observations stratigraphiques (la plupart des sépultures sont directement sous la surface de décapage et recourent uniquement le sol géologique).

La plupart des datations avancées l'ont été grâce au matériel céramique en remblai et, de ce fait, doivent être considérées avec précaution. Dans l'état actuel de notre travail, nous n'avons pas pu définir plusieurs phases d'inhumation, même si une répartition spatiale en fonction des périodes commence à se dessiner.



Créteil PSV . Sépulture du bas Moyen-Age présentant un aménagement de la fosse à l'aide de blocs calcaires

Malgré tout, il est possible d'essayer de préciser la durée d'utilisation de la nécropole. Les plus anciennes sépultures datées livrent du matériel en remblai des Ve siècle (S.12), Ve-VIe siècles (S.24) et du matériel métallique en contexte de la fin du Ve-début du VIe siècle (S.41). Les sépultures les plus récentes sont datées des XIe-XIIe siècles par du matériel céramique en remblai (S.4, S.6, S.29, S.31, S.39) mais aussi par leurs relations stratigraphiques (S.15, S.21).

Il est fort peu probable qu'il y ait eu des sépultures antérieures au Ve siècle sur le terrain (la présence de trois monnaies gallo-romaines, d'usage courant durant tout le haut Moyen Age, n'est pas significative), mais il n'est pas impossible d'imaginer que les inhumations ont pu se poursuivre au-delà du XIIe siècle.

Toutefois si tel était le cas, l'occupation funéraire a dû se raréfier et cesser rapidement, puisque les premiers textes concernant cette zone, datés de la fin du XIVe siècle, mentionnent uniquement la présence d'habitations. De plus, la présence de sépultures du bas Moyen Age autour de l'église (communication orale de Mme Jurgens) semble indiquer un resserrement de la nécropole autour de l'édifice religieux, phénomène qui n'a rien d'inhabituel.

LES DONNÉES ANTHROPOLOGIQUES.

Sur les vingt-trois sujets dont le sexe a pu être déterminé, quinze sont masculins, huit sont féminins. Cette disproportion ne doit pas être prise en compte étant donné le peu de pièces bien conservées permettant une diagnose sexuelle.

Sur les quarante-sept individus dont l'âge a pu être déterminé, neuf sont des immatures et trente-huit des adultes. Le mauvais état de conservation des ossements de la sépulture 50 ne permet pas de préciser s'il s'agit d'un grand adolescent ou d'un adulte jeune.

Les enfants (6 individus) et les adolescents (3 individus) représentent 19% de la population, ce qui est très inférieur au taux d'immatures généralement rencontré dans les populations médiévales qui est d'environ 50%. De plus, cette population est caractérisée par l'absence de nourrissons et de très jeunes enfants (le sujet le plus jeune est âgé de 4 ans +/- 12 mois).

Les trente-huit squelettes d'adultes étudiés correspondent à quinze adultes jeunes, huit matures et quinze dont l'âge n'a pu être précisé.

Cette population présente des statures assez élevées, pour les femmes comme pour les hommes. La taille varie de 159 +/- 3,5 cm à 179 +/- 4 cm pour la population masculine (moyenne de 171 cm sur douze individus), et de 156 +/- 3 cm à 165 +/- 3 cm pour la population féminine (moyenne de 159,5 cm sur six individus).

De telles statures ont également été observées sur le site du haut Moyen Age de Ivry-Parmentier II (communication orale D. Hadjouis). La différence de stature entre hommes et femmes (11 cm environ) est normale au sein d'une population homogène.

Les modes d'inhumations ont été déterminés en fonction de l'évolution des connexions anatomiques des corps, à l'aide des observations de terrain et des photographies.

Trois grands types d'inhumations ont pu être observés:

- Fosses en pleine terre sans aménagement, décomposition en espace colmaté.

Ce type d'inhumation regroupe six tombes renfermant les corps de trois femmes jeunes (S.16, S.30, S.39), deux hommes matures (S.20, S.34) et un adolescent d'environ 12 ans (S.32). Les corps ont été déposés directement dans le sol, sans aucune protection observable. La disposition des avant-bras permettrait d'attribuer les sépultures 20 et 30 à la période du bas Moyen Age (à partir de la fin du XIIe siècle pour S.30). Les sépultures 32 et 34 présentent des positions courantes aux IXe et Xe siècles, mais qui perdurent pendant tout le Moyen Age. L'absence de mobilier funéraire et de stratification des tombes ne permet pas de définir une fourchette chronologique plus précise.

Les squelettes inhumés dans ces sépultures présentent des connexions anatomiques bien préservées, particulièrement au niveau des articulations labiles comme les mains (S.20, S.30, S.32, S.39), les pieds (S.30), ou les articulations fémoro-patellaires (S.16, S.34, S.39). Les volumes du corps sont conservés: bassin (S.20, S.30), cage thoracique (S.20, S.30), ceinture scapulaire (S.34). On note également la chute de petits ossements à l'intérieur d'espaces vides secondaires provoqués par la décomposition des chairs: ossements de la main gauche à l'intérieur de l'hémi-thorax droit, chute du sternum sur le rachis thoracique (S.30).

- Fosses en pleine terre, décomposition en espace vide.

Dans ce type de sépulture, les corps étaient protégés par un aménagement en matière périssable (cercueil, planches...). Nous en avons dénombré dix-huit, dont la datation s'échelonne du haut Moyen Age au XVIe siècle. Ce mode d'inhumation a été employé pour trois femmes jeunes, onze hommes, deux sujets immatures, un adulte indéterminé et un adulte jeune. En ce qui concerne la disposition des avant-bras, quatre individus présentent des positions typiques du haut Moyen Age (S.9, S.12, S.21, S.23), six présentent des positions courantes au bas Moyen Age (S.6, S.13, S.15, S.18, S.31) et quatre sujets présentent des positions qui ont perduré tout au long du Moyen Age. (S.8, S.17, S.24, S.46).

Les individus inhumés dans ces tombes présentent des connexions anatomiques globalement lâches. On observe généralement une ouverture du bassin (S.6, S.8, S.12, S.13, S.17, S.21), l'ouverture ou la mise à plat du thorax (S.6, S.8, S.9, S.12, S.13, S.17, S.21, S.23, S.24, S.31), la dislocation du rachis en petits groupes de vertèbres (S.6, S.17), le déplacement des rotules (S.6, S.13, S.17, S.24, S.46).

Les articulations persistantes peuvent être préservées (S.9, S.21). Des effets de paroi ont été observés (S.23, S.24) ainsi que des effets de contraintes (S.9, S.23, S.24).

- Fosses aménagées en matière non périssable.

Ce groupe comprend le sarcophage de plâtre (S.49), le coffrage de plâtre (S.1) et les sépultures 44, 47 et 48. Le fond de ces dernières était aménagé à l'aide de dalles de calcaire, les ossements reposant directement dessus. Les sépultures 44 et 47 ont malheureusement été recoupées par des fosses et n'ont livré que des informations partielles concernant l'espace dans lequel s'est décomposé le corps. Il semble néanmoins que la décomposition se soit effectuée en espace vide. Dans le cas de la sépulture 48, la présence de dalles de calcaire formant parois est en revanche bien attestée, ce qui tendrait à confirmer l'hypothèse selon laquelle les sépultures possédant un fond aménagé en calcaire avaient également à l'origine des parois de pierre.

La position des corps varie selon les périodes et permet, en l'absence de matériel datant, de préciser la fourchette chronologique de la sépulture.

- Population masculine.

Les individus masculins présentent des positions variant des bras le long du corps aux avant-bras croisés sur la poitrine selon la codification de M. Durand⁵. On note un regroupement de sépultures dans l'angle sud du site, avec des sujets dont les avant-bras sont positionnés soit le long du corps, soit dans des positions intermédiaires: S.8, S.9, S.13. Il est possible que ce groupe de sépultures corresponde à une phase d'inhumation plus ancienne, ces positions étant attribuables à la période du haut Moyen Age. Malheureusement, aucun matériel datant ne permet de confirmer cette hypothèse.

- Population féminine.

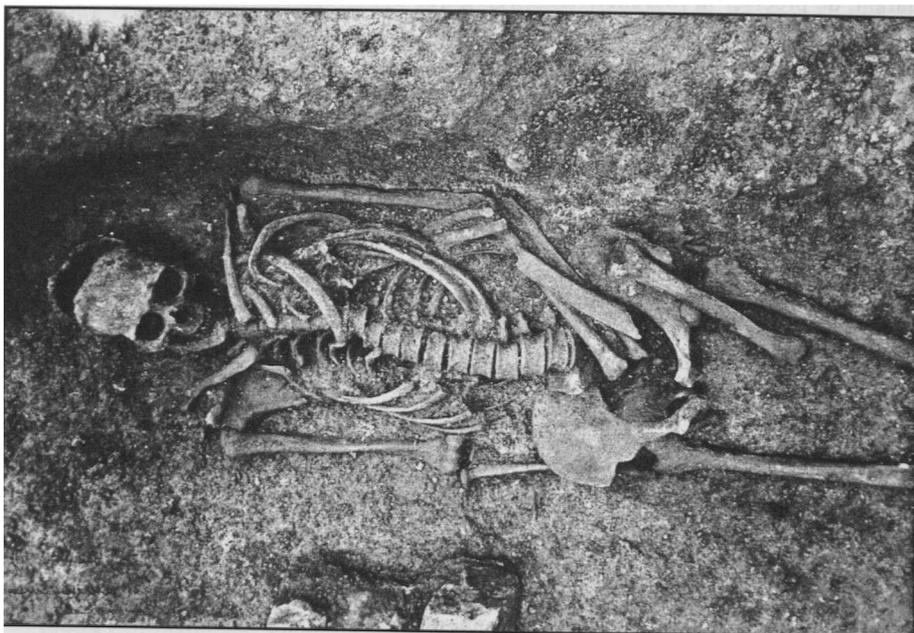
Les sujets féminins présentent également des positions des avant-bras variées dont la datation s'échelonne du haut Moyen-Age au XVIe siècle. Une sépulture (S.11) semble néanmoins se rattacher au groupe cité plus haut. Elle a livré une plaque-boucle probablement mérovingienne, ce qui confirmerait l'hypothèse de l'ancienneté des inhumations dans cette partie du cimetière.

- Enfants et adolescents

Pour les enfants, la disposition des avant-bras est très variée. Toutefois,

comme il s'agit d'immatures, ces positions ne permettent pas de dater les sépultures et donc de définir plusieurs phases d'inhumation.

Le plan de répartition des sépultures suivant le mode d'inhumation employé montre une nette concentration de tombes en pleine terre sans contenant dans la partie nord-est du site. Ce mode d'inhumation ne concerne que six sépultures, dont quatre alignées (S.30, S.16, S.34, S.32). Selon M. Durand, l'inhumation en cercueil de bois est abandonnée du IXe au XIIe siècle, les contenants ne servant qu'au transport des corps. Pour les inhumations en espace vide, un deuxième groupe de sépultures se distingue par la forme des fosses, leurs dimensions et, dans une moindre mesure (l'un des sujets étant un adolescent), la disposition des individus. Il s'agit des sépultures 24, 41 et 42. Elle sont de forme rectangulaire, particulièrement larges et regroupées dans l'angle nord du chantier. Une de ces tombes (S.41) a livré une plaque-boucle datant de la fin du Ve-début du VIe siècle, la sépulture 24 a livré un tesson de céramique datée des Ve-VIe siècles et la disposition des avant-bras de l'individu de S.42 est en usage à partir du VIe siècle. Il est probable que l'on peut également rattacher à ce groupe la sépulture 43, qui a livré les monnaies gallo-romaines, bien que la forme de la fosse n'ait pu être déterminée.



Créteil PSV sépulture 8. Individu présentant une malformation rachidienne de type scoliotique.

L'ÉTUDE PALÉOPATHOLOGIQUE

En dépit du nombre assez restreint de squelettes exhumés, les vestiges osseux de cette population ont livré un certain nombre d'anomalies et de lésions ostéo-archéologiques. Il s'agit de pathologies crâniennes et bucco-dentaires, de pathologies dégénératives, infectieuses et traumatiques, ainsi que d'un certain nombre de malformations du squelette appendiculaire.

- Pathologies crâniennes et anomalies bucco-dentaires.

Deux types de pathologies rencontrées au niveau du squelette crânien se répètent au sein de cette population. Il s'agit de l'hyperostose poreuse du crâne, symptomatique d'un certain nombre de maladies et dont les diagnostics sont parfois nuancés⁶, et l'asymétrie faciale. Le syndrome de l'hyperostose poreuse est présent par la formation de bosses pariétales et par un épaississement diploïque, avec notamment des signes réactionnels d'hypervascularisation. Les individus porteurs de ce syndrome ont souvent développé une asymétrie aux dépens de la seule partie basilaire.

A côté de ces anomalies crâniennes franchement pathologiques, d'autres individus ont développé une asymétrie faciale et une pseudo-plagiocéphalie avec parfois un développement unilatéral d'un pôle occipital. Ce dernier caractère se rencontre le plus souvent lors de tentatives de déformation intentionnelle. Les crânes qui présentent cette "Toulousaine" sont en cours d'étude et doivent être comparés aux spécimens qui ont déjà livré cette déformation au sein des nécropoles du haut Moyen Age du Val-de-Marne (Ivry-Parmentier, La Queue-en-Brie).

L'hygiène dentaire ne constituait pas la priorité de ces individus comme en témoignent les caries et la formation de tartre, souvent très développé. Les processus inflammatoires alvéolaires provoqués par les parodontolyses ne sont pas rares; quant aux malocclusions dentaires, elles ont parfois entraîné une modification de l'appareil masticatoire.

- Malformations rachidiennes et articulaires

Parmi les lésions dégénératives, ce sont les arthroses vertébrales qui occupent le haut du tableau, le plus souvent développées à la suite de déformations et de malformations rachidiennes telles que cyphose et scoliose. Ces atteintes vertébrales, souvent thoraco-lombaires présentent des affaissements discaux produisant des hernies intra-spongieuses et rétro-marginales postérieures. Dans d'autres cas, se produit un effondrement partiel ou total du mur antérieur des corps vertébraux. Les diagnostics de ces lésions rachidiennes se rapprochent de la maladie de Scheuermann et de la cyphose dorsale des adolescents, ainsi que de la spondylodiscite infectieuse. Par ailleurs, les déhiscences médianes des arcs postérieurs de certains rachis évoquent manifestement un caractère hautement significatif d'endogamie.

Ce caractère héréditaire et familial est corroboré par d'autres anomalies du squelette appendiculaire, à savoir les malformations articulaires et en particulier la malformation du genou. Sans aller jusqu'à une certaine généralisation des degrés de genu varum dans cette population, car c'est de cette déviation de la jambe en dedans dont il est question ici, disons simplement que les axes fémoro-tibiaux et le parcours rotulien lors de la flexion du genou sont à la faveur de cette malformation.

- Pathologie infectieuse et traumatique.

Plusieurs types de maladie infectieuse sont à signaler au sein de cette population: les ostéites staphylococciques qui touchent généralement la zone métaphysaire, la spondylodiscite non tuberculeuse, probablement brucellienne et une carpite fusionnante. Quant aux traumatismes, ils ne sont pas nombreux. Ils sont présents par une fracture de la tête du deuxième métacarpien et une fracture de l'extrémité distale du radius de type Pouteau-Colles.

Devant un tel tableau de malformations rachidiennes et articulaires, on ne peut qu'évoquer une consanguinité des populations cristoliennes.

LES OCCUPATIONS MÉDIÉVALES À CARACTÈRE PROFANE

Ces occupations apparaissent dès les XIe-XIIe siècles, à une date où le cimetière est encore en activité et se poursuivent jusqu'à la fin du Moyen Age et même au-delà. Les premiers vestiges consistent en structures excavées réutilisées en dépotoirs.

L'interprétation de la fonction première de ces structures est extrêmement délicate. Certaines fosses circulaires relativement profondes, à parois verticales ou vaguement piriformes et fonds en cuvette, peuvent peut-être avoir été utilisées comme silos dans un premier temps. (F31, F35, F65 et F85). Pour les autres (F9, F36, F39, F43, F49 et F84), il est impossible de proposer une interprétation.

Deux creusements correspondaient peut-être à une aire de travail. L'un (F75) forme une zone circulaire très compactée, composée principalement de rognons de silex, sur quelques centimètres d'épaisseur. L'autre, (F69), qui le recoupe légèrement, correspond à un épandage de scories et de charbons de bois.

Les fosses qui ont pu être datées sont des XIe-XIIe siècles pour les plus anciennes et des XIIIe-XIIIe siècle pour les plus récentes.

En plus de ces structures excavées, plusieurs constructions ont pu être mises au jour.

La réalisation du mur F77 semble remonter au XIVe ou au XVe siècle. Il est orienté est-ouest, coupé dans son extrémité ouest, et forme un retour en angle droit à l'est. Il était composé de moellons calcaires liés à la terre, avec une paroi de plâtre lissée du côté intérieur. Le mur de retour à l'est comportait une petite niche (36 x 35 cm)

dont le fond était constitué de tuiles plates recouvertes d'une couche de plâtre. Il est éventuellement à rapprocher d'une construction vue en coupe lors des terrassements, datée de la fin du XIV^e-début du XV^e siècle. Il s'agit vraisemblablement de latrines (F1), montées en moellons calcaires avec paroi de plâtre interne, formant une petite pièce (1,20 x 2 m), très profonde (le fond n'a pas été atteint lors des terrassements mais l'ensemble mesurait plus de 2,50 m de profondeur), voûtée en plein cintre, dans laquelle débouchait par l'angle sud-ouest supérieur un conduit très étroit. Bien que les techniques de construction soient semblables (moellons calcaires enduits de plâtre) et que le cadre chronologique soit très proche, il est impossible de déterminer si ces deux constructions appartenaient ou non à un même ensemble, les deux ayant été séparées physiquement par la réalisation d'une cave et le terrassement du voile périphérique.

Les fondations d'un mur de taille relativement important (F68), orienté sud-ouest/nord-est et détruit à ses deux extrémités par des constructions récentes, ont été découvertes dans la partie sud-ouest du site. Il mesurait environ 0,75 m de large pour une hauteur conservée de 0,65 m, ce qui correspond à la partie des fondations creusée dans le sol géologique. Il était composé de gros blocs calcaires en parement, avec un blocage de petites pierres à l'intérieur. Plusieurs de ces blocs correspondent à du lapidaire en réemploi. Toute la moitié ouest et probablement la totalité de l'élévation ont été récupérées dans le courant du XIV^e siècle.

Quelques tessons présents entre les pierres encore en place nous permettent d'affirmer le caractère médiéval de ce mur, mais pas de le dater plus précisément; toutefois, il ne semble pas pouvoir être antérieur aux XI^e-XIII^e siècles.

Du côté nord, un mur de même facture (F88) partant à angle droit a été repéré sur une trentaine de centimètres, le reste étant détruit. Il a livré du matériel céramique daté des XIII^e-XIII^e siècles dans les sédiments situés au fond de la tranchée de fondation. Il a été impossible à la fouille de déterminer s'il était contemporain ou postérieur au mur F68. Du fait de l'extrême similitude du mode de construction et du sédiment remplissant la tranchée de fondation, il est probable que ces deux murs étaient sub-contemporains.

Enfin, un puits maçonné en pierre sèche d'environ 2 m de diamètre a été découvert, au sud de l'extrémité est du mur F68. La partie supérieure de la couronne du puits avait été récupérée au XIV^e siècle, comme le mur F68. La phase de construction du puits n'a malheureusement pas pu être datée, faute d'éléments stratigraphiques.

La fonction de ces constructions et leur intégration au tissu urbain du Créteil médiéval ne sont guère déterminables, étant donné l'état fragmentaire des données. Les murs F68 et F88 semblent appartenir à des constructions relativement importantes, bâties vers les XIII^e-XIII^e siècles et démolies, au moins partiellement, vers le XIV^e siècle, ce qui expliquerait l'absence totale de mentions les concernant dans les archives.

SYNTHESE

Le site du Parvis Saint-Christophe à Créteil s'est révélé riche en enseignements, malgré la surface réduite et les conditions de fouille difficiles. Bien sûr, le faible nombre d'individus limite la portée des données fournies par les études anthropologiques et paléopathologiques (encore en cours actuellement); toutefois, les résultats apportés ne sont pas à négliger.

En ce qui concerne l'âge des individus inhumés, deux points ont retenu notre attention.

D'une part, le pourcentage élevé d'adultes jeunes (39,5% de la population adulte) et l'absence de sujets âgés.

D'autre part, le faible nombre de sujets immatures (à peine 20% de la population totale) et l'absence d'enfant de moins de quatre ans.

Cette deuxième constatation est relativement fréquente et de nombreuses hypothèses ont été avancées afin d'expliquer ce phénomène⁷. Dans notre cas, les conclusions ne peuvent être que limitées: le site fouillé ne correspond qu'à une petite partie de l'emprise totale du cimetière et la quasi-absence de matériel datant dans les sépultures interdit toute tentative d'analyse démographique.

Les modes d'inhumations montrent une nette prédominance des fosses en pleine terre avec aménagement en matériau périssable, les fosses en pleine terre sans aménagement (avec décomposition du corps en espace colmaté) étant peu représentées.

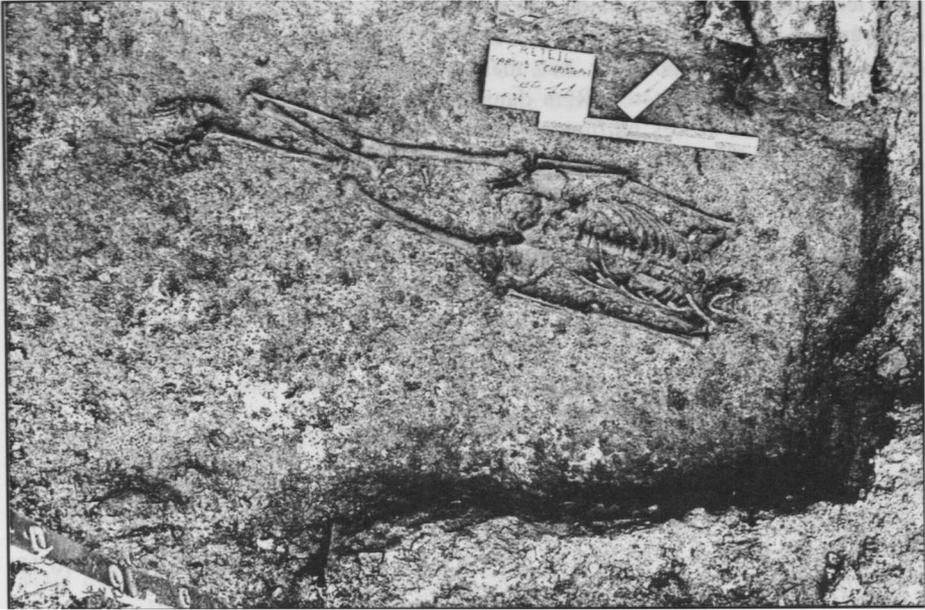
Si aucune répartition n'est apparue en fonction du sexe ou de l'âge, le mode d'inhumation en revanche permet d'appréhender une organisation de la nécropole. Les fosses en pleine terre sans aménagement sont regroupées dans la partie nord-est du site, tandis que les trois sépultures possédant un aménagement de dalles calcaires formant le fond sont regroupées au nord-ouest.

Deux autres ensembles peuvent également être distingués. Le premier groupe se situe dans l'angle sud du site, avec une faible concentration de tombes dont les positions sont attribuables au haut Moyen Age, datation qui semble confirmée par le peu de matériel retrouvé.

Le deuxième groupe de sépultures se situe dans l'angle nord du site. Il se caractérise par la forme particulière des fosses, par leur taille et par la position dans laquelle sont inhumés les individus. Là aussi, on peut avancer l'hypothèse d'un groupe de sépultures plus anciennes (matériel mérovingien).

Pour la partie centrale du site, où la densité des inhumations est très forte, l'examen de la disposition des avant-bras s'est révélé quelque peu décevant. Aucun déterminisme n'est apparu pour la population adulte, que ce soit en fonction de l'âge, du sexe ou d'une période chronologique. Toutes ces inhumations peuvent dater du bas Moyen Age.

Les fouilles de Créteil nous renseignent également sur la vie des Cristoliens à la période médiévale. Les données paléopathologiques ont permis d'esquisser le portrait des individus inhumés, qui connaissaient des problèmes d'ordre nutritionnel, mais qui présentaient également un fort taux de consanguinité, signe d'un repli de la population sur elle-même.



Créteil PSV sep. 11. Squelette d'une femme datée du haut Moyen-Age grâce à la présence d'une plaque-bouche sur le haut de la cuisse gauche.

La vie quotidienne est également évoquée par les occupations profanes, qui semblent remonter au moins à la période des XIe-XIIe siècles, et, peut-être pendant très peu de temps, sont contemporaines des dernières inhumations. Ce phénomène n'a rien d'exceptionnel. En effet, les cimetières au Moyen Age ne sont pas des lieux exclus du monde des vivants, bien au contraire. Le droit d'asile accordé par l'Église s'étend aux terres qui l'entourent, dont le cimetière fait partie. C'est un lieu où l'on vient se réfugier en temps de guerre et il n'est pas rare de voir s'y établir des maisons d'habitation ou des structures de stockage⁸. A Créteil, les activités pratiquées dans la nécropole restent difficiles à préciser, faute de temps pour fouiller finement et du fait de la faible surface étudiée. Pratiquement toutes les fosses ont été par la suite réutilisées en dépotoirs, livrant du matériel céramique et de la faune à caractère alimentaire, mais également des animaux entiers, probablement impropres à la consommation. On est frappé par la quantité importante de scories livrées par ces fosses, mais également par les remplissages de certaines sépultures. Cette abondance de scories et la présence de deux culots de forge attestent la pratique de la forge sur le terrain, même si les installations elles-mêmes n'ont guère

laissé de traces. Il est en effet extrêmement hypothétique de rattacher l'aire compactée F 75 et la zone de rejet de scories F 69 à l'emplacement de cette forge.

Cette première occupation cède la place à du bâti, probablement à partir des XIIe-XIIIe siècles. Il est impossible de préciser si, à ce moment là, la nécropole était déjà abandonnée; toutefois, la parcelle est mentionnée comme zone d'habitation dans les premiers textes datés du XIVE siècle.

La première phase de construction, caractérisée par du bâti de belle facture et de taille relativement importante, est abandonnée au XIVE siècle et fait place à des constructions plus modestes. Rien dans les textes ne permet actuellement d'interpréter la fonction de ces bâtiments, ni pour la première phase ni pour la suivante. La présence d'une auberge (Hôtellerie du plat d'étain) est signalée dès le XVe siècle⁹, mais elle est sensée se trouver un peu plus au sud, le long de la rue grande. Quant à l'hôtel du Maire Thomas Sotin, il n'est pas localisé très précisément¹⁰. De plus, il semble être en usage au moins jusqu'au XVe siècle et ne peut donc être rapproché de la première phase de bâti.

L. COUPAIN, L. FLEURY, D. HADJOUIS.

NOTES

- 1 - Jurgens M., 1979. - *L'histoire de l'église de Créteil*. Les Amis de Créteil et du Vieux Saint-Maur. Créteil.
- 2 - Ferembach D., Clément A., 1958. - "Le cimetière mérovingien de Créteil", *Bulletin de la Société d'Anthropologie*. Tome IX, Xème série.
- 3 - Jurgens M., 1987. - "Le dessin de la couverture." *Le petit massueux*, numéro 17. *Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie "Les Amis de Créteil"*.
- 4 - Joffroy R., 1974 - *Le cimetière de Lavoye. Nécropole mérovingienne*. Picard, Paris.
- 5 - Durand M., 1988 - "Archéologie du cimetière médiéval au sud-est de l'Oise. Relations avec l'habitat et évolution des rites et pratiques funéraires du VIe au XVIe." *Revue Archéologique de Picardie*, numéro spécial, 205 p.
- 6 - Hadjouis D. - "Mortalité infantile et enfantine et causes de mortalité. L'exemple de la nécropole médiévale d'Ivry-Parmentier 2." *Bulletin de la société d'Anthropologie de Paris*. A paraître.
- 7 - Alduc-le Bagousse A., 1994. - "Le problème de la sous-représentation des enfants." In PILET C. (dir.) - *La nécropole de Saint-Martin de Fontenay, Calvados. Recherches sur le peuplement de la plaine de Caen du Ve siècle avant J.C. au VIIe siècle après J.C.*
- 8 - Fixot M., Zadora-Rio E., 1990. - *L'église, la campagne, le terroir*. Monographie du CRA numéro 1, édition du CNRS.
- 9 - Jurgens M., 1987. - "Le dessin de la couverture." *Le petit massueux*, numéro 17. *Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie "Les Amis de Créteil"*.
- 10 - Jurgens M., 1970. - "Le colombier de Créteil. Histoire d'une ancienne propriété de l'Hôtel-Dieu de Paris de la fin du XIVE siècle à nos jours." *Études et documents, fascicule 3*. Centre de recherche d'histoire et de philologie de la VIe section de l'École Pratique des Hautes Études. Département d'Histoire de Paris et de la région parisienne.

L'HÉRITAGE DU GRENETIER DE VENDOME

PRÉAMBULE

En 1881, on pouvait lire dans les Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Île-de-France (t. VIII), un long article dû à M. A. de Boislisle, portant le titre de "Topographie historique de la Seigneurie de Bercy".

Ce travail semble être le tout premier d'importance qui ait paru sur notre actuelle commune de Charenton-le-Pont, ou plus exactement comment la paroisse Saint-Pierre de Conflans est devenue, par des acquisitions au fil du temps, le domaine de Bercy sur une grande partie duquel nous nous trouvons. Pour aussi intéressant que soit ce texte, l'auteur, ou plus exactement l'éditeur littéraire, n'a pas donné suite à ce que l'on aurait pu penser devenir une Histoire, qui reste à écrire, l'histoire de cette région qui va du confluent de la Marne et de la Seine jusqu'à Paris en protégeant la Capitale de son pont.

M. de Boislisle doit avoir eu accès aux archives de la famille de Nicolaï, héritière de celle des Malon de Bercy. C'est alors que l'idée lui vint de composer cette "Topographie", accompagnée de notes et commentaires extrêmement précieux.

Mais déjà un siècle a passé, et personne n'a repris la plume de M. de Boislisle. C'est vers 1985 que nous avons pu avoir connaissance aux Archives Nationales d'une série abondante de documents conservés en un fonds d'archives privées, dont la famille avait fait dépôt. On y rencontre de très nombreux papiers concernant les divers biens de la famille, propriétés dispersées d'ailleurs en dehors de la région parisienne et s'arrêtant approximativement au Premier Empire. Dans cette série figuraient de très gros registres qui nous intéressent au premier chef et c'est alors que nous avons pu constater que le travail de M. de Boislisle n'était qu'un court fragment de l'un d'entre eux: le premier...

Ces registres, qui portent la cote 3 AP 240 à 244, reliés en parchemin vert traitent chacun d'une portion différente de ce que nous appellerons le Domaine de Bercy dont Charenton n'est qu'une portion. On y traite successivement de la Seigneurie de Bercy, de Conflans patrimonial, de Conflans domanial, les deux autres concernent des terres qui ressortissent de nos jours de l'actuel XII^e arrondissement de Paris: c'est le fragment ouest de la Paroisse d'alors, St Pierre de Conflans.

Un siècle s'était écoulé, et (toujours vers 1985) grâce à l'obligeance de Mme le Directeur des Archives Départementales du Val-de-Marne, Mme Claire Berche, nous avons eu le privilège de découvrir la suite... la partie Est de cet imposant

domaine. Nous voudrions la remercier encore, non seulement de nous en avoir donné la primeur mais de permettre l'étude de documents apparemment inconnus, quant au contenu, des historiens de notre région. Ce qui tient du miracle, est que ce fonds, déposé aux Archives Nationales est complété sans lacune par celui des Archives départementales. Ceux des volumes qui y figurent se présentent de la même façon, reliés en parchemin vert, in-folio, conservés sous la cote 46 J.

Ce sont des registres énormes, et ce disant, certains d'entre eux ont près de 1 000 pages, d'une très belle écriture, parfaitement lisible. Cette partie Est de notre territoire comprend les 4e et 5e "sections": Bercy et Saint-Mandé; la 6e section intéresse la Grange aux Merciers (le Petit Bercy) à Paris intra muros; la 7e et la 8e section concernent Charenton-le-Pont et les Carrières (et l'histoire de leurs demeures alors construites), enfin les 9e et 10e sections touchent à Conflans et à Saint-Maurice.

Chaque fief, acquis au cours des temps, est ainsi étudié, au sein des aléas de la féodalité, avec références aux pièces notariées pour preuves. Si cet ensemble était publié in-extenso avec commentaires explicatifs indispensables, une vie seule n'y suffirait guère. M. de Boislisle a publié la portion la plus mince, et avec des coupures parfois malheureuses. Mais nous avons là une somme dont il convient de ne donner qu'un précis de ce que l'on a pu "digérer" depuis 1985. Comme pour les autres archives privées, il convient d'en demander l'autorisation à la famille de Nicolaï qui nous l'a accordée avec chaleur, ce dont nous le remercions encore. Pour être bien clair, nous allons suivre l'ordre des fiefs en remontant aux origines du premier entré dans la famille de Bercy avec une courte esquisse.

Bercy - Saint-Mandé - La Grange aux Merciers - La Folie Cornu - Le Bourg du Pont de Charenton - Les Carrières - Conflans - Le Séjour du Roi - Le Séjour de Bourgogne - Le Clos Brabant - L'Engagement - Charenton-Saint-Maurice.

I/ DOMAINE DE BERCY PRES PARIS

16 mai 1383

En 1383, la Terre de Bercy appartenait à une Demoiselle de Villiers, Dame de Montmorency et de Villiers le Secq, selon l'Aveu et dénombrement qu'elle en passa à Jean de Courtenay, seigneur d'Yerres.

On y trouvait alors un grand hôtel, manoir, cour, cave, four, colombier, granges, étables, bergeries, pressoir; le tout clos de murs, dénommé Hôtel de Bercy plus 264 arpents de terre, savoir 12 arpents de vignes, 26 arpents et 226 arpents de terre en 22 pièces dont 22 dits "en l'Isle".

Ses dépendances consistaient en l'Île des Javaux et ses appartenances (actuellement

une "île Louviers" sur la Seine rattachée à la rive). Il y avait un droit de pâturage et de chasse jusqu'au Poncelet et dans le bras de la Seine sur environ une demi-lieue. De plus, la Terre comptait les carrières telles qu'elles étaient au dessous alors. Enfin le Fief de la rue Saint-Antoine. Place Baudoyer devenu ensuite le Fief Malon, comptant six maisons. Il faut y ajouter la moyenne et basse Justice jusqu'à 60 sols parisis et un denier. La haute Justice appartenait toujours au seigneur d'Yerres.

Pourquoi cette seigneurie d'Yerres intervient-elle ? Le premier seigneur "d'Hierre" apparaissant dans les titres est Guillaume dit Miles de Hierra dans le cartulaire du Prieuré de Longpont (fol.31), qui devait vivre vers 1130 puisqu'on le trouve cité comme témoin dans un acte de Dame Eustache, fondatrice de l'Abbaye d'Yerres. Quant à ce Jean, il descendait de Pierre de Courtenay, qui avait épousé une Dame d'Yerres nommée Elisabeth.

Jean Bureau de la Rivière, premier chambellan de Charles VI, acquit la Terre d'Yerres par un décret du 09.06.1386 sur Jean de Courtenay, puis Jeanne, sa fille, porta par mariage cette Terre à Jacques de Chastillon, également chambellan et amiral de France, tué à Azincourt en 1415, laissant Louis de Chastillon, mort sans postérité.

Le 21 mai 1390, Jean Hesselin rendit un aveu à ce Bureau, Sire de la Rivière et, le 28 juin 1391, c'est à un Jean de Conflans de rendre aveu audit Bureau. Le 21 juillet 1417, Jean de Conflans rend un nouvel aveu à Dame Marguerite de la Rivière, Dame de Croissy, Yerres, (etc.).

La Terre d'Yerres était passée aux Budé, descendant de Guillaume, anobli par lettres de Charles VI données à Maubuisson au mois de septembre 1399, et de Jean Budé, notaire du roi anobli le même jour.

Le 12 juin 1453, Girard de Conflans, procureur du roi en sa Chambre des comptes rendit aveu à Dreux Budé et le 13 juillet 1485, c'est au tour de Jacques de Conflans de rendre aveu à Jean Budé.

29 août 1416

Par transaction entre les héritiers de feu Dame Pernelle de Montmorency, la Terre échut en partage à Dame Denise de Crissé de Montmorency, avec clause expresse qu'elle relevait à l'avenir de la Terre de Montmorency et chargée envers elle d'une rente annuelle de 8 livres à acquitter envers le seigneur d'Yerres.

13 janvier 1485

Antoine Robert, notaire, secrétaire du roi et greffier criminel au Parlement de Paris fit l'acquisition du domaine par mariage avec Marguerite Boucher. Le 12 août 1506, il en rendit aveu au baron et seigneur de Montmorency, Guillaume.

C'est alors qu'apparaît déjà la famille Malon. Une étude généalogique en a été dressée par Bertrand de La Croix, généalogiste de l'Ordre de Malte. Il nous apprend que le plus ancien Malon est un certain Mathieu, grenetier à Vendôme en 1358. C'est un siècle plus tard, en mai 1468 qu'on découvre des descendants Jean et Guillaume anoblis par Louis XI, mais le "de" en particule nobiliaire n'apparaît qu'au XVII^e siècle. Pour l'anecdote, il semblerait que le nom de Malon ait désigné ce type de brique dont on se servait pour maçonner les chaudières. Quant aux armes: "d'azur à trois canettes d'or", elles figurent déjà sur un vitrail de l'église de la Madeleine de Vendôme, dans la chapelle de St Roch, fondée en 1523 par Jacques Malon et Anne Robert seigneur et dame de Bercy.

En effet en 1493, Jacques Malon, fils de Guillaume II Malon et Catherine Bachelon, épousa Anne Robert, la soeur d'Antoine ci-dessus évoqué, seigneur de Bercy. Or il mourut en 1521 ou 1522 et la Terre passa par son décès à Jacques Malon à cause d'Anne Robert sa femme. Ce dont il rendit aveu le 25 mai 1523 à Guillaume de Montmorency.

15 mai 1542

Partage des biens de Jacques Malon et Anne Robert: la Terre de Bercy échut à Nicole Malon (qui malgré ce prénom, était le fils aîné), qui épousa Anné Duval, d'où plusieurs enfants, notamment Claude l'aîné, et Bernard.

18 novembre 1558

Claude Malon, aîné des enfants de Nicole, prit des lettres de terrier et rendit foi et hommage pour sa terre de Bercy. Mais le 27 septembre 1563, il épousait Catherine Séguier, la tante du Garde des Sceaux.

Il n'eut qu'une fille, Marie, qui ayant épousé à l'âge de 14 ans, le 18 août 1584 Claude de Laubepine, devint veuve le 12 octobre 1587, de sorte que (pour un temps), les terres de Bercy et de Conflans passèrent à Bernard Malon, son oncle.

28 avril 1588

Bernard Malon rendit aveu, foy et hommage au duc de Montmorency mais, comme il était mort sans postérité, Anne Malon, sa soeur, veuve de Nicolas Barthélémy, et Charles II Malon, son neveu prirent la succession sous bénéfice d'inventaire.

28 juin 1598

Transaction par laquelle Anne Malon cède à Charles II son frère, les terres de Bercy et de Conflans moyennant 416 écus deux tiers de rente, et Charles céda à sa tante les droits à lui appartenant en la terre de Bissu et la ferme de Bonnelle. C'est ainsi que la Terre de Bercy est restée chez les Malon, mais par la branche cadette et ceci jusqu'à son extinction au début du XIX^e siècle.

C'est alors que survint une saisie réelle sur Charles II Malon et Anne sa soeur en tant qu'héritiers bénéficiaires de Bernard leur oncle, pour raison d'une rente féodale oubliée de 8 livres tournois dues au duc de Montmorency, saisie poursuivie mais...

14 janvier 1599

Un décret intervint portant adjudication à Charles II Malon de la terre de Bercy. Ce Charles II épousa le 16 février 1599 Catherine Habert, dont il eut 4 enfants, dont Charles Henri, 1er du nom, l'aîné qui épousa Françoise Berthelin. (L'arrêt d'ordre du prix est daté du 31 juillet 1599).

28 mai 1605

Henry, Duc de Montmorency fit don à Charles II Malon de tous les droits seigneuriaux à lui dus, pour raison de venditions faites aux Sieurs de la Rappée, le Cop (et al.) et encore pour sa Terre de la Grange aux Merciers plus 14 arpents en une pièce dont 10 tiennent d'un bout à la rivière, d'autre aux prés de 'l'Isle de Bercy".

23 juillet 1631

Charles Henry 1er Malon épousa Françoise Berthelin. En dot, le jeune marié reçut les Terres et Seigneuries de Bercy, Conflans, Charenton, La Grange aux Merciers, la "Raquette" et la grande maison de la Vieille Rue du Temple avec réserve de l'usufruit et substitution de la terre de Bercy à son fils aîné.

09 février 1634

Charles II Malon, devenu président au Grand Conseil rendit foi et hommage pour sa Terre de Bercy, à Henry de Bourbon, prince de Condé, duc de Montmorency.

Ce fut ce Charles II qui conçut le plan d'une route rectiligne depuis l'église actuelle de Charenton-le-Pont jusque dans Paris. Mais le 21 octobre 1636, il se démit de son usufruit en faveur de son fils aîné: Charles Henry 1er Malon, celui-ci reconnaissant à son père l'usufruit de la terre de Bercy pendant encore 3 ans, les autres domaines lui advenant donc.

En 1658, Charles Henry 1er entreprit de faire démolir l'ancien Château qui était plus bas, "proche de la Grande Futaye", fit fermer et clore le parc d'environ 250 arpents, et fit jeter les fondations du nouveau château qui subsista jusqu'en 1860 environ. A diverses époques, en plus de 80 parcelles, il augmenta son domaine de 130 arpents dans la plaine de Bercy, entre St Mandé, la Grande Pinte et Charenton.

A la mort de Charles Henry 1er, le 30 mai 1676, le château ne comportait que le côté de Conflans et le corps de bâtis. La cour et le château étaient fermés par deux grands fossés secs.

De son mariage avec Françoise Berthelin. Charles Henry avait eu trois enfants dont l'aîné, Anne Louis Jules, hérita de la Terre de Bercy, tant comme donataire de Charles II son grand-père que comme héritier de son père Charles Henri Ier. Le nouveau propriétaire devait ses noms de baptême en toute simplicité à la reine de France et au ministre du roi, Mazarin lui-même.

Il convient de dire un mot de Charles Henri Ier et de son épouse car les historiens comme les chansonniers ne se firent pas faute de les prendre pour cible. Tallemant des Réaux (t.II p. 406-8) les présente comme les "originaux" de deux personnages de la "Belle Plaideuse" (de Boisrobert) qui ont troqué leurs noms d'Amidor et Ergaste en ceux d'Harpagon et de Cléante chez Molière. Mais c'est surtout le rôle considérable qu'il joua pendant la Fronde parlementaire, nous dit Boislisle, en étant l'un des plus fantastiques et ardents adversaires de la Cour (Journal d'Olivier d'Ormesson, t.I) ce qui lui valut d'avoir son château saccagé par Condé. Mais il usa de sa popularité pour faciliter le retour du jeune roi dans Paris.

Les aveux se rendaient toujours aux princes de Condé et à la fin du XVIIe siècle le parc du Château avait une contenance de 250 arpents et la plaine 300 environ. C'est Anne Louis Jules qui acheva le château en faisant bâtir le côté qui regarde Paris, fit baisser les fenêtres jusqu'en bas, combla les fossés secs devant le château, aménagea à l'intérieur des appartements magnifiques, quoique bien peu commodes, forma des terrasses, détruisit les murs qui entouraient l'ancien château et forma à leur place un parterre; il créa une avant-cour en rectifiant l'ancien chemin de Paris et fit planter une magnifique avenue vers St Mandé de quatre rangées d'arbres traversant la plaine qu'il agrandit encore par acquisitions à diverses époques.

La porte d'entrée du château était alors placée entre les bâtiments qui servaient toujours de cuisine au XIXe siècle et de logement au concierge, et la route passait le long de cette porte faisant un coude entre la Grande Pinte et Charenton. A la suite d'un long procès, la rectification fut acquise créant une magnifique avant-cour et, ce dont nous profitons encore, d'une route rectiligne et bien plus large que sous Louis XIV.

En 1699, Anne Louis Jules avait épousé Marie Angélique Le Ragois de Breteuil dont il eut trois enfants. Charles Henry II recueillit la Terre de Bercy avec toutes ses dépendances par partage qu'il fit avec ses frères. Mais l'héritage était dans un fort mauvais état: le château menaçait ruine par manque d'entretien, les jardins en friches et le parc ouvert de tous côtés.

A partir de 1701, Charles Henry II s'occupa de son domaine d'une façon extrêmement sérieuse: il fit refaire les murs établis sur les plans de François Le Vau (frère cadet de Louis, le plus connu); la terrasse fut rétablie vers la rivière, le potager remis en état et planté d'arbres fruitiers. En 1712, il appliqua ses appointements

d'intendant des finances pour achever la restauration et en moins de deux ans, le château, les écuries, les basses-cours et la chapelle étaient terminées.

A la mort de Louis XIV, une révolution complète s'opéra dans la haute administration, et M. de Bercy "d'une humeur étrange et de mains fort soupçonnées" ainsi que l'écrit Saint-Simon, tomba en disgrâce et ne connut pas le sort de Fouquet car le Régent n'ayant (personnellement) ni jalousie ni rancune à assouvir dédaigna de déférer aux pressions des envieux de détruire l'ex-intendant des finances.

Buvat (Journal de la Régence, t.I pp. 106-7) écrit: "on impute la cause de l'exil de M. de Bercy à ce qu'étant apparemment chagrin de ce que le Conseil de Régence avait résolu de lui ôter la direction générale des Ponts et Chaussées du royaume pour quelque malversation de sa part ou de ceux qu'il y employait et d'en charger M. de Marquis de Beringhem, premier écuyer du roi, il avait eu l'imprudence de faire attendre dans une antichambre, pendant deux heures, M. du Terrat, chancelier de la Maison de Mgr le Duc d'Orléans, qui lui portait quelques ordres de la part de S.A.R. (...)".

Après la mort en 1742 de Charles Henry II, la Terre passa à son fils aîné Nicolas Charles, qui épousa Marie Françoise Tachereau de Baudry. Il en eut quatre enfants dont Maximilien Emmanuel Charles, qui eut de Marie Catherine de Simiane son épouse, morte le 20 novembre 1781, deux enfants, Charles Jean François qui devint seigneur des domaines de Bercy, Conflans, Charenton, La Grange aux Merciers, (etc.) tant par substitution faite du vivant de son grand-père Nicolas Charles, qu'après son décès le 28 mars 1790.

La mort de Nicolas Charles laissait deux enfants mineurs à la Révolution et fut unanimement regrettée par les sujets du Marquis, qui le reconnaissaient comme l'un de leurs bienfaiteurs et, dans la paroisse de Conflans il n'y eut aucune exaction.

Le jeune Jean François, héritier, né en 1779, et sa soeur Alexandrine Charlotte née en 1781 eurent pour tuteur Freteau de Saint-Juste, mais l'héritier du nom disparut le 03 mars 1809. Sa soeur avait épousé le 14 février 1801, Aymard François Marie Chrétien de Nicolaï, mais elle mourut peu de temps avant son frère le 28 novembre 1808.

Sans descendance de part et d'autre, et conformément au testament fait par Charles Jean François de Malon de Bercy, le vaste domaine passait au second fils de sa soeur Aymard Charles Théodore Gabriel de Nicolay, né le 22 mars 1808, à la condition de porter les armes de Bercy.

Il est inutile d'insister sur le fait que les tracés des fortifications de M. Thiers du sud au nord et de la voie ferrée vers le Midi, d'ouest en est à partir de la première moitié du XIXe siècle, détruisirent l'unité territoriale du domaine de Bercy.

II/ DOMAINE DE SAINT-MANDÉ

Il importe de signaler que, jusqu'à la création de la commune autonome de ce nom, à la Révolution, la terre de Saint-Mandé, située entre Paris, Vincennes au nord et la plaine de Bercy au sud, a été considérée comme "écart de la paroisse de Saint-Maurice". En conséquence de quoi, toutes les recherches, généalogiques surtout, doivent commencer par une interrogation des archives de Saint-Maurice.

Cette Terre paraît avoir été anciennement composée d'une grande maison seigneuriale avec cour, basse-cour, colombier et jardin clos de murs, et de terres, dont une partie est de nos jours coupée par le chemin de fer de Saint-Maur.

Il n'a pas été possible de trouver des titres anciens qui conduiraient aux noms d'antiques propriétaires. Ce n'est seulement qu'avec MM. de Bercy que l'on constate qu'ils se disent seigneurs de Saint-Mandé. Ils eurent plusieurs procès à soutenir avec d'autres qui s'en prétendaient aussi les seigneurs, notamment un Sieur Larcher, avant 1650 qui dura jusqu'en 1685, avant que M. Daumale le reprenne comme étant au droit du Sr. Larcher et ceci dura jusqu'en 1700. Il y eut vente de la Terre à Sr. Le Camus, lieutenant civil, mais le procès s'acheva par une déclaration que rendit Anne Louis Jules Malon, seigneur de Bercy au Sr. Le Camus qui le reconnaissait comme propriétaire de 43 arpents et demi-quartier, situés dans la plaine de Bercy, mais aussi de la censive du seigneur de Saint-Mandé, ce pour quoi Malon dut acquitter les lots et ventes de ces terres et les cens jusqu'à la Saint-Martin de 1703.

La portion du Domaine de Saint-Mandé appartenant à la Maison de Bercy est constituée par celles des propriétés acquises de la disgrâce de Fouquet, ministre d'Etat et alors surintendant des Finances. Mais on ne peut remonter avant 1646, faute de titres.

30 mars 1654

M. Fouquet fait échange avec M. Pierre de Beauvais: il acquiert ainsi un lac clos de murs, une maison avec ses dépendances, 14 arpents de terres et quelques autres en dehors du Parc, acquis de Jacques Barin de la Galissonnière, le 1er décembre 1646. Fouquet cède en contre-échange des maisons situées dans Paris.

Le 18 mai 1654, Fouquet achète de François Bardineau, cinq quartiers de terres clos de murs, situés au lieu-dit l'Épinette, à lui donnés par Philippe Papin suivant une donation confirmée par arrêt du 22 août 1642. Cette même année, le 12 août 1642, Fouquet achète à Pijart, auditeur aux Comptes, six quartiers et trois arpents trois quartiers de terres que Fouquet fit tout enfermer dans le Clos dit de Saint-Mandé.

On sait ce qui advint à Fouquet et le 09 septembre 1674 ses créanciers vendirent à un certain Tricot, procureur au profit d'une Dame Marie Françoise de Rouxel et de Mesdavy, Abbessse de Grancey, Prieure de la Saussaye, moyennant 500 livres, de maisons, terres, jardins et parc contenant environ 50 arpents sis à Saint-Mandé.

Mais le 23 décembre 1682, l'Abbessse de Grancey, ne pouvant obtenir de lettre d'amortissement lui permettant d'avoir possession de la totalité de ses acquisitions, offrit de "vider ses mains de la plus grande partie" ce qui fut alors accepté par l'assemblée des créanciers de Fouquet.

30 juillet 1686

Par contrat reçu par Robillart et Vatel, notaires à Paris, Anne Louis Jules Malon acquiert des créanciers les biens de Fouquet: une grande galerie qui servait d'orangerie, au dessus de laquelle se trouvait la bibliothèque, un pavillon désigné comme salon, un cabinet, des salles et 11 arpents au bout du jardin. Tous les bâtiments, basse-cour et orangerie et les dépendances clos de murs avec 68 arpents de terre, dont le détail au contrat donne une somme de 5 500 livres.

Anne Louis Jules Malon se considérait comme étant au droit d'un nommé Hamelin pour une somme de 13 562 livres, à prendre sur Fouquet, par suite d'une cession du 14 février 1671 du dit Hamelin et prétendit compenser une partie de son prix avec ce qui lui était dû, n'étant point parvenu à un accord avec Mme Fouquet, à la suite de quoi, il convint avec elle, pour mettre les choses en règle, qu'elle le ferait assigner. L'instance fut suivie tant en la Cour des Aides qu'en Conseil d'Etat. Ceci se termina par l'adjudication judiciaire des biens acquis par M. de Malon.

Le 20 décembre 1891, intervint un décret qui adjugeait à M. de Morillon, fondé de procuration du Sieur de Bercy, les biens de Fouquet antérieurement achetés à ses créanciers pour 15 000 livres, dont les 5 500 livres pour les bâtiments, cour, jardin et terres enclos et les 10 000 livres pour 88 arpents 1/2 hors l'enclos.

C'est vers 1703 qu'une vente se fit au sieur Titou par Malon qui ne garda que les terres hors les murs, formant ainsi la plaine de Bercy, une partie en ayant été enfermée entre-temps dans le parc de Vincennes, lors de son agrandissement.

On sait que Napoléon III, souhaitant donner un pendant du Bois de Boulogne fit don du Bois de Vincennes à la Ville de Paris et toute la portion de Charenton-le-Pont anciennement constituée par cette plaine de Bercy devint une excroissance du XIIe arrondissement de Paris.

III/ LA GRANGE AUX MERCIERS

Ce domaine fait actuellement partie du territoire du XII^e arrondissement de Paris, qui a également porté le nom de Petit-Bercy. Le détail, porté aux registres des Archives Nationales, occupe deux gros volumes.

Pour autant qu'on l'ait trouvé, le plus ancien propriétaire de ce fief fut un maître de la Chambre aux Deniers, Me Nicolas Martin car, le 13 février 1386, après sa mort, la Terre et Seigneurie fut saisie réellement et adjugée par décret du Châtelet de Paris à M. Giac, seigneur de Josserant, chancelier de France pour 2 100 fr d'or. Il y avait alors un hôtel et manoir, un colombier, jardin, six arpents de vignes, clos de murs et six arpents de prés et saussaye avec 18 arpents de terres labourables en plusieurs pièces.

Le 06 octobre 1386, Gaultier de Conflans et Jacqueline sa femme, vendirent à Giac et Dame Marguerite son épouse, une pièce de vignes close de murs au Terroir de la Grange aux Merciers, contenant deux arpents, pour 280 fr d'or.

Le 06 juillet 1398, le Chancelier Giac vendit la Terre telle qu'elle était à cette époque à Mgr Jean, fils du Roi, duc de Berry et d'Auvergne, comte de Poitou et de Bourgogne pour 800 livres tournois.

Le propriétaire rencontré ensuite est Louis de Luxembourg, évêque de Thérouenne mais la Terre fut confisquée au profit du roi, du fait que Luxembourg avait été l'allié des Anglais contre la France. Le 31 décembre 1429, M. Ambroise, Sire de Lore, baron d'Ivry (et chambellan du roi) demanda la confiscation obtenue le même jour accompagnée d'une lettre de don.

On s'interrogea sur la mouvance et le 17 mars 1436 un commissaire examinateur au Châtelet de Paris ouvrit une information pour connaître en outre la valeur de ce que représentaient la Maison, hôtel et terres dont 200 arpents labourables, 31 arpent 1/2 tant en prés qu'en vignes, terrains plantés en saulx, le bras de la rivière, la bergerie et les vignes.

Le domaine se trouva ensuite entre les mains de Gillette de Cotigny mais il s'écoule ensuite près d'un siècle sans grandes informations.

Le 26 novembre 1526, Charles de Luxembourg et Charlotte d'Estouville sa femme, agissant comme procureur d'Antoine, héritier de la feuée Dame de Cortigny son aïeule, vendirent à Claude Dodieu de Vellin, Conseiller au Parlement de Paris la Terre de la Grange aux Merciers avec toutes ses dépendances.

Mais le 29 novembre 1529, Christophe d'Allègre, tuteur et curateur de François

d'Allègre, fils mineur de Gabriel d'Allègre et de Dame d'Estouville son épouse. héritier simple de feu Gilette de Cortigny également son aïeule, vendent à titre d'échange à Jean Hennequin, conseiller au Parlement de Paris, la moitié de la Terre et Seigneurie, et ses appartenances.

Charles de Luxembourg à nouveau le 13 mai 1530 agissant comme tuteur vendit l'autre moitié à Jean Hennequin lequel, à sa mort laissait pour héritière sa soeur qui avait apporté ces biens en mariage à François des Grouches de Gribouval.

Le 22 mars 1563, Henri de Grouches et Claude Girard sa femme, en revendirent à Charles Le Prévost, seigneur de Granville, la presque totalité à l'exception de sept arpents, vendus au roi pour y établir la contre-escarpe de la Ville de Paris.

La fille de Charles Le Prévost, Madeleine hérita des biens à la mort de son père et apporta ce domaine en mariage à Charles, seigneur de Villiers, mais, autorisée de son mari, elle revendit le 06 avril 1598 à Jean Le Cop, seigneur de Grisy et de la Rapée, dont foi et hommage rendus au roi le 05 février 1599.

Après le décès de Jean Le Cop et de son épouse, Thomas Le Cop son fils la racheta aux héritiers... mais le 22 juillet 1624, Thomas et Demoiselle Henriette Doré sa femme revendirent le tout à Pierre Longuet moyennant 42 000 livres tournois (en pièces de 16 sols et testons précise-t-on). Etrange prévision puisque l'on sait que la monnaie "parisis" valait un quart de plus que dans le système tournois, mais aussi le "teston" frappé sous Louis XII ne devait plus être très fréquent sous Louis XIII. Voir ci après une précision supplémentaire sur les monnaies du Temps. Elle comptait alors 135 arpents, tant en terres labourables que prés, saussayes, oserayes et autres dépendances. Le même jour, le Sieur Longuet en passait déclaration au profit de Charles II Malon et le 12 août 1624, Longuet subrogea Charles II de tous ses droits, noms, raisons et actions qu'il pouvait avoir dans la propriété de la Grange aux Merciers. Cette année 1624 devait être faste aux Malon, puisque le roi fit don des lods et ventes qui pourraient lui avoir été dus à cause de cette vente. La Terre fut définitivement adjugée par décret volontaire le 14 août 1625. En septembre, par Lettres patentes de Louis XIII, la Terre et Seigneurie était réunie à la Chatellenie du Bourg, du Pont de Charenton, et enregistrée le 19 décembre suivant. Une confirmation beaucoup plus tardive se trouve dans des Lettres de Louis XV de juin 1725 enregistrées en la Chambre des Comptes le 26 mars 1774. Il était prudent de bien tenir à jour ses archives pour suivre une affaire ! Une caractéristique des Malon est d'être procéduriers aussi bien comme plaideurs que comme défendeurs. Cette fois Charles II eut affaire aux Religieux de Saint-Martin des Champs pour une prétendue rente seigneuriale de 4 livres 14 sols à eux due, ce à quoi le président Le Lay réclamait divers droits seigneuriaux et en outre les curés des paroisses Saint-Paul à Paris et Saint-Pierre de Conflans réclamant la dîme de Conflans pour la construction d'une chapelle à la Grange aux Merciers, procès qui durèrent jusqu'en 1669.

Entrée dans la famille Malon, la Terre et Seigneurie passa à Charles-Henri I unique héritier de Charles II Malon, puis le 28 avril 1688 Anne Louis Jules Malon en rendit foi et hommage comme héritier fils aîné et, après son décès, le 20 février 1702 on trouve le partage entre Charles-Henry II, Claude Louis et Jean, tous frères et le domaine échut à Charles-Henry II, puis à son successeur Nicolas Charles Malon de Bercy, fils unique de Charles-Henry II.

Le 29 mars 1774, Maximilien Emmanuel Charles Malon de Bercy rendit foi et hommage comme en étant devenu propriétaire par donation entre vifs à lui faite par son père Nicolas Charles. Charles Jean François fils de Maximilien recueillit la substitution qui fut divisée en cinq "Chantiers" vendus par portions à des tiers.

Les ventes se sont faites à charge de rente foncière, surcens et cens, emportant droit de lods et ventes et de plus, à charge de bâtir sur chaque terrain une maison logeable. Mais lors de l'abolition des privilèges tous ces rapports devinrent nuls de sorte qu'au début du XIXe siècle, il ne restait plus de ce domaine que l'emplacement de la Grange aux Merciers, le cabaret, autrefois hôtel et principal manoir, le quinconce, le colombier et divers bâtiments et jardins loués. Ce qui restait d'utile tenant aux murs du parc de Bercy est séparé par la rue dite de la Grange aux Merciers, descendance de la Grande Pinte.

Les Chantiers, qui sont chacun étudiés fort en détail dans deux gros registres divisaient la Terre de la façon suivante:

Chantier vis à vis la Porte de la Grange aux Merciers

Chantier de la Grande Pinte

Chantier de la Saussaye ou de la Rivière

Chantier de la Vallée de Fécamp

Chantier de la Grande Vallée de Fécamp.

Ajoutons que la Bac dit de la Rapée faisait partie du domaine et qu'il y avait droit de haute, moyenne et basse justice, droit de pêche, cens et rente, (etc...).

C'est également dans ces chantiers, plus précisément au bord de l'eau, que se trouvaient jusqu'à l'installation des Entrepôts de Bercy, les propriétés de personnages considérables tels que M. de La Croix, M. de la Vieuville, Mme Le Vayer, le Duc de Rohan, Me Le Chanteur, M. Hallé, M. de Béthune et le "pâté" des frères Paris.

IV/ MAISON DE LA FOLIE CORNU

Cette Maison appelée depuis Beauregard, a fait partie de la Grange aux Merciers. Mais son nom ne s'explique pas tout de suite par celui du plus ancien propriétaire connu qui a été un certain Jean Bateau. C'est ensuite que les héritiers "en firent baillette" à Jean Cornu (sans e final).

Charles de Taillebourg, seigneur de Cotigny, se fit adjuger le 01 février 1462, par arrêt du Parlement de Paris, l'Hôtel et ses dépendances. Le 04 août 1501, Charles de Cotigny devenu comte de Taillebourg en fit don à Olivier de Marle, pour lui et ses successeurs, à charge insolite de lui payer pour tout devoir par mouvance de vassal, un anneau d'or apprécié à un demi écu.

Cet Olivier de Marles, chanoine de Xaintes, revendit cette propriété le 19 mai 1502 à Girard Baudart, pour 120 écus d'or, du coin du roi à la Couronne... qui revendit à Simon Le Hongre moyennant 6 livres de rente annuelle et perpétuelle.

On trouve ensuite un Jean Laisse puis le 31 août 1518, Philippe Levenisse de Bécasse, Seigneur Dumetz, héritier en partie de Jean Laisse son aïeul, revendit à Pierre Bailly avec 3 arpents et un quart de vignes. Le 12 avril 1526, Pierre Bailly en tant que tuteur de ses enfants mineurs et Catherine Bonnamy son épouse passa titre nouvel et reconnaissance de la rente de 6 livres comme propriétaire.

Un nouveau propriétaire apparaît le 28 mars 1533: Antoine Charpentier qui passa déclaration au profit d'Elie Baudart de cette rente de 6 livres. Le 12 septembre 1548, Marguerite Vignette, veuve de Jean Caurens, passa déclaration à Elie Baudart de la rente comme l'ayant acquise du dit Antoine Charpentier, mais le 15 avril 1551, elle vendit à Germain Duval, conseiller au Châtelet de Paris la Folie Cornu, avec trois arpents trois quartiers en friches et en vignes et 1/2 arpent de terre appelé Beauregard moyennant 350 livres tournois.

Notons en passant que "l'écu d'or Soleil" valait 46 sols tournois et que le teston évoqué précédemment représentait II sols quatre deniers.

Et rapidement la Folie Cornu va entrer dans le domaine des Malon: Germain Duval donna à sa fille Anne, lors de son mariage avec Nicolas Malon, la Folie, ce dont il passa déclaration le 05 juillet 1555 avec reconnaissance de la rente de 6 livres tournois au profit des Baudart.

Le 03 septembre 1560, Anne devenue veuve de Nicolas Malon passa la même déclaration, réitérée le 19 juin 1567 par Claude Malon tuteur des mineurs de Nicolas et enfin le 23 décembre 1581, on trouve une dernière déclaration par Claudę de Laubespine, Seigneur de Bercy et Anne Malon, sa femme.

V/ SEIGNEURERIE DU BOURG DU PONT DE CHARENTON

Le plus ancien propriétaire connu de la Terre et seigneurie de Charenton semble être Pierre Blanchet, secrétaire du roi et se disant Seigneur de la Queue-en-Brie, "ce village qui est long et étroit comme la queue d'un chien" comme le rappelle l'abbé Lebeuf; dans sa visite du Doyenné de Lagny. Ce Pierre Blanchet plaidait

déjà en 1362 contre le “seigneur de Charenton”, et comme il fut inquiété dans sa possession par Olivier Dainel, chevalier, il transigea avec lui en 1365 sur la Queue et Ponteau (Lebeuf, *ibid.* p.488). Ce qui est surprenant est que M. de Malon dût en posséder un mémoire de 1313 (non signé) extrait de l’Aveu, venant de la cour des comptes (AD-94-46 J. Charenton).

On trouve le 26 août 1367 un aveu dénombrement, foi et hommage de sa Terre à Charles V, consistant alors en vile censive montant à 9 livres, 17 sols 1 denier en cens de 25 livres 7 sols, droit de carrières, droit de forage des vins de la ville, plus une maison où il tient les plaids, 8 arpents de terre et la justice.

Ensuite, lors de l’occupation anglaise, le domaine fut saisi par le roi Henry V: on trouve une Information datée du 14 janvier 1423 sur la consistance du fief du Pont de Charenton, confisqué sur le Sieur Gencien et donné par le roi Henry à Jean du Pressy. Il n’est pas inutile d’en tirer quelques lignes expliquant certaine méprise toujours en cette fin du 2e millénaire...

“Feue Jeanne la Gencienne avait bel et grand hôtel contenant deux corps séparés l’un de l’autre savoir un corps d’hôtel, cour, grange et étable; et un autre grand corps d’hôtel au quel étaient pressoirs, jardins et galerie fermés de murs. Tenant au grand chemin qui va du dit lieu de Charenton à Saint-Maur d’une part et à la rivière de Marne d’autre; de l’un des bouts au Moulin de la Chaussée qui fut à Messire Jean Jovenel, chevalier et de présent à Mre Philippe de Morvilliers, Premier président du Parlement (...) La dite Gencienne avait en lad. Ville de Charenton un petit hôtel neuf où étaient cour, puits, étables et un petit jardin qui fut à Mre Louis Blanchet (...) lequel hôtel en la censive du Moulin de la Chaussée (...)” Ceci est repris d’après l’information de 1423 sur la consistance du fief du Pont et les possessions de feue Jeanne La Gencienne, d’après témoins.

Les limites données dans ce qui précède sont les actuelles propriétés de la Commune de Saint-Maurice: le Bourg du Pont était alors à cheval sur l’actuelle avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny et allait vers l’est jusqu’au Moulin de la Chaussée qui existe toujours sinon tel qu’il y a cinq siècles... Le fait que la commune de Saint-Maurice (du nom de la paroisse) renonça pour éviter la confusion, au nom premier de Charenton - Saint-Maurice aurait dû lever l’ambiguïté dès 1842. Il n’en fut rien et, malgré l’évidence, il en est encore pour penser que Charenton-le-Pont et Saint-Maurice n’ont été autrefois qu’un seul territoire scindé sans dire ni quoi ni quand d’ailleurs, ce qui provoque le trouble.

Historiquement, il s’agit bien de deux paroisses distinctes, dépendant d’autorités ecclésiastiques différentes que seules quelques possessions féodales ont rapprochées, mais là s’arrête obligatoirement toute confusion.

Bien que propriétaire de la Terre de Charenton dans des conditions qui pouvaient être suspectes au roi de France, Jean de Pressy eut pour successeur le 26 juin 1499 Arnoult Boucher (et son fils) selon l'aveu de Nicolas de Cerisay en date du 18 juillet 1520. Le 13 septembre 1526, le Curateur et tuteur des enfants mineurs de Nicolas de Cerisay fit examen comme propriétaire de cette Terre de Charenton échue à Nicolas Cerisay, Seigneur de la Rivière.

Après le décès de Nicolas, sa soeur Antoinette de Cerisay, veuve de François Olivier, chancelier de France rendit foi et hommage le 12 septembre 1561 et obtint de la Cour des comptes un arrêt portant main levée sur la saisie du fief de Charenton.

Jean Olivier, héritier de la Dame de Cerisay (sa mère) fit aveu le 16 août 1577 et, après la mort de celui-ci, il y eut partage et la Terre passa à Marie Olivier épouse de François Chauvigny Abras de Belot le 19 décembre 1598, Terre qu'ils vendirent le 03 juillet 1605 à Charles II Malon. La consistance de cette Seigneurie comportait, en plus du fief, le fief de la Rivière avec des vignes à Montreuil. Comme dans le cas du Domaine de Bercy, le roi lui fit remise des droits seigneuriaux à lui dus à cause de cette nouvelle Terre de Charenton. Jean Olivier n'avait pas renoncé au Domaine mais fut débouté le 09 novembre 1624 du retrait lignager par sentence confirmée par arrêt du Conseil d'Etat.

Depuis cette dernière décision, la Terre et Seigneurie est restée dans la famille Malon de Bercy jusqu'à la Révolution. Toutefois, le 17 mai 1770 Nicolas Charles fit un acte de substitution et donation en faveur de l'aîné des mâles à Maximilien Emmanuel Charles, son fils dont foi et hommage furent rendus à Louis XV le 29 mars 1774. Le dernier des Malon fut Charles Jean François mais, comme le 03 mars 1809, il mourut sans prospérité, ce qui restait de l'héritage passa à sa soeur Alexandrine Charlotte qui avait épousé le 14 février 1801 Aymard François Chrétien de Nicolaï. Mais c'en était terminé des propriétés seigneuriales.

A la Révolution, la Terre consistait encore en droits de justice, police, voirie et fourches patibulaires, carcan, droit exclusifs de carrières, d'étalonnage des poids et mesures, de rouage et de barrage, droit de pêche et justices sur les rivières, droits acensés au fief du Séjour du Roi, d'écluse sur la Marne, de foires et marchés, moulins sur le Pont. On comptait encore la Maison de l'Audience qui en était le Manoir principal, la Maison du Barrager et environ 155 arpents de terres dans la Plaine. En tout la censive portait sur 12 400 arpents de terres et terrains, plusieurs maisons dans le Bourg du Pont, chargés de rentes et cens: (ceci représente à raison de 34,19 ares par arpent de Paris, près de 4 240 hectares d'un seul tenant).

Mais, après la saisie des biens féodaux, il n'en restait plus qu'un moulin, dit Saint-Antoine, sur le Pont de Charenton, vendu à charge de 800 livres de rentes, deux chapons et deux gâteaux au Jour des Rois... plus la maison de la Poste ou des quatre

fils (située sur l'actuel territoire de Saint-Maurice) qui fut également vendue pour 600 livres de rente foncière; la maison de la Geôle ou l'Auditoire: 400 livres, l'île Hisldbrand, louée 50 livres et plusieurs pièces de terres qui étaient alors réunies au Domaine de Bercy.

Il nous est encore parvenu un gros registre qui est entièrement consacré à l'histoire des maisons existantes du vivant de Charles-Henry II, dans la seule rue du Bourg qui constitue la partie de notre actuelle rue de Paris depuis la limite de Saint-Maurice jusqu'à la mairie de Charenton.

VI/ LES CARRIERES DE CHARENTON

Il s'agit de ce qui était autrefois une petite agglomération ainsi dénommée pour la raison évidente de l'exploitation qui était faite en sous-sol. Elle allait jusqu'au bord de la Seine, avec quelques maisons élevées sur des terrains concédés par M. de Bercy, entre la propriété de l'Archevêque (à Conflans) jusqu'au pont de Charenton, bien évidemment à charge de rente et cens. On y trouvait également l'emplacement d'un couvent de Carmes déchaux, détaché du Séjour du Roi, et au bord de la rivière, sur l'actuelle rue de l'Embarcadère et l'emprise des voies du chemin de fer.

Pour ce petit domaine, on conserve également l'histoire des diverses maisons et comme pour le Bourg du Pont, l'historien pourra trouver une foule de noms qui ne lui sont pas inconnus car, vers le XVIIe siècle des maisons de campagne, demeures de plaisance et hôtels particuliers s'installèrent le long de la rue des Carrieres disparue comme le reste de ce quartier pour les besoins de la circulation automobile.

VII/ DOMAINE DE CONFLANS

Dans les domaines qui nous sont parvenus, on fait la distinction entre un Domaine Patrimonial et un Domaine Royal, que M. de Bercy tenaient à titre d'engagement quoique la majeure partie en fût de fait patrimoniale.

Pour bien saisir cette nuance, disons qu'il a existé une paroisse de Conflans composée de plusieurs terres et seigneuries, acquises successivement par les Malon. Les limites de cette paroisse allaient du pont de Charenton jusqu'à la Rapée en suivant le cours des rivières et, vers le nord jusqu'au parc de Vincennes, au terroir de Saint-Mandé et, vers Paris, jusqu'à la paroisse Sainte-Marguerite, mais en allant jusqu'au faubourg Saint-Antoine. Ce sont ces Terres diverses qui entrèrent au fil des âges dans la famille Malon, tant par achats que par mariages.

Les fiefs et terres se distinguaient toutefois en seigneurie du pont de Charenton, qui relevait du roi; la terre et seigneurie de Bercy, relevant du seigneur d'Yerres: la Grange aux Merciers, dépendante du roi et à nouveau du seigneur d'Yerres pour la seigneurie de Conflans. De ces quatre domaines trois ont été patrimoniaux. Seule la Terre de Conflans est devenue domaniale parce que MM. de Bercy se sont vus forcés d'acquiescer des Commissaires du roi, à titre d'engagement, une terre qui faisait pourtant partie de leur patrimoine, ce qui n'est pas simple à démêler.

Il faut donc commencer par l'origine des propriétaires de Conflans avant de passer aux propriétés dépendantes du roi qui les a fait réunir au domaine de la couronne et par la suite, furent engagées.

VII/ (A) CONFLANS PATRIMONIAL

D'après l'aveu du 21 mai 1390, rendu au seigneur d'Yerres par Jean Hesseln il semble être le plus ancien seigneur propriétaire de Conflans. Le 28 juin 1391, Jean de Conflans rendit ensuite aveu, puis ce fut Gérard de Conflans le 12 juin 1453, et Jacques de Conflans le 12 juillet 1485, le 27 mai 1504, son fils Jean et le 06 juillet.1506, Isabeau de Conflans rendit aveu au seigneur d'Yerres, comme propriétaires en succession de la Terre de Conflans.

Le 27 juin 1516, un nouveau nom apparaît: Guillaume Deshagues parmi les fois et hommages à cause du fief de Conflans. Et déjà nous allons voir poindre les Malon. Le 05 août 1545, par contrat d'échange, les Srs Pierre, Louis Deshagues et autres frères, soeurs, héritiers d'Isabeau de Conflans cèdent à Nicolas Malon partie de la terre de Conflans comprenant 14 arpents de prés, 14 arpents de terres labourables, 6 à 7 arpents de vignes, enclos, le tout relevant toujours d'Yerres.

Pierre et Louis Deshagues (frères agissant pour leurs soeurs Claire et Marie) vendent à Nicolas Malon une oseraie et ses appartenances contenant trois quartiers et sept arpents de terre en une pièce proche du Clos des Vignes. Après le décès de Pierre, Martin Deshagues et ses soeurs vendent à titre d'échange à Claude Malon le restant de la terre et seigneurie de Conflans: l'hôtel seigneurial, pressoir banal, foulerie, jardin clos de murs, justice haute, moyenne et basse, ainsi que tous les droits qu'ils avaient encore.

Par un curieux enchaînement la terre sortit puis réintégra la famille Malon. Le 15 octobre 1588, une dame Louise Boudet, veuve de Pierre Séguier, se faisant fort de tous ses enfants et héritiers de feu Marie Malon, fille de Claude, revendit tous ses héritages à Bernard Malon, déjà seigneur de Bercy, héritage qu'elle pouvait avoir reçu de la succession de Marie Malon, sa petite fille, depuis épouse de Claude de l'Aubespine. Depuis cette date Conflans a été considéré comme étant du domaine patrimonial des Malon et Charles Henri se fit adjuger le 16 août 1652 le domaine

par les Commissaires du roi, moyennant 54 000 livres.

Il resta à voir l'extrait de cette aliénation territoriale et dire comment le roi s'en était emparé.

VII/ (B) CONFLANS DOMANIAL

On sait que Charles VI avait une attirance particulière pour la situation du confluent de la Seine et de la Marne. C'est pourquoi il acquit un héritage qui y était situé et y fit rebâtir une maison qui prit la désignation de "Séjour du Roi". C'est précisément ce terrain qu'occupèrent plus tard la famille Dionis et les Carmes déchaux, après les Bailly qui en avaient hérité moyennant finances. Il acheta encore un autre terrain afin d'y loger ses écuries qu'on appela le clos Brahant. Enfin, dans Conflans même, il acquit un terrain où il fit bâtir une maison pour le duc de Bourgogne, qu'on trouve sous la désignation de Séjour de Bourgogne, avec sept ou huit petites maisons pour ses officiers.

VIII/ LE SÉJOUR DU ROI

Après la Guerre de Cent ans, la disparition du Téméraire, et la confiscation de ses biens, Louis XI, propriétaire du Séjour du Roi, en fit don à Gillette Hennequin, veuve de Jacques de Chacqueville; il consistait en une maison et mesure, à charge de 50 livres parisis.

Le 29 juillet 1511, Radegonde de Chacqueville fit à son neveu Jean de Vignancourt don entre vifs du dit Séjour aux mêmes charges. Puis son fils Guillaume vendit le tout à Eustache Lhuillier le 05 août 1559. Sa fille Anne avait épousé Nicolas de Mornay, seigneur de Villarceaux. Ils vendirent le Séjour le 12 juin 1576 à Guillaume Bailly.

Charles Bailly, président aux Comptes rendit aveu le 28 mars 1608 à Nicolas de Villeroy, comme engagé des droits du roi, à cause de sa seigneurie du Séjour consistant en plusieurs corps d'hôtels, jardins, le tout clos de murailles et d'une contenance de 15 arpents.

Ici, doit se placer un fait dont on a peu parlé. Sur le territoire de Saint-Maurice s'était construit un premier Temple où les protestants (ceux de la "religion prétendue réformée") venaient assister aux prêches et passaient soit par terre soit par eau, devant ou derrière le Séjour, et, pour convaincre quelques hérétiques Le Bailly et sa femme chrétienne Le Clerc donnèrent une partie de leurs enclos, proche de l'eau, afin d'y fonder un Couvent, ce qui fut fait le 18 février 1617. Des Carmes du rite déchaux s'y installèrent et construisirent leur couvent, une église sur les restes d'un

monument vraisemblablement gallo-romain (d'après le récit d'un novice qui en fut le témoin oculaire dès les origines de l'établissement du couvent, on lit dans le texte manuscrit conservé aux Archives Nationales CS.3742 - Dossier 20, pièce 2 ; "sur un ancien temple des feux dieux". C'est la Maison de l'Echo que n'oublie aucun historien. Selon la Bibliothèque carmélitaine l'auteur en serait Ignatius Joseph à Jésus Marie (dans le siècle Jacques Samson) qui publia ce détail en 1665 dans des "Annales des carmes déchaux".

Quant au reste du Séjour, les héritiers de Bailly le revendirent le 26 août 1698 à Dumetz, alors Président à la cour des Comptes qui le revendit au Sr. Dionis le 20 février 1699, payeur des comptes; le Séjour resta dans la famille jusqu'à la Révolution.

IX/ SÉJOUR DE BOURGOGNE ET CLOS BRABANT

Louis XI avait réglé ses comptes avec la Maison de Bourgogne. Les biens existant sur le territoire de Conflans avaient été saisis et pourtant ce ne fut que le 19 janvier 1538 que François Ier en fit don à Don Diégo de Mendosse, son panetier ordinaire, à titre viager. Mais le 14 septembre 1548, Henri II donna pouvoir à ses commissaires de vendre tous les biens assis au village de Conflans : Séjours, Manoirs et Maisons de Bourgogne, Artois, Flandre et Brabant, déclarant le 01 avril 1551 "ces biens inutiles et de nulle valeur, et qu'il en soit procédé incessamment à la vente."

Ce fut un certain Jean Gauchery qui obtint le 22 août 1553 l'Hôtel de Bourgogne et le Clos Brabant; c'était un vaste champ où les blanchisseurs des Carrières venaient étendre leur linge. Ce sont donc ces domaines qui furent cause que le roi s'empara de la haute justice et de tous les droits appartenant alors aux seigneurs particuliers de Conflans.

X/ L'ENGAGEMENT

Lorsque furent vendus le Séjour de Bourgogne et le Clos Brabant en 1553, à Jean Gauchery, par les commissaires du roi, l'évêque de Rennes, Claude Dodieu était propriétaire d'une grande maison, cour, jardin et dépendances, représentant 10 arpents, en la censive des religieux de Saint-Martin des Champs, ayant haute, moyenne et basse justice au dit Conflans, à cause du fief des Petits Bordeaux.

Claude Dodieu, voulant agrandir son domaine, présenta une requête au roi, exposant les dégâts qui se faisaient dans son île en rivière et d'autres bonnes raisons afin qu'il lui plût de vendre toute la Terre lui appartenant en la paroisse de Conflans, évidemment avec tous les droits afférents. La requête fut renvoyée au

Trésorier, à charge d'informer de commodité et incommodité. Le 1er juin, information pour François Dauvergne. conseiller en la Chambre des Comptes et le 26 mai 1554, en conséquence, Henri II vendit donc toute la terre et seigneurie, les droits relevant jusqu'alors du roi, depuis le pont de Charenton (exclus) jusqu'au ponceau de la Grange aux Merciers et droits de pêche et de justice, le tout pour la somme (ridicule) de 480 livres et 22 livres de rente annuelle.

Le 01 juin 1577, le domaine de Conflans fut adjugé à Nicolas Le Gendre par les commissaires du roi; celui-ci acquit d'un Sieur André Guittard la Grande Maison qui avait appartenu à Claude Dodieu. Ce Le Gendre est mieux connu sous le nom de Sieur de Villeroy. Son successeur, Charles de Neuville, Sr. de Villeroy vendit le tout le 18 décembre 1619 à Nicolas de Verdun, premier président du Parlement de Paris.

Le 16 mai 1634, Nicolas Le Jay ne put acheter des commissaires du Roi que le seul Domaine de Conflans, mais il acquit encore la Grande Maison le 18 novembre 1634 par décret du Parlement. Enfin, après la mort de Le Jay, c'est le Sr. de Bercy qui entra en possession le 19 août 1642 de tout ce que les engagistes avaient possédé.

Ainsi a pu être exposée la suite des acquisitions successivement faites d'un Domaine royal dans la paroisse de Conflans. Lors de la première aliénation faite pour Claude Dodieu en 1554, la vente avait été de 480 livres comme il a été dit, mais celle de 1642 a coûté aux Malon près de 55 000 livres et ils n'en retiraient que 108 livres de revenu. Etrange lorsqu'on sait qu'il fut le modèle de l'Harpagon de Molière.

Entre 1554 et 1610 les "Engagistes" du domaine de Conflans s'étaient contentés de ce qui leur avait été adjugé, et les seigneurs et propriétaires de cette Terre en avaient joui pendant 56 ans sans trouble spécial.

Au mois de mai 1610 commença un procès entre M. de Villeroy et M. de Bercy qui n'eut sa conclusion ultime qu'en 1642 : M. de Villeroy prétendait être seigneur de Conflans, haut justicier et avoir des droits honorifiques à l'église. Son autorité lui servit beaucoup jusqu'en 1634 lorsque le président Le Jay acheta l'engagement. En reprenant l'instance et, pour faire plus de poids il fit intervenir Mazarin. Pourtant, le Conseil d'Etat rendit le 31 mars 1638 un jugement conservant la haute justice à M. de Bercy et les autres droits au président Le Jay qui interjeta appel mais il mourut en 1642. C'est alors que Charles Henry Malon croyant éviter toutes nouvelles difficultés et terminer le procès, se présenta comme adjudicataire de l'engagement tenu par Le Jay, et ses successeurs en eurent jouissance jusqu'en 1790.

Au domaine, il convient d'adjoindre aussi les deux bacs de la Râpée et des Carrières, le moulin de Qinquengrogne.

Ce moulin fut cédé, ainsi que la Grande Maison et autres héritages, tant par vente que par héritages et échange avec l'archevêque de Paris, qui devait aux Malon une rente de 300 livres. De même, les Religieuses de Conflans, les Carmes Déchaux et divers propriétaires de maisons sises tant aux Carrières qu'à Conflans devaient acquitter leurs rentes et cens.

Les Malon ne possédaient qu'un tiers du Bac de la Râpée : il fut vendu en l'An IV. Quant à celui des Carrières, après être resté longtemps sous l'eau, il fut détruit de sorte que la presque totalité des biens accumulés par la famille au cours des siècles de patientes (et chicannières) acquisitions, disparut dans la tourmente révolutionnaire, à ceci près que les derniers héritiers ne furent guère inquiétés et conservèrent une existence qui ne leur fut enlevée que par la maladie conduisant à l'extinction de la famille Malon. On les considéra même en 1790 comme bienfaiteurs de la nouvelle Commune (délibération du Conseil Municipal).

XI/ DOMAINE DE CHARENTON - SAINT MAURICE

La seigneurie de Charenton - Saint Maurice et le Bourg et Châtellenie du Pont de Charenton ont de tous temps été séparés bien que voisins. Celle du Pont relevait alors du roi, comme châtellenie et celle de la paroisse Saint-Maurice était un simple fief relevant de l'abbaye de Saint-Denis. En toute logique c'est cette dernière qui aurait pu s'appeler Charenton, car il y eut un temps une Commune de Conflans-l'Archevêque, cadrant peu avec les modifications toponymiques du temps.

En fait les seigneurs de Charenton ne possédaient que la tête de pont autrefois fortifiée dans le Bourg de quelques arpents relevant de la châtellenie. La seigneurie de Charenton - Saint Maurice s'étendait alors depuis le Bourg-du-Pont jusqu'à Saint-Maur, consistant en droits honorifiques, droits de chasse et de pêche, moyenne et basse justice et ban-de-vin avec pressoir banal. Les droits et domaines utiles consistaient encore en 50 arpents environ de prés en plusieurs îles, trois moulins dont celui de la Chaussée, le moulin Rouge et celui des Corbeaux, la Grande Maison seigneuriale, pressoir et colombier.

MM. de Bercy ne possédaient que quelques arpents et un fief dit de la Rivière ou Théroüanne ou encore de la Cerisaye, relevant du fief de la Chaussée. C'est à son sujet précisément que s'opposèrent en divers procès M. de Bercy et M. le Bossu, seigneur du Fief de la Chaussée et de Charenton - Saint-Maurice puis avec les époux de Lorrière, prétendant avoir droit de marché et foires sur la place de Charenton qui était alors au carrefour du pont de nos actuelles rues de Paris, du Maréchal Leclerc et de Lattre de Tassigny. Comme ils se qualifiaient encore de seigneur de Charenton sans autre précision, revendiquant la haute justice qui appartenait au seigneur de la Queue-en-Brie, les affaires traînèrent. On connaît des

mémoires injurieux de M. de Lorrière contre M. de Bercy qui s'en servit bien évidemment pour sa défense.

On n'a pas d'informations sûres concernant la conclusion de ces différends sur les limites des seigneuries respectives et autres contestations. M. de Lorrière fut débouté par arrêts de la Cour du Parlement des 03 août 1744 et 06 mars 1748. Entre 1687 et 1748, on ne trouve pas moins de 25 arrêts tant par la Cour des Aides qu'au Conseil du roi et en Cour de Parlement de Paris. Une dernière demande de cassation de la part du sieur de Lorrière semble ne pas avoir abouti.

Enfin, Nicolas Charles Malon, ayant fait abattre une échoppe sur cette "place de marché" à Charenton, un certain Harang, propriétaire, se réunit à M. de Lorrière pour attaquer de nouveau M. de Bercy mais, après 1789, les héritiers Harang voulant une conclusion se virent déboutés (en l'An XIII) comme résurgence d'un objet de féodalité.

On a tenté d'exposer comment du XIVE au XIXe siècle une paroisse a pu devenir peu à peu la propriété d'une seule famille, propriété qui a donné à peu de chose près le territoire de la commune de Charenton-le-Pont. L'urbanisation galopante et le passage d'une voie ferrée ont détruit l'harmonie d'une suite de villages paisibles, et anéanti le calme d'une situation de belles verdures, d'îles et de rivières habituellement sages. Toute cette aventure est probablement rarement aussi bien détaillée et nous a été heureusement conservée grâce aux dépôts consultables sans lacune apparente, tant à Paris qu'à Créteil, là où le chercheur pourra approfondir tel point qui retiendrait son attention du moment.

† P. G. HARMANT

DROLES DE MŒURS.

CURÉS DE MAROLLES AU XVIIIE SIECLE

Par deux fois, un curé de Marolles-en-Brie est cité devant la justice au cours du XVIIIE siècle. Pareille mésaventure n'est guère courante dans les archives de la justice ecclésiastique de l'archevêché de Paris pour une aussi petite paroisse. Deux curés de Marolles ont donc encouru les foudres de l'institution, sur les reproches de leurs paroissiens. À quarante ans de distance, les démêlés de ces deux curés pourraient laisser croire que l'atmosphère était particulièrement malsaine dans ce village accroché au flanc du Réveillon, coïncé entre prieuré et Grosbois, entre forêt et vignes. Malheureuse coïncidence car, de fait, ce que nous savons des autres prêtres à l'entour ne permet pas de conclure que la corruption était générale. Nous trouvons quelques mauvais prêtres, mais, en proportion, peu d'entre eux apparaissent dans les archives judiciaires.

Je dois à M. Alfred Soman, directeur de recherches au CNRS, américain parfait connaisseur des archives judiciaires françaises d'Ancien Régime, le dévoilement et la transcription du procès de Joachim Paysant, curé de Marolles-en-Brie en 1616. C'est au cours de son séminaire en Sorbonne qu'il a exposé le cas de ce desservant opposé à ses ouailles. Cette histoire m'a rappelé de celle d'un autre curé dudit village, qu'avait rapportée M. Raymond Thouvenin, président de la société généalogique du Val-de-Marne. Monsieur Soman a bien voulu relire cet article et ses remarques ont éclairé bien des points examinés ici.

DES CURÉS ET DES HOMMES.

Situons le contexte religieux de ces deux affaires. Après les secousses des guerres de Religion, après l'expansion du mouvement Réformateur au début du XVIe siècle, l'église se prend à rénover ses structures, sa pastorale et sa pratique. Le concile de Trente (1540-1569) a posé les bases d'une réforme du clergé séculier. Combien d'évêques, de prédicateurs, de protestants ont dénoncé les tares morales qui pesaient sur ce clergé. Combien de fabulistes, de conteurs, de chansonniers ont brocardé les travers des curés et des moines. L'anticléricalisme n'a été inventé ni au XVIIIe, ni au XIXe siècle. Les critiques les plus virulentes ont été portées au cours du Moyen-Age. La Réforme protestante avait tiré argument, entre autres, de l'ignorance et de la mauvaise vie du clergé pour gagner à sa cause paysans et simples gens. Le manque de formation des curés n'avait pas échappé aux réformateurs catholiques dès le XVe siècle; au début du XVIe siècle, Guillaume Briçonnet, évêque de Meaux, imité par quelques autres prélats, avait axé sa pastorale sur

l'éducation du clergé et le suivi attentif de leur action dans la paroisse. Mais il faudra encore plusieurs décennies après le concile de Trente pour que la nouvelle discipline soit imposée à tous les curés. Les archevêques de Paris entreprendront au XVII^e siècle de réformer leur clergé avec des succès inégaux.

“Le clergé rural de la région parisienne comptait parmi ses membres une petite élite de prêtres instruits et capables d’assumer dignement leur charge.... [les ordonnances ecclésiastiques de Henri de Gondi signalent] les déficiences les plus notoires du clergé auxquelles il convenait d’apporter un prompt remède: absentéisme des curés de campagne... laisser-aller dans la tenue extérieure, ivrognerie, incontinence, atteintes graves à la dignité sacerdotale.” C’est ainsi que Jeanne Ferté résume la situation du clergé paroissial en région parisienne au début du siècle¹. Peu de curés étaient originaires du diocèse. La crise des vocations ne date pas du siècle dernier. Beaucoup de prêtres venaient de diocèses normands (Avranches, Bayeux, Coutances, Rouen) ou picards (Amiens, Beauvais, Noyon, Saint-Quentin). Pour ceux-là, ils savaient lire et écrire, connaissaient quelques rudiments de latin, maniaient quelques formules liturgiques et prononçaient des prières qui tenaient souvent d’une piété populaire à la limite de la magie. Les conditions de nomination ne garantissaient pas la qualité intellectuelle de ces curés: la charge s’achetait avec le bénéfice.

À cette époque, pourtant, plusieurs institutions apparaissent pour assurer la formation des clercs destinés à devenir curés ou déjà en poste dans l’archevêché de Paris. Il faut attendre l’épiscopat de Hardouin de Péréfixe (1662-1671) pour que l’archevêque s’y implique personnellement, comme l’a recommandé le concile de Trente. Les membres de la famille de Gondi - Pierre de Gondi (1569-1592), Henri de Gondi, cardinal de Retz (1598-1622) Jean-François de Gondi premier archevêque de Paris (1622-1654)² et Jean-François-Paul de Gondi, cardinal de Retz, acteur et mémorialiste de la Fronde, exilé par Louis XIV (1654-1662) - ne se sont pas investis pleinement dans la création d’un séminaire diocésain. En 1618, Henri a confié à Bérulle le soin d’organiser un tel établissement dans l’abbaye Saint-Magloire, il ne l’a pas suffisamment doté, ni n’en a pris la responsabilité. Les initiatives prises par Bourdoise (Saint-Nicolas-du-Chardonnet, 1622-1642), saint Vincent de Paul (retraites des prêtres au collège des Bons-Enfants, puis à Saint-Lazare, 1631-1647) et Olier (à Vaugirard, puis à Saint-Sulpice, à partir de 1641) se concrétisent pourtant sous l’épiscopat de Jean-François de Gondi.

Plusieurs missions sont également organisées. Pour ce qui touche notre région, notons la présence des missionnaires de Vincent de Paul à Brie-Comte-Robert en 1636, à Montgeron en 1646. Leur présence est encouragée par Noël Brulart de Sillery, chevalier de Malte, commandeur de Troyes, frère d’un chancelier de France, qui possède le château de Pamphou en Brie; par contrat de 1639, il institue une mission tous les 5 ans dans cette ville. Quelques années plus tard, Laurent

Boucher, ancien vicaire de Saint-Germain-l'Auxerrois, curé de Villecresnes de 1666 à 1670, est réputé pour ses talents de prédicateur. À cette même époque, l'archevêque Hardouin de Péréfixe (1662-1671) s'intéresse particulièrement à notre région, car il réside assez souvent au château de Grande Romaine de Lésigny. Il intervient à Servon^b. C'est le curé de Brie-Comte-Robert, Thomas Bécasse, qui prononce son oraison funèbre à Jarcy où repose son cœur, le 13 janvier 1672.

CONFLITS AU VILLAGE: MENTALITÉS, COMMUNAUTÉ VILLAGEOISE.

La communauté villageoise était à la fois très attachée et méfiante, voire hostile à son curé. Elle y tenait parce que celui-ci assurait à la communauté sa sécurité en accomplissant les rites nécessaires à la protéger contre les fatalités, elle s'en méfiait pour ce qu'il levait un impôt sur les récoltes. *“Parce que l'Europe préindustrielle vivait surtout à la campagne et que toute mauvaise récolte, toute perte de bétail risquaient de provoquer la disette, le clergé et les fidèles accordaient beaucoup d'importance aux prières de l'église destinées à protéger la terre ou les animaux domestiques.”*² Les paroissiens suivaient les processions en grand nombre, assistaient aux fêtes religieuses les plus importantes (Noël, Rameaux, Pâques, Rogations, Fête des morts), sollicitaient des services religieux pour les grandes étapes de la vie. Ils espéraient que les prières et conjurations des curés seraient efficaces et les protégeraient des maléfices de sorciers et autres esprits. *“Par ces implorations et bénédictions, l'Église prenait ainsi en charge la vie quotidienne dans ses aspects les plus concrets, apportant aux hommes d'autrefois espérance et réconfort. Elle leur attestait qu'ils n'étaient pas seuls contre les immenses périls qui les menaçaient et leur donnait le sentiment d'être protégés. Elle répondait à un besoin de sécurité peut-être mal conceptualisé mais, n'en doutons pas, intensément vécu.”*³ Mais les paroissiens, pour proches qu'ils se sentissent du curé, admettaient mal que celui-ci négligeât trop les devoirs de sa charge et de son état.

Nombreux sont les conflits entre communauté villageoise et curés dont la trace est conservée en archives, bien qu'il ne faille pas en exagérer la fréquence au XVII^e siècle. Les procédures diligentées par l'Officialité, tribunal ecclésiastique de l'archevêque de Paris, portent témoignage de ces différends. Entre la fabrique gérée par un ou plusieurs marguilliers (désignés par l'assemblée des chefs de famille de la paroisse) et le curé, l'entente n'est pas toujours cordiale. La fabrique possède ses propres revenus (terres, quêtes, droits divers) et doit veiller à l'entretien de l'église, du presbytère, du mobilier. Les marguilliers doivent gérer ces fonds et rendre des comptes. Dans la plupart des paroisses, une ou plusieurs confréries regroupent les paroissiens. Ces institutions, placées sous l'invocation de la Vierge ou d'un saint^c, jouissent également de revenus et participent à la vie religieuse en commandant des messes ou des cérémonies annuelles.

Le curé reproche parfois aux marguilliers de négliger les obligations de leur charge. En revanche, la communauté peut se porter promptement contre le curé si celui-ci n'observe pas les devoirs de son office. Les accusations envers le curé se concentrent sur deux griefs: une moralité déficiente (ivresse, débauche licencieuse voire luxure) et le non accomplissement des rites (négligences, gestes déplacés jusqu'à la sorcellerie). Parfois, les motifs réels sont bien éloignés des pratiques reprochées au curé, mais la communauté fonde son action en justice sur des motifs "qui marchent", dont ils peuvent espérer la condamnation par la hiérarchie ecclésiastique.

D'autres motifs de troubles naissent de la concurrence des seigneuries laïques ou religieuses qui se recoupent dans un même village. Les conflits de préséance entre seigneurs pour partie occupent nombre d'avocats et de robins. Ils sont interminables: à Mandres le procès entre les Chartreux et le seigneur des Tours Grises dure près de trois siècles (qui doit occuper le banc du seigneur?); à Sucy-en-Brie, la contestation entre le seigneur du château (Lambert) et le chapitre de Notre-Dame s'étend sur deux siècles. À l'arrière-plan de ces conflits se place la perception de droits et des dîmes. À Marolles-en-Brie, le prieuré dépendant de Saint-Martin-des-Champs perçoit la grosse dîme. Souvent aux mains d'un prieur commendataire (non résident, mais percepteur de la dîme), il jouit d'une position privilégiée, ce qui complique la situation. Le procureur fiscal en dépend. Il est, en quelque sorte, le porte-parole de la communauté. Probablement, cet office n'est pas vénal. En fait, nous connaissons mal la structure réelle du pouvoir au village; les documents ne permettent pas de savoir si le procureur oriente ou est contraint dans les procédures.

UN CURÉ SORCIER ? (VERS 1616) JOACHIM PAYSANT, DESNOUEUR D'AIGUILLETTE.

Le 8 août 1616, le curé de Marolles-en-Brie est jeté en prison à Grosbois par le juge du lieu à la demande du procureur fiscal dudit lieu. Ses biens sont saisis et confisqués le lendemain. Joachim Paysant fait immédiatement appel de cette procédure devant le Parlement de Paris qui l'élargit, ordonne la mainlevée de la confiscation et renvoie l'affaire devant l'Official, le tribunal ecclésiastique en raison de la qualité de curé. L'affaire se révèle plus embrouillée. Joachim Paysant et quelques-uns de ses paroissiens sont parties en plusieurs procès tant à Paris qu'à Sens dont relève encore l'évêché de Paris. La cure lui est contestée, la perception des droits fait surgir plusieurs contestations. Plusieurs procédures se croisent. Quatre audiences de l'Officialité de Paris, les 21 juin, 30 octobre, 18 novembre 1617 et 6 juin 1618 nous permettent de suivre les accusations portées contre le curé.

La procédure du 21 juin 1616 est engagée par un groupe de quatre paroissiens Noël Guérin, Louis Delamare, ancien marguillier, Jean Coudray et Victor Brisset. Celles du 30 octobre et du 18 novembre 1617 impliquent d'autres habitants: Chevallier,

tavernier, Nicolas Caille, André Faudouart, chapelain du prieuré, Allery [Jallery?], Jacques Jaulnet, bûcheron au service de Brisset, Pierre Moissy, également bûcheron au service de Brisset, et Jehan Fleury, filleul du même Brisset. Pour un village de vingt à vingt-cinq feux, cela fait beaucoup. Nous y trouvons "l'élite": un ancien marguillier, un coq de village Brisset, ses hommes et sa parentèle, un procureur fiscal, Coudray, le tavernier et le chapelain du prieur (à dire vrai, celui-ci joue un rôle muet, mais lourd de sens, à propos des dîmes). Est aussi mentionné le lieutenant de justice de Grosbois, Philippes Jallery^d. Les "notabilités" locales se liguent contre le curé, les paroissiens en première ligne.

Les reproches adressés au curé sont agencés sur plusieurs plans. La coterie villageoise accuse le curé de fréquenter la taverne et de se saouler, de mal se conduire dans la rue du village (courir l'épée à la main, de nuit), de troubler l'ordre par des menaces et des voies de fait, de blasphémer, de jurer, de courir les femmes et surtout de pratiquer la sorcellerie. Il aurait tenté d'empoisonner le vin partagé au cabaret avec Nicolas Caille, il aurait provoqué la mort de la femme Guérin en lui offrant du pâté de viande pendant le Carême, il aurait voulu cuire des racines (plantes mal famées, qui servent de base dans des recettes de sorcier, médicaments ou philtres) pour le mal de dents, que la tradition populaire assimile au mal d'amour. Un "mémoire pour desnoer l'egullette" [dénouer l'aiguillette, pratique de sorcellerie pour posséder une femme mariée] figure parmi les pièces du procès; il est attribué au curé par ses accusateurs. À ces accusations, Joachim Paysant à la fois répond et restitue les conflits nés entre les villageois et lui. Sur les faits, il minimise (il souffre de maux de cœur et soigne ce mal endémique), ou nie, ou donne une version qui interprète ses gestes de façon plus anodine. Sur les conflits, il révèle qu'il y a d'autres procès pendants et que certains ont voulu l'assassiner; à tout le moins, on peut penser qu'une altercation assez vive a opposé le clan et le curé. Les relations sont déplorables, l'affrontement devient violent et on se tourne vers l'institution judiciaire pour évacuer le conflit. Ce recours s'inscrit dans une stratégie particulière, elle ne commande pas.

Les accusations de sorcellerie envers les curés semblent monnaie courante. À Soignolles-en-Brie, en 1621^s, le curé Dudouyt, ancien vicaire de Vitry-Coubert, originaire du diocèse de Coutances, subit des accusations analogues: avoir facilité les pratiques de sorcellerie de bergers (cire du cierge pascal, morceaux de la nappe d'autel, ambulations dans l'église et le clocher), avoir possédé des livres de magie, s'être adonné à la boisson, avoir négligé de porter les derniers sacrements à des paroissiens, avoir couru les femmes, avoir négligé les devoirs de sa charge (catéchisme, annonces), avoir eu des attitudes inconvenantes. Les accusations sont plus précises. Elles émanent d'une coterie d'habitants, dont le curé, dans ses réponses, met en évidences les liens. L'hypothèse d'un conflit qui opposerait le curé et la fabrique, ne peut pas être mise en exergue. La personnalité du curé semble inspirer aux villageois plus la peur que la confiance.

Le motif de la querelle semble différent à Marolles. Le curé et les paroissiens s'opposent depuis 1614 au sujet des droits curiaux et des menues dîmes. L'Officialité condamne, lors de l'audience du 21 juin 1617, les paroissiens vindicatifs. Noël Guérin doit les dîmes sur les agneaux et cochons des années 1614, 1615 et 1616, (60 sols) et les droits de convoi mortuaire de sa femme. Louis Delamare est condamné à payer les droits perçus pendant l'exercice de sa charge pour les messes d'obits et d'ordinaire ainsi que le produit des quêtes et le reste du luminaire funèbre. Victor Brisset et Jean Coudray doivent payer solidairement les dettes de la confrérie Saint-Sébastien envers le curé pour le service des messes. Quant à Jean Coudray, il est condamné à restituer les produits indûment levés en 1615 et 1616.

UN CURÉ DÉBAUCHÉ ? (1656-1660) LE CURÉ VILLETTE, JOUEUR DE BOULES INTEMPÉRANT.

Les lendemains de Fronde sont pénibles en Brie. Les ravages de 1652 ont laissé des traces dans le paysage humain de la contrée. De juin à octobre 1652 les troupes royales commandées par Turenne et les Impériaux de Charles de Lorraine, alliés aux Princes frondeurs, passent et repassent d'Étampes à Dammartin-en-Goëlle, entre Marne et Seine, c'est à dire dans notre Brie occidentale. On se bat à Villeneuve-Saint-Georges, à Charenton, on s'accroche à Créteil, à Cerçay, à Valenton, on s'observe à Ablon, on campe à Grosbois, on tue, on vole, on pille, on robe un peu partout à Combs-la-Ville, à Mandres, à Marolles, à Boissy, pour ne citer que les villages que nous connaissons bien, mais en Hurepoix, le tableau n'est guère moins noir.⁶

Les églises ont été dévastées, les paroissiens sont terrés, les curés sont partis. Suivons l'archidiacre de Brie, Guy Lasnier, dans ses visites pastorales de 1653⁷. Le 21 août, il est à Mandres, paroisse Saint-Thibault. Il ne trouve pas de prêtre; celui-ci s'appellerait Jean Fougasse, sous-diacre de Thoulouse, il ne réside point et la paroisse est desservie en fait par Louis Gressier de Brie-Comte-Robert. Seul, Louis Vandard, marguillier administrateur de la fabrique accueille l'archidiacre à l'église où le constat est surprenant "*Visitant les fonts [baptismaux] nous avons trouvé dans la cuvette l'eau puante et infecte toute putréfiée pleine de gros vers blancs et une souris toute pourrie dedans laquelle nous avons fait mettre dans un trou que nous avons fait fouiller dans la terre près les fonts baptismaux... Les habitans demandent un curé et font grande instance à ce qu'il y soit pourveu*". À Marolles-en-Brie, l'église est mieux tenue. Mais, "*La moitié des maisons et le presbitaire est brulé. N'y a de registres anciens ont esté perdus.*" Le marguillier est absent, le curé est présent, il réside dans sa cure depuis 4 mois. Il s'appelle Guillaume Villette⁸ et l'archidiacre ne trouve rien à redire. Il n'enregistre aucune plainte.

Tout nouveau, tout beau. Quelques années plus tard, le ton change. Lors de sa visite du 7 septembre 1656, l'archidiacre entend une longue plainte de Coudray contre le

curé. Son inconduite est notoire. Il boit, il joue, fréquente les femmes, traite avec beaucoup de familiarité sa servante et ne se donne pas en exemple de vertu, ni de tempérance. Les accusations ressemblent à celles proférées en 1616-1618, à l'exception des soupçons de sorcellerie. L'accent est mis sur les écarts de conduite, sur l'aspect "mauvais prêtre", sous-entendu qui ne respecte pas les recommandations de monseigneur l'archevêque et de monsieur l'archidiacre. Curieusement, on retrouve ces accusations formulées à l'encontre de Nicolas Cibot à La Grange^e en 1655, de Roland Sauvage, curé de Saint-Paul de Lagny en 1664. Le clergé de l'archidiaconé de Brie se laisse-t-il aller à boire? Plus grave, les rapports ambigus avec la servante ou avec des femmes de la paroisse sont dénoncés dans plusieurs paroisses voisines: le vicaire de Quincy-sous-Sénart, Nicolas Anguehart (1654), le curé de Bonneuil-sur-Marne, Nicolas Hubert (1654), le curé de Lésigny (1655), le curé de Brunoy (1660). Guillaume Villette est traduit devant l'Officialité. Il est condamné le 16 janvier 1659 à un an de séjour au séminaire Saint-Lazare; cette sentence est renouvelée le 13 mars 1660^o.

Les plaintes sont renouvelées à chaque visite, en 1660, en 1661, en 1662 (Simon Fourby plaignant), en 1664 (Ripault plaignant). En 1665, l'archidiacre note le désordre de l'église et des registres. Le curé ne s'est pas amendé semble-t-il, en dépit de ses retraites en séminaire.

UN BIEN CURIEUX DÉNOUEMENT.

J'ai longtemps cru que la succession de curés sentant mal la morale publique n'était due qu'au hasard, à la conjonction fortuite de deux destins dénués d'exemplarité, trop humains dans une paroisse pauvre. Le curé Villette parti, l'ordre règne à l'église de Marolles-en-Brie. Denis Merlin, prêtre, a été installé. L'archidiacre trouve en 1666 "*le Saint Sacrement, les fonts baptismaux et les saintes huiles*" tenus déceimment, les registres des naissances, mariages, mortuaires sont bien tenus. En 1667, l'histoire bégaie. Le procureur fiscal, Coudray, et le curé, Merlin, s'accusent mutuellement. Le curé reproche au procureur de ne point assister à la messe paroissiale depuis plusieurs dimanches et de travailler et faire travailler le dimanche. De quoi le procureur accuse-t-il le curé? "*D'avoir dansé avec deux femmes masquées... d'avoir mangé des œufs durs et de la viande le jour de Caresme-prenant... d'avoir joué aux boules souventes fois sans soutane... d'avoir occasionné du tapage nocturne...*" Voilà qui rappelle étrangement les accusations portées contre Joachim Paysant et Guillaume Villette.

Mais le nouveau curé semble d'un caractère mieux trempé, ou bien l'archidiacre ne se laisse pas abuser. Dans sa réplique, le curé réfute les ragots marollais et prétend n'avoir joué que deux fois: avec Coudray et avec le chapelain du prieuré! Or, c'est la messe du chapelain que doit suivre le nommé Coudray, puisque le curé souligne

qu'il n'assiste pas à la messe paroissiale. La camarilla des petits chefs locaux s'est entendue sur le dos de "l'intrus". À chaque affaire, un Coudray - faute de disposer des registres de l'époque, je n'ai pas pu vérifier leur degré de parenté - rapporte les incidents et rameute contre le curé les Marollais. Mais, il ne fait sans doute qu'exercer sa fonction. Faut-il y voir un moyen qu'il emploie pour éliminer la "concurrence"? Tout ce que le curé prend en quêtes, droits curiaux et menues dîmes, c'est une fraction de revenu qui échappe au receveur des droits seigneuriaux¹.

D'ailleurs, le vrai motif de l'affrontement paraît sur la page suivante des notes de visite de l'archidiacre. Certes, il vient d'ordonner au curé de ne plus boire, ni manger au cabaret, ni le jour, ni la nuit. Un tel ordre peut satisfaire Coudray. Mais on en vient à la réfection du presbytère, en demi-ruine depuis longtemps. La fabrique ne veut pas se dessaisir d'un liard pour le logement du curé. L'archidiacre ordonne que le produit des quêtes et les revenus de la fabrique seront partagés en deux parts égales pour restaurer le presbytère. Coudray ne se réjouit plus. Il lance une dernière escarmouche. Il se dit "*exclu des sacrements et estre excommunié par plusieurs lettres de censure*", à quoi le curé répond "*qu'il n'a point voulu prendre les droits du prieur à prononcer ces peines*". Cet argument, juridiquement exact, clôt la visite. Aucune procédure judiciaire ne semble avoir été diligentée. Le curé n'a pas succombé aux accusations portées au nom de la communauté par le procureur fiscal.

Sinon, nous aurions connu la paroisse qui attire les curés de bamboche: trois curés noceurs en un siècle! Le dicton «Jamais deux sans trois» n'est pas vérifié. Le système de dénonciation n'a pas fonctionné trois fois. La recette paraissait simple: déformer et diffamer les attitudes et les gestes les plus anodins des prêtres, les déstabiliser et, en fin de compte, les éliminer "légalement", au besoin par une procédure judiciaire. Les Coudray s'appuient au besoin sur les autres représentants du pouvoir au village: les agents du seigneur de Grosbois ou le chapelain du prieur nommé par l'abbé de Saint-Martin-des-Champs. Ceux-là ne sont pas de même niveau, il vaut mieux composer avec eux. Le petit peuple de vigneron accepte mal ses curés.

Les griefs formulés contre les curés sont répétés dans les paroisses où les vigneron constituent un groupe social particulier. Il est sans doute prématuré d'y voir des manifestations d'anticléricalisme. Mais on ne peut pas s'empêcher de remarquer que ce groupe social animera les actions "jacobines" sous la Révolution, qu'il ne pourra pas aller au bout de son émancipation vis-à-vis des autorités extérieures au village: les "hommes en noir", les curés (pourtant proches d'eux par leur mode de vie), les grands propriétaires terriens. Plutôt qu'un conflit économique - qui doit s'appropriier l'argent ? - il conviendrait d'y voir un conflit social en termes de pouvoir, de présence.

L'imaginaire y tient sa place et les enjeux symboliques animent les litiges. La sorcellerie, signe d'un pouvoir spirituel retourné contre la communauté, perd de son importance quand on s'avance dans le siècle. Les villageois pensaient détenir les preuves, par témoignages, de la malveillance du curé. Mais, la position du Parlement de Paris rend plus difficile le recours à ce type d'accusations. Naturelle à la campagne, la sorcellerie n'est plus reconnue en ville, du moins par les élites. Le conflit sera dès lors formulé sur d'autres griefs. L'enjeu demeure.

La communauté entend préserver ses droits et ses coutumes, un certain espace social. En regard, il faut bien imaginer la vie de ces curés de campagne, relativement isolés de la population, affrontés à des paysans matois et peu hospitaliers pour le horsain, qui guettent le premier faux pas - ces attitudes n'avaient pas disparu en 1950, je peux en témoigner. Obligés à vivre dans la proximité sans être intégrés, les curés ne sont considérés que pour l'accomplissement des rites de protection des récoltes et des personnes. Et le prix en paraît toujours trop élevé aux hommes de peu de foi.

JEAN-PIERRE NICOL

BIBLIOGRAPHIE

Delumeau J., *Rassurer et protéger*, Paris Fayard, 1989.

Ferté J., *La vie religieuse dans les campagnes parisiennes (1622-1695)*, Paris Librairie philosophique J. Vrin, 1962.

Guillemard R., *Grosbois, une demeure tranquille en Ile-de-France*, Boissy-Saint-Léger, 1977

Nicol P., *À l'ombre des Thibault; Histoire de Mandres et de ses habitants*, Mandres-les-Roses, 1992

Soman A., *Transcriptions des archives du Parlement et de l'Officialité (séries X et Z1-0)*

ARCHIVES

Archives Nationales

LL 30 Visites de l'archidiaconé de Brie 1653 - 1656

LL 31 Visites de l'archidiaconé de Brie 1660 - 1663

LL 32 Visites de l'archidiaconé de Brie 1664 - 1667

NOTES ET RÉFÉRENCES

- a) C'est le 10 octobre 1622 que le pape Grégoire XV érige l'évêché de Paris en archevêché, au grand dam de l'archevêque de Sens dont Paris était suffragant. La contestation durera 40 ans.
- b) Il visite lui-même la paroisse le 20 juillet 1665 et s'oppose aux prétentions du sieur de Verthamon, seigneur de Villemenon. Ce sera le début d'une affaire spécieuse (dénonciation calomnieuse de l'archevêque) qui se conclura par l'exil du sieur de Verthamon.
- c) À Marolles, la confrérie est patronnée par saint Sébastien qui protège de la peste et des épidémies; à Mandres, elle se place sous le patronage de saint Vincent, protecteur des vigneron.
- d) Le château de Grosbois est acheté par Charles de Valois, duc d'Angoulême le 1er décembre 1616. Il y entreprend de grands aménagements. Il clôt de murs le domaine, empiétant sur les terres du prieuré de Marolles (le conflit ne sera réglé que 50 ans plus tard). La paroisse Saint-Jean de Grosbois est abandonnée, elle sera rattachée à Boissy-Saint-Léger vers 1640 (la légende veut que l'église ait été rasée en 1619 pendant que les paroissiens étaient partis processionner). La route de Paris à Troyes (actuelle Nationale 19) fut déviée entre Boissy et Marolles afin de dégager l'esplanade du château; l'église de Grosbois s'y trouvait..
- e) À cette époque La Grange (dite La Grange-Le Roy) constituait une paroisse distincte de celle de Grisy.
- f) L'office de receveur est distinct de celui de procureur. Toutefois, les relations familiales entre les deux ne sont pas rares.

1- J. Ferté, *La vie religieuse dans les campagnes de la région parisienne (1622-1695)*, p. 171.

2- J. Delumeau, *Rassurer et protéger*, p. 52.

3- J. Delumeau, ouvrage cité, p. 59.

4- Archives Nationales Z1-0 99, 100 et 101, transcription Alfred Soman.

5- Archives Nationales, Z1-0 110, 111, transcription Alfred Soman.

6- J. Jacquart, «La Fronde des Princes dans la région parisienne et ses conséquences matérielles», *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, tome VII, 1960, p. 257-290.

7- La lecture des notes de visite de Guy Lasnier en 1653 (série LL 30 f° 1-32) mentionne le pillage de l'église dans la quasi totalité des paroisses, l'absence de marguilliers neuf fois sur dix, des ruines, l'absence de curé une fois sur trois. L'année suivante, les observations de ce type se réduisent à quelques-unes et sont prétextes à remontrances. Toutefois, nous le verrons plus loin, toutes les ruines ne sont pas relevées: à preuve, le presbytère de Marolles, dont la réfection se révèle être au centre d'un conflit sournois entre le curé et la fabrique.

8- Voir J. Ferté, ouvrage cité, p. 177-184; le dossier du curé de Marolles est cité p. 179, 181 et 183, Archives nationales LL 30 et LL 31.

9- Archives nationales Z1-0 130, cité par J. Ferté, ouvrage cité, p. 180.

QUAND L'ÉCRITURE VINT AUX FILLES ...

QUI SAIT SIGNER À SON MARIAGE DE 1704 A 1803 A MAISONS-ALFORT ?

POURQUOI CES LIGNES ?

Quoi, va-t-on dire, encore un décompte de signatures au mariage - et sur un village - quel intérêt ? N'a-t-on pas montré les limites de cette méthode pour évaluer l'alphabétisation des sociétés anciennes, puisque d'une part nombre de signatures sont dessinées et ne prouvent donc rien, et que d'autre part, en sens inverse, la méthode du temps faisait que bien des enfants apprenaient à lire, mais pas à écrire, les tarifs des maîtres en attestent. Se consoler en disant que ceci équilibre cela n'est guère sérieux, même si c'est vraisemblable. Et puis, on connaît en gros la géographie, le rythme du progrès, les classes sociales concernées, la France du nord et de l'est opposée, dans les campagnes surtout, à celle de l'ouest et du midi, les classes sociales "instruites" et celles dont l'ignorance paraît "naturelle", l'énorme écart entre hommes et femmes, à localisation géographique et sociale égale.

Tout cela je me l'étais dit, et c'est par pur amusement personnel que j'entrepris de mettre en données numériques les fiches que j'avais faites pour Maisons (Alfort) entre 1728 et 1803 en aide aux généalogistes du Val de Marne: d'ailleurs quel sens statistique peut avoir un échantillon aussi réduit ? Et les premières impressions étaient aussi inintéressantes que rassurantes: on est bien, ce qui à dix kilomètres de Notre-Dame est la moindre des choses ! dans la France instruite; le nombre des signataires augmente au fur et à mesure de l'avancée du siècle; au mitan du siècle dans les milieux sociaux intermédiaires, lorsque les mariés et leurs pères signent, les belles-mères ne le savent point: vérifier ce qu'on a appris, et pire enseigné aux autres, est doucement rassurant. Puis la mise en tableau, regroupant les années en périodes assez longues provoque quelques étonnements, et l'on se dit que ces particularités méritent peut-être qu'on les signale à l'attention de ceux qui pourraient en rencontrer de comparables dans des lieux proches ou apparemment fort dissemblables.

PREMIERES INDICATIONS:

Maisons est une paroisse rurale dont la population augmente avec de fortes variations au cours du dix-huitième siècle et, avec sa dépendance d'Alfort, passe de l'ordre de 500 habitants à l'ordre de 900 (le millier sera dépassé pendant la période révolutionnaire, mais cela sera dû aux effectifs militaires de l'Ecole Vétérinaire et à l'activité de l'Intendance au port d'Alfort). De 1704 à 1803, 565 mariages furent célébrés, nous les avons regroupés en quatre tranches d'un quart de siècle chacune. Nous avons pour chaque tranche d'un quart de siècle déterminé le pourcentage de conjoints et de conjointes signant, avant de relier ce phénomène à l'origine géographique et à la condition sociale des intéressés.

Tableau I: Origine des époux, par grandes périodes (nombre, puis pourcentage du total)

Période	"Indigènes"		Parisiens		Bassin Parisien		Est		Reste de la France											
	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.										
1704 / 1728	88	68,2%	111	68%	12	9,3%	4	3,1%	18	14%	8	6,2%	6	4,7%	5	3,9%	0	0%		
1729 / 1753	62	54,4%	97	85,1%	16	14%	3	2,6%	12	10,5%	3	2,6%	12	10,5%	8	7%	12	10,5%	3	2,6%
1754 / 1778	64	43,8%	109	74,7%	17	11,6%	7	4,8%	29	19,9%	7	4,8%	19	13%	23	15,8%	17	11,6%	0	0%
1779 / 1803	77	43,7%	113	64,2%	22	12,5%	9	5,1%	32	18,2%	21	11,9%	24	13,6%	25	14,2%	21	11,9%	8	4,5%

50

N.B. Reste de la France

	Hommes	Femmes
Ouest	17	7
Nord	16	1
Sud	15	3
Incertain	2	0

Tableau II: Conjoints signant par période et par zone d'origine.

Période	"Indigènes"		Parisiens		Bassin Parisien		Est		Reste de la France	
	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.
1704 / 1728	45,5%	28,8%	66,6%	75%	61,1%	50%	50%	0%	60%	0%
1729 / 1753	64,5%	44,3%	93,7%	100%	75%	0%	41,7%	0%	54,5%	0%
1754 / 1778	76,5%	65,1%	82,4%	85,7%	89,7%	57,1%	52,6%	17,4%	52,9%	0%
1779 / 1803	75,3%	76,3%	95,5%	88,9%	71,9%	44%	45,8%	20%	85,7%	62,5%

Clio 94

Période	Mariages	% Hommes	% Femmes	qui signent
1704/1728	129	50,4	30,2	
1729/1753	114	65,8	40,4	
1754/1778	146	74	58,2	
1779/1803	176	74,4	64,2	

Première remarque: le niveau de signatures est très élevé dès le second quart du siècle pour les hommes, le progrès ultérieur est particulièrement remarquable pour les femmes, spectaculaire même pendant le troisième quart de siècle.

SIGNATURE ET ORIGINE GÉOGRAPHIQUE:

Les tableaux I et II distinguent les jeunes époux selon leur localité de naissance, ou tout au moins d'appartenance:

1 - vu l'intensité des liens entre Maisons et Créteil et plus encore entre Alfort et les deux Charenton (Saint-Maurice et Conflans) nous avons considéré comme "indigènes" les habitants de ces quatre paroisses.

2 - les Parisiens.

3 - les originaires des campagnes de l'Ile-de-France et de l'Orléanais aux structures agraires parentes.

4 - l'Est, c'est à dire essentiellement la Bourgogne, la Franche-Comté et le sud de la Champagne que la fréquentation des actes de catholicité nous avait révélé fournir l'essentiel des immigrants pendant toute la période et même antérieurement.

5 - pour le reste du royaume, faiblement représenté on a indiqué en annexe, pour tout le siècle la ventilation entre l'Ouest, essentiellement normand, le Nord surtout picard et une grosse moitié du royaume de l'Océan à la Bresse formant un immense Midi rarement représenté.

Si nous considérons tout d'abord la mobilité de la population, il n'y a pas lieu de s'étonner qu'elle concerne beaucoup plus les hommes que les femmes, d'autant que la règle ordinaire du mariage à la paroisse de l'épouse accentue le phénomène, même si la prise en considération des quatre paroisses comme un tout atténue quelque peu cet aspect des choses. La croissance de la mobilité est frappante au long du siècle et la période révolutionnaire accélère ce phénomène: les femmes sont à leur tour concernées de plus en plus. Dès le milieu du siècle les mariés "indigènes" sont moins de la moitié, dans le dernier quart du siècle plus du tiers des épouses ne sont pas de naissance maisonnaise.

Mais si le monde matrimonial maisonnable est moins limité aux environs du confluent de la Seine et de la Marne, il ne subit pas de bouleversement géographique majeur: quatre zones le dominent tout au long du siècle:

- l'entourage immédiat, dont nous avons vu que la prépondérance s'estompe dès le milieu du siècle pour les hommes, plus lentement pour les femmes.
- Paris fournit, à partir des années 30 du siècle, un gros neuvième des époux et un petit vingtième des épouses.
- les proches campagnes du Bassin Parisien doublent d'importance pour les époux entre le second et le troisième quart du siècle et font plus qu'en doubler dans le dernier quart pour les femmes.
- enfin, chaque fois que nous remontions dans le passé d'une famille nous rencontrons les apports de ces provinces de l'Est, Bourgogne, Comté, Champagne, quelquefois Lorraine, reliées à nous par les rivières amenant chaque été leurs phalanges de travailleurs saisonniers, animées par leurs voituriers par eau, tandis que ceux des routes ne s'éloignaient guère de leurs vallées: l'"alimentation" de Maisons en Bourguignons est remarquable dès le second quart du siècle et c'est au milieu de la période que l'immigration féminine double (à moins que, et l'hypothèse n'est pas à négliger, les filles de ferme venues de Bourgogne se marient plus fréquemment, ou plus fréquemment au lieu de leur service à partir de ce moment...)

Pour les mariées, le reste du pays, c'est à dire plus des trois quarts du royaume est quasi absent. Pour les hommes, par contre, à partir du second quart du siècle, un constant neuvième des époux provient de ces "terres lointaines". Quant aux étrangers, au sens national du terme, à part un Luxembourgeois et la fille d'un soldat suisse, je n'en ai pas rencontrés, et je les ai rangés avec les gens de l'Est...Cependant, surtout après l'installation de l'Ecole Royale Vétérinaire on rencontre parmi les témoins, des Allemands, des Suisses, des Italiens.

Revenons à cet indicateur culturel qu'est la présence de la signature et examinons-en l'évolution pour les quatre zones essentielles (90% des hommes, 98,1% des femmes).

Au début du siècle, nos "indigènes" sont modestement initiés aux mystères de l'écriture: moins de la moitié des hommes et à peine plus du quart des femmes sont capables de signer au temps de la Régence. Mais dès le milieu du siècle les trois quarts des jeunes mariés signent et ce niveau se maintiendra, tandis que les filles le rejoindront au dernier quart du siècle après un remarquable et continu progrès, particulièrement remarquable de 1754 à 1778.

Parisiens et Parisiennes ont un niveau constamment élevé, mais il s'agit là d'un fait social: le monde des métiers, les petits notables, voire les domestiques de "mai-

son". toutes catégories largement et tôt alphabétisées formant l'essentiel des conjoints venus de la ville.

Les originaires du Bassin Parisien ont des profils plus contrastés qu'expliquent des faits sociaux: alors que fermiers, meuniers et artisans fournissent longtemps de forts contingents de ceux qui se marient à Maisons, pendant la période révolutionnaire les ouvriers agricoles sont les plus nombreux ainsi que les servantes: ceci explique l'énorme décalage que nous constatons alors entre ces franciliens et nos "indigènes" et plus encore chez les filles que chez les gars.

Pour les nouveaux venus de l'Est, le décalage d'alphabétisation est toujours considérable, pour les femmes il est accablant.

Il n'y aurait aucun bon sens à vouloir raisonner sur les individus des autres origines...à moins de disposer des éléments permettant de faire la biographie de chacun d'eux...

Tableau III Écriture et groupe social

Le premier nombre est celui des personnes concernées, le second le pourcentage de signants.

Regroupement	Notables	Vignerons	Artisans	Manouvriers	Charretiers	Détermination incertaine
	Laboureurs	Scieurs de pierres	Marchands	Journaliers	Bergers	
	Cultivateurs	Jardiniers	Voituriers	Compagnons	Domestiques	
Hommes						
1704 / 1728	19 89,5%	30 50%	28 53,6%	18 33,3%	10 0%	24 45,8%
1729 / 1753	10 90%	27 74,4%	27 81,5%	23 40,9%	19 26,3%	10 60%
1754 / 1778	28 89,3%	28 67,9%	49 85,7%	18 66,7%	8 62,5%	2 100%
1779 / 1803	35 97,1%	41 61%	49 93,9%	20 80%	10 40%	11 45%
Femmes						
1704 / 1728	19 57,9%	19 31,6%	25 48%	9 0%	4 25%	53 17%
1729 / 1753	15 73,3%	18 33,3%	19 78,9%	14 28,6%	8 0%	39 28,2%
1754 / 1778	27 88,9%	27 63%	43 76,7%	23 8,7%	5 20%	21 33,3%
1779 / 1803	23 82,6%	40 55%	41 87,8%	17 47,1%	11 45,5%	44 54,5%

ÉCRITURE ET GROUPE SOCIAL.

Ce que la lecture suivie des actes nous révélait des conditions, ce que le croisement de ce savoir avec l'analyse des origines géographiques nous permettait d'entrevoir, exigeait une mise au clair. Cependant la situation de départ était différente pour les hommes et pour les femmes: des hommes, la condition, au pire celle de leur père, est toujours indiquée à partir du second quart du siècle; des femmes la condition

personnelle ne l'est quasiment jamais, celle du père, du frère, du défunt mari pour les veuves, ne l'est pas toujours ce qui rend moins significative la partie du tableau III qui les concerne, avec un quart de détermination incertaine, et cela est d'autant plus dommage que le haut niveau des signatures féminines est l'intérêt majeur de ce travail...

Pour la lisibilité du tableau, j'ai regroupé les états et professions en cinq grandes catégories:

- après en avoir fait d'abord des groupes séparés, j'ai regroupé les petits notables et propriétaires avec les laboureurs et cultivateurs, car la difficulté rencontrée était interne au groupe des laboureurs: ne tirez pas du maintien d'un analphabétisme féminin dans ce groupe la conclusion que les filles des fermiers maisonnaïses étaient moins instruites que leurs frères ou que les fermiers se souciaient moins de leurs filles: toutes les mariées filles de laboureurs ne sachant pas signer à leur mariage après 1750 sont filles de petits laboureurs bourguignons et semblent en général avoir été servantes dans des fermes maisonnaïses, si bien que leurs pères appartenaient à un autre monde que nos fermiers sur plusieurs centaines d'arpents.

- ce n'est pas sans hésitations que j'ai constitué le second regroupement: surtout dans le second quart du siècle nombre de Maisonnaïses sont qualifiés de vigneron; à part quelques carriers, on ne rencontre guère de travailleurs de la pierre. Puis la qualification de vigneron se raréfie, tandis que les membres de familles vigneronnes sont très souvent qualifiés de scieurs de pierres: avec l'essor du bâtiment parisien une véritable reconversion a lieu, les calcaires maisonnaïses étant particulièrement recherchés pour les chambranles des cheminées parisiennes, c'est donc la catégorie moyenne des habitants, petits propriétaires de leur maison et de leur jardin, manouvriers lorsque le bâtiment est en crise, installés dans les charges de la fabrique, plus tard de la municipalité, que nous rencontrons ici. Quant aux jeunes mariées ne sachant signer à la fin de la période, on aura déjà compris que ce sont essentiellement des filles de vigneronnes venant d'ailleurs en Ile-de-France ou en Bourgogne. J'ai complété ce groupe avec une catégorie bien particulière, celle des jardiniers qui aurait même un meilleur "profil" sauf dans la dernière période où il m'a semblé que l'on a dû se mettre à qualifier de jardiniers des aides que l'on n'eût point ainsi honorés avant 1789.

- le monde des artisans, des marchands, des voituriers semble avoir connu son acculturation à l'écrit dans le premier quart du siècle; à partir de là plus de quatre hommes sur cinq, plus de trois femmes sur quatre savent signer (et aisément) si bien qu'un boulanger illettré dans les années 60 m'avait surpris.

- pour être qualifiés de manouvriers ou de journaliers, auxquels j'ai joint les compagnons d'artisans, les membres de la quatrième catégorie appartiennent de fait à deux ensembles: les uns sont très proches du "groupe central" des

vignerons et scieurs de pierres, les autres sont plus proches de ces dépendants ruraux qui constituent la cinquième catégorie, et cela paraît particulièrement net pour les femmes.

Globalement, on peut tirer du tableau III les conclusions suivantes: dès les années 1730, les notables, déjà très majoritairement familiarisés avec l'écrit au début du siècle sont rejoints par le monde des artisans, marchands et voituriers, femmes comme hommes, et la situation de ces deux catégories relativement dominantes ne sera que légèrement faussée par l'inclusion des filles immigrées de laboureurs modestes. Par ailleurs, il convient de noter que ces deux groupes représentent à partir de 1750 plus de la moitié des jeunes mariés: il y a donc eu promotion sociale de personnes issues des catégories inférieures, dans un monde où par ailleurs ceux qui n'avaient pas de quoi "s'établir" ne se mariaient guère.

Le groupe central des gens modestes mais établis, se compose d'hommes largement alphabétisés, aux deux tiers au début des années trente et qui resteront à ce niveau, tandis que les filles de ce milieu progressent et surtout à la fin du siècle, pour être capables, à plus de la moitié, de pouvoir alors signer. On doit lier ce beau résultat à l'existence d'une école pour les filles à Maisons et à l'intérêt que les notables locaux lui portaient: ainsi, lors de la nationalisation des biens d'Eglise, la municipalité décide d'une rente à verser à l'ancienne institutrice de l'école des filles, jusque là dotée sur un bien ecclésiastique. La sollicitude mérite d'être notée: elle traduit un souci ancien, dont nous mesurons le résultat.

Si le contraste est frappant avec la catégorie des dépendants, il est difficile de pousser davantage l'analyse du fait du petit nombre des intéressés: ces "gens-là" ne se marient guère, et de plus, c'est très frappant pour les filles, ce sont donc là "gens d'ailleurs", qui lorsqu'ils peuvent s'établir vont sans doute le faire "au pays".

Finalement, ayant fait jouer les gonds de portes déjà ouvertes, nous avons rencontré un cas de quasi-égalité des hommes et des femmes devant l'instruction élémentaire, avec près d'un siècle d'avance. En était-il souvent ainsi, si près de Paris ? si près d'autres grandes villes ? un point qu'il pourrait être intéressant de scruter, si l'on est curieux.....

JEAN BESSON

**HENRI AUGUSTE,
LE BATISSEUR DE LA
"MAISON DE L'ORFÈVRE" DU PARC DE LA ROSERAIE
DU VAL-DE-MARNE À L'HAY-LES-ROSES**

Le grand portail du parc de la Roseraie, rue Watel, est ouvert. En entrant, vous êtes dans une vaste cour pavée, avec à gauche et en face des bâtiments bas. Le pignon de l'un d'eux s'orne d'une grande tête de cheval: ce sont les anciens communs et les anciennes écuries d'une "maison de maître". Celle-ci, à droite, ne peut malheureusement que se deviner, derrière des frondaisons; c'est la maison habitée par le fondateur de la Roseraie, Jules Gravereaux, de 1892 jusqu'à sa mort en 1916.

Si, pour venir à L'Hay, vous avez grimpé la côte partant de Bourg-la-Reine, vous avez pu voir l'arrière ("côté jardin") de cette belle demeure blanche, de style Empire. La façade ("côté cour"), au coin de la rue Watel, est en grande partie masquée par un mur et un portail à piques dorées. Ne cherchez pas à entrer: c'est actuellement la résidence du sous-préfet de l'arrondissement de L'Hay-les-Roses...

Lorsque Gravereaux acheta cette demeure, celle-ci avait déjà un passé mouvementé. Construite sous l'Empire, en 1806, elle avait connu jusqu'en 1892, soit en 86 ans, cinq propriétaires successifs. C'est le premier d'entre eux, le bâtisseur, l'orfèvre Henri Auguste, qui a valu à ce bâtiment l'appellation de "maison de l'orfèvre" (parfois "maison Empire" - mais c'est moins poétique). Nous évoquons le destin peu ordinaire de cet orfèvre bâtisseur.

Henri Auguste naquit - excusez du peu - au palais royal du Louvre, en 1759. Il faut dire que son père, Robert-Joseph Auguste, y était logé en tant qu'orfèvre de qualité et fournisseur de la Cour. Henri apprit le métier d'orfèvre dans les ateliers paternels situés place du Carrousel, et remplaça Robert-Joseph en 1785. Il continua à fournir la cour de Louis XVI, et plusieurs cours européennes. Mettant en pratique une idée de son père, il fut le premier à utiliser en orfèvrerie les boulons et les écrous. En 1787, il obtint le privilège (la "ferme") des affinages des monnaies de Paris et de Lyon.

La Révolution arrêta toutes les commandes. Mais notre orfèvre savait se rendre utile: il put faire confirmer par les nouveaux dirigeants son monopole d'affinage, devenant ainsi "orfèvre de la Nation". Cette occupation lui laissant quelques loisirs, il écrivit alors plusieurs ouvrages, principalement sur les monnaies.

Ses réflexions en la matière le conduisirent sans doute à juger prudent d'investir dans l'immobilier les fonds qu'il avait amassés antérieurement. La vente des Biens Nationaux, à ce moment, offrait des occasions multiples. Comme la Terreur commençait, et que ses relations passées pouvaient donner des idées à certains, il orienta ses recherches hors de Paris, pas trop loin cependant pour pouvoir garder un oeil sur ses ateliers.

L'Haÿ, calme petit village de 300 habitants, retint son attention en 1793. L'ancien "fief de la Tournelle", qui avait appartenu à un ci-devant marquis de Livry, était à vendre. C'était, en gros, la propriété actuelle des religieuses qui jouxte le parc de la Roseraie. Auguste en acheta la plus grande partie qu'il paya 54 000 livres "en espèces sonnantes et trébuchantes". Deux ans après, l'inflation galopante l'incita à se débarrasser des assignats qu'il détenait, et il acquit pour 3 425 000 livres, payées cette fois en papier, le reste du domaine et les terres avoisinantes d'un ci-devant baron de Souville. Ces terres représentaient, en gros également, le parc actuel de la Roseraie.

L'ensemble de la propriété d'Auguste s'étendait dès lors sur plus de 32 hectares, dont il cultiva une partie avec quelques domestiques. La famille résidait dans l'une des constructions subsistant sur le domaine, probablement un pavillon à un étage qu'avait édifié vers 1686 Jules Darnolfiny, seigneur de Magnac, inspecteur général de la Cavalerie de France.



"L'orfèvre Auguste et sa famille", par Gérard

De cette époque nous avons un portrait d'Auguste avec les siens, réalisé, sans doute en 1795, par le célèbre peintre Gérard. Ce tableau nous montre la famille paisiblement réunie un soir d'été autour d'une table, sur fond de parc. L'épouse du peintre, Madeleine-Julie Coustou, petite-fille du sculpteur des "chevaux de Marly", devait décéder peu de temps après, en décembre 1795, et fut enterrée dans une chapelle de l'église Saint-Léonard (en face de l'entrée de la Roseraie). Son coeur, enfermé dans un boîtier avec une épitaphe gravée par Auguste, fut placé dans un pilier, où il fut retrouvé récemment lors de travaux.

En sa qualité d'«orfèvre de la Nation», Henri Auguste supervisait la fonte en lingots des objets précieux confisqués à l'Eglise, à la cour et aux émigrés. Il dut, fort probablement, voir avec amertume passer entre ses mains quelques-unes de ses belles oeuvres de jadis. Un jour, la Convention le chargea de la fonte de l'or et de l'argent des imposants reliquaires de la Sainte-Chapelle à Paris, qui dataient de saint Louis. Il s'exécuta, mais poussé par quelque scrupule, il garda dans ses ateliers les reliques elles-mêmes (couronne d'épines du Christ et morceaux de la Croix qui avaient été cédés au roi de France par l'empereur de Constantinople). Son beau-frère Coustou le persuada qu'il valait mieux cacher ces objets compromettants à L'Hay. Un soir, à la nuit tombée, ils vinrent donc les ensevelir dans le parc, avec un sac de médailles d'or et d'argent, et firent des repères sur les arbres avoisinants.

En 1803, sous le Consulat, les cultes ayant été rétablis, Auguste voulut restituer les reliques à la Sainte-Chapelle. Horreur, quand il voulut les déterrer, il s'aperçut que son dépôt avait disparu... L'affaire se termina heureusement: fin 1804, les reliques (sans les médailles) firent l'objet d'un envoi anonyme à Notre-Dame de Paris. Le voleur avait eu un remords. Selon une tradition orale, la petite chapelle (désaffectée), qui se trouve à l'extrémité sud du parc de la Roseaie, et qui fut édifée bien postérieurement, marquait l'emplacement de la cachette de l'orfèvre.

Le Consulat amena une reprise dans l'artisanat de luxe. Auguste obtint une médaille d'or à une exposition de l'industrie française, et fut reçu à la table de Bonaparte. Ensuite, les commandes se multiplièrent avec l'avènement de l'Empire. Citons les principales pour la seule année 1804:

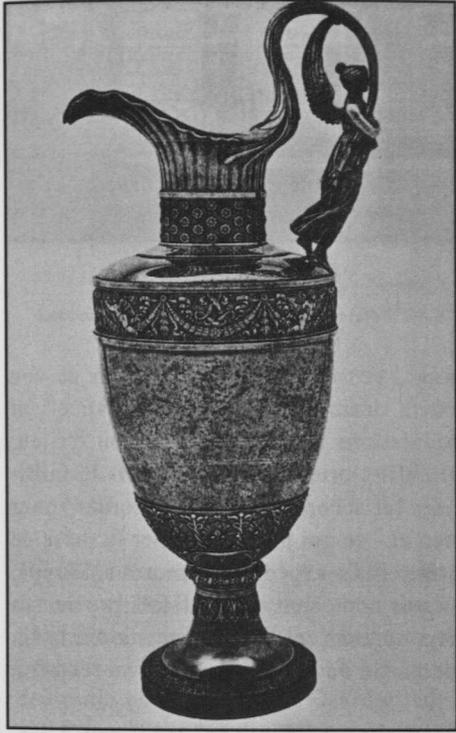
- La couronne du sacre de l'empereur.
- La tiare offerte au pape Pie VII par Napoléon (coût 180 000 F).
- Le "grand vermeil", service de table de 1 067 pièces offert par la ville de Paris à l'empereur et l'impératrice à l'occasion du sacre (coût 377 000 F), exécuté en 2 mois par 150 ouvriers. Nous reproduisons ici trois des grandes pièces.
- Des chandeliers et une partie d'autel en vermeil pour la basilique de Saint-Denis.



Nef de l'Empereur (H 0,68 m., L 0,51 m, Poids 25 kg), renfermant les épices.

L'orfèvre retrouva ainsi le rôle qu'il avait joué à la fin de l'Ancien Régime: celui de fournisseur de la cour. Il réalisa de nombreuses œuvres pour les dignitaires du Régime, en particulier la Reine Hortense, et pour des souverains étrangers au nombre desquels le Chah de Perse.

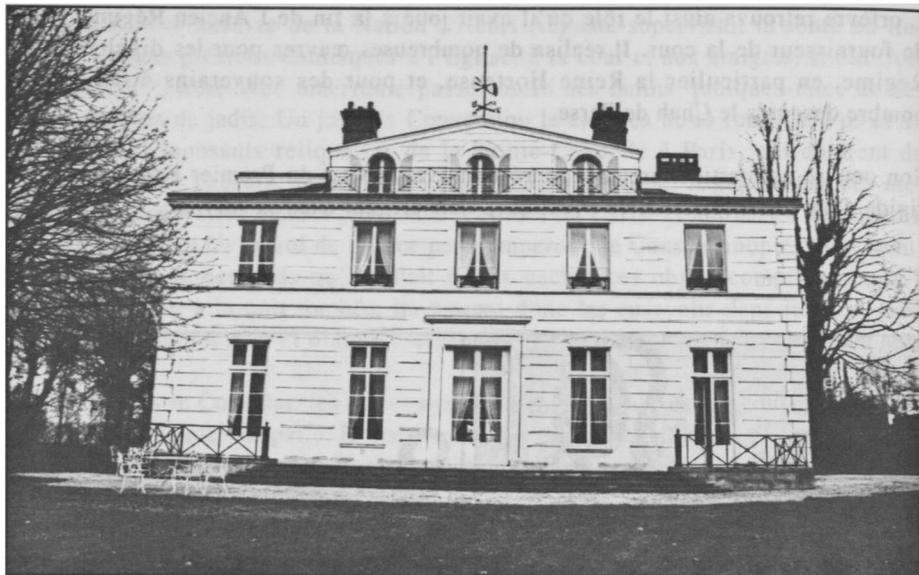
Son oeuvre est particulièrement représentative de l'art du Premier Empire, un peu rigide dans son inspiration de l'Antique, mais élégant dans sa sobriété.



Aiguière et bassin (diam. 0,51 m) à usage de rince-doigts.

En 1806, au faite de la renommée, il décida de faire construire sur sa propriété de L'Hay une demeure digne de son rang social. Il fit raser le pavillon du XVIIe siècle qu'il avait occupé, et fit édifier par l'architecte Larseneur le petit "château" à fronton, simple et clair, que nous avons encore sous les yeux.

Hélas ... il ne l'habita pas longtemps. Quatre ans après son achèvement, la belle demeure était saisie et vendue par voie de justice.



la "maison de l'orfèvre"

Que s'était-il donc passé? Après son veuvage, et tout en ne perdant rien de son génie créatif, il semble s'être progressivement désintéressé de "l'intendance", et des trous apparentent dans ses comptes. Spéculations hasardeuses, passion du jeu, liaisons onéreuses? Mystère. Toujours est-il qu'il s'orienta lentement vers la faillite. Compte tenu de sa notoriété, ses créanciers lui accordèrent un "concordat" pour qu'il remette ses affaires à flot. Il n'en fit rien et - ce qui peut accréditer la thèse de passions fatales - il parut même perdre la tête. Il fit expédier en secret à Dieppe, pour les embarquer vers l'Angleterre, 97 caisses contenant des matières précieuses et des pièces d'orfèvrerie. Mais ses créanciers eurent vent de la manoeuvre à la fin de 1809, et purent faire saisir la plus grande partie du magot. Auguste ne réussit à passer la Manche qu'avec trois caisses.

La justice française se montra impitoyable: le 23 juillet 1810, il fut déclaré en état de banqueroute frauduleuse, déchu de la nationalité française, condamné par défaut à 6 ans de prison "avec fers et carcan", et ses biens furent mis sous séquestre au bénéfice de l'Etat. L'un de ses principaux créanciers, en effet, était le Trésor Public.

La propriété de L'Haÿ fut mise en vente aux criées du Tribunal Civil de la Seine, en deux lots. La "maison Empire" et une partie du parc furent acquises par un ancien maître de poste de Villejuif, Muller, pour 152 450 F. C'est ce dernier domaine qu'achètera M. Graveraux en 1892.

Quant à Henri Auguste, paniqué, il s'enfuit le plus loin possible, et finit par se réfugier en république d'Haïti, alors en pleine guerre civile. Camouflé dans la pagaille ambiante, il mourut peu après, en 1816, à Port au Prince.

Fin lamentable pour celui qui avait été - et demeure - l'un des plus grands orfèvres français ...

Que reste-t-il de ses oeuvres? Elles ont malheureusement, chez nous, pâti des guerres et des invasions. Quelques-unes se trouvent dans des collections privées, mais la plupart sont à l'étranger. On peut tout de même voir au château de Fontainebleau (Musée Napoléon Ier) 24 belles pièces de son chef-d'oeuvre du "Grand vermeil" dont nous avons parlé.

Et puis ... il reste la "maison de l'orfèvre". Peut-être son esprit vient-il parfois errer dans le cadre qu'il avait inspiré ...

Autoportrait de Jules-Robert, fils de l'orfèvre (cl. Bulloz)



On ne peut quitter Henri Auguste sans évoquer les talents de son second fils Jules-Robert (1789-1850), qui a tenu dans l'art une place estimable sous le nom de "Monsieur Auguste". Il fit preuve de dons précoces, comme en témoigne un autoportrait de profil qu'il réalisa à l'âge de 12 ans. Premier Grand Prix de Rome de sculpture en 1810, devant David d'Angers et Rude, il fut fasciné à la Villa Médicis - à Rome - par les couleurs méditerranéennes, et s'orienta alors vers la peinture. Après de grands voyages au Proche-Orient et en Afrique du Nord, il fut l'un de ceux qui ouvrirent en France la voie de l'orientalisme. Ami de Delacroix, il eut sur lui une influence certaine, dont on a reparlé récemment lors de l'exposition de ce peintre qui s'est tenue à Paris. Un certain nombre des oeuvres de Jules-Robert Auguste ont été rassemblées au musée d'Orléans, mais quelques-unes sont au Louvre.

GEORGES MASSIOT
Association "Les Amis du Vieux L'Hay"

QUAND ORLY-SUD ÉTAIT LA POSTE DU LONGBOYAU

Durant de nombreux siècles des messagers ont transporté des ordres, des nouvelles ou des plis pour le compte de hauts personnages, néanmoins on peut constater que des “courriers” apparaissent au début du XIV^e siècle, mais le véritable service postal est créé par Louis XI en 1479 dans le but de surveiller le royaume. Il fait mettre en place des relais à l’intention des courriers du Roi qui, en fait, lui permettent de surveiller voyageurs et messagers. Ces relais, dans lesquels attendent des chevaux frais, sont installés de sept lieues en sept lieues, soit environ tous les trente kilomètres. Il va sans dire qu’un relais se compose d’une écurie, d’une forge et éventuellement de quelques chambres d’hôtes.

Sous Louis XV le transport postal s’effectue à l’aide de voitures appelées “brouettes” sur lesquelles une malle est fixée par des chaînes cadénassées: c’est alors la malle-poste confiée à un postillon. Toujours sous Louis XV apparaît “la diligence”, voiture publique de voyage qui transporte messages et passagers, remplaçant “le coche”. Ce transport est si bien apprécié qu’il est qualifié de “diligent” c’est-à-dire “soigné”.

Au début du règne de Louis XIV en 1648, s’ouvre aux confins de la paroisse d’Orly le relais poste du “Longboyau” au niveau de l’aérogare d’Orly-Sud sur la route de Lyon, la voie royale de Villejuif à Essonnes. Cette année-là, le maître de poste des relais du Longboyau et de Villejuif s’appelle Nicolas Poullain. Il décède le 27 mars 1692 à l’âge de 75 ans et est enterré dans l’église Saint-Germain d’Orly. Son fils, Jean Poullain lui succède jusqu’au 23 janvier 1710, date à laquelle il expire à Orly à l’âge de 56 ans. A cette date le relais de poste du Longboyau ferme définitivement et ce lieu sera désormais appelé “La Vieille Poste”, tandis que s’ouvre un nouveau relais de poste à Juvisy-sur-Orge.

Mais là existe un mystère. En effet pourquoi le panneau situé dans notre Hôtel de Ville porte-t-il la date de 1769 alors qu’il n’y eut plus jamais de relais de poste à Paray-Vieille-Poste depuis 1710?

Avec l’aide de Monsieur Roger Marais de Wissous et de Monsieur Michel Boilleau de Morangis, nous sommes arrivés à la conclusion suivante:

En janvier 1769, Pierre Mauger, cabaretier à la Vieille Poste achète, moyennant 24 livres par an à perpétuité un demi-quartier de terre en carré (10 ares, soit 1000 m²) à partir de 6 pieds des Ormes, tenant du levant au Pavé royal de Fontainebleau, du midi au chemin de Paray, à prendre dans la pièce de 12 arpents (soit 60 000 m²) appartenant à l’abbaye de Saint-Germain-des-Prés de Paris et à condition d’y bâtir de suite une maison comme garantie.

La maison est bâtie à l’enseigne “Cantine de Malborough”; c’est celle appelée en 1919 la Salle de Mère Caillot avec 2 pièces au rez-de-chaussée, cave sous la salle, 3 chambres au premier et grenier.

Pierre Mauger meurt. Sa femme Louise Moine se remarie quatre fois avec:

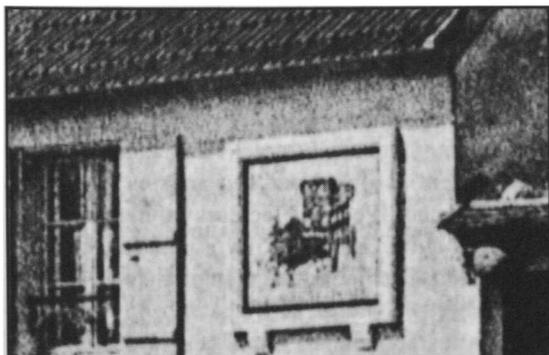
- 1) Anne Claude Perdurat
- 2) Jean Duplessis
- 3) Jean Blanchon
- 4) Jacques Ménillaud

Louise Moine meurt, sans enfant, à Paris, chez Monsieur Gennin, menuisier, le 15 janvier 1792. Ménillaud déclare à la paroisse Saint-Sulpice qu'elle était âgée d'environ 59 ans. Ménillaud était menuisier, il se remarie avec une demoiselle Hediard à Athis-Mons où il meurt le 24 décembre 1828 à l'âge de 84 ans, 3 mois et 10 jours.

Louise Moine avait vendu la maison en mai 1789 à Etienne Renard. Renard la revend en 1793 aux époux Julien Augier et Catherine Legris lesquels la revendent en août 1799 aux époux Dominique Guyard et Marie-Gabrielle Godard. Guyard meurt, sa femme se remarie avec Philippe Girodon; ils vendent la maison en 1806 aux époux Joseph-Marie André Tripe et Marie-Françoise Antoinette Courtenel et, rachetant du terrain, font construire un fournil, agrandir la maison, la cour, etc. et la cantine de Malborough devient l'auberge du Chariot. Madame Tripe meurt, Tripe se remarie avec Marie-Maxime Boucher. Ils louent l'auberge le 24 mars 1810 pour 12 ans à Joseph Roman et sa femme Elisabeth Feraquet qui, en 1812 vendent à rente viagère à Jean-Philippe Constant Milleret, fermier des Sablières de l'Est, ex-maire de Thionville.

En 1816, l'auberge est louée pour 3 ans aux époux Tupinier. A l'époque se balançait au-dessus de la Salle l'enseigne: "A la Ville de Marseille". En 1817, Godefroy, maire de Paray, commence à payer les dettes de Tripe que Milleret n'avait pas payées et par ce moyen devient propriétaire. Il donne une indemnité à Tupinier pour résilier et la maison d'auberge devient ferme. Ledit Godefroy, en 1852, fait un bail pour 9 ans à Louis Adolphe Verger et à sa femme Victoire Virginie Aubiuin mariés en 1840, puis en 1855 leur vend la partie nord et en 1859 les héritiers Godefroy, Duhuy, Chevalier Demouchy leur vendent le reste.

Cette propriété devient: "La ferme Verger" jusqu'à son expropriation.



En souvenir de: "La Vieille Poste" du relais et de l'auberge, la famille passe commande d'un panneau en carreaux de faïence qui représente une diligence. C'est un souvenir de famille qui a été donné à la commune de Paray et qui en décore le grand escalier.

J. HÉNIN

1914-1918 VILLENEUVE-LE-ROI: LE MONUMENT AUX MORTS

Deux délibérations du conseil municipal de Villeneuve-le-Roi des 6 octobre 1920 et 16 juin 1952 concernent le monument aux morts. La première dotait la ville d'un monument aux morts du grand conflit 1914-1918, symbole de la mémoire collective destiné à éviter l'oubli et l'indifférence... rappeler... se rappeler... c'est ce que nous voulons faire en cette année 1994, alors que quatre vingts ans nous séparent de cette fatidique journée du 2 août 1914.

La seconde dotait la cité d'armoiries, symbole également de la mémoire collective qui rappelle, avec ses éléments héraldiques, l'histoire de Villeneuve-le-Roi.

LE MONUMENT AUX MORTS

*" leur sacrifice a sauvé la Patrie et la Liberté
on leur éleva des monuments "*

Dès la fin du grand conflit où périrent tant d'hommes jeunes et courageux, on pensa à leur rendre l'hommage qu'ils méritaient; dans chaque commune de France on se préoccupa d'honorer ses morts. C'est dans les mois qui suivirent l'armistice de Rethondes que vont s'édifier des dizaines de milliers de monuments... il fallait se rappeler...

Pour réaliser ces monuments, il était nécessaire de délibérer pour trouver les crédits nécessaires, adopter un choix de monument et aussi définir son emplacement. Les sommes à payer étaient lourdes pour les petites communes; bien souvent on fit appel à la générosité publique par des souscriptions.

Un grand marché s'ouvrit alors pour les architectes, les artistes et les sculpteurs, les projets furent nombreux; la pierre, le bronze, sous toutes les formes, étaient proposés aux communes. Ces dernières reçurent un grand nombre de catalogues, photos et brochures, accompagnés de références. On proposait obélisques, pyramides, stèles, bas reliefs, ou de simples monuments; soldat triomphant ou gisant, palme, coq, couronne formaient les décorations de ces monuments qui toujours portaient sur leurs faces, gravés en lettre d'or sur la pierre ou sur le marbre, les noms des enfants du pays, morts pour la France, alignés par ordre alphabétique, sans aucune distinction, gommant ainsi toutes différences entre ces héros.

Souvent on a voulu glorifier avec plus de force encore le sacrifice de ces soldats en gravant des textes d'hommes célèbres ou de poètes lyriques, ou de simples mots: "Morts pour la France". Certains monuments furent l'oeuvre anonyme de quelques modestes artisans, d'autres furent sculptés par des artistes de renom, Maillol, Bourdelle, Rodin, Auguste ou Boucher. Pour les lecteurs intéressés rappelons l'excellent ouvrage d'Annette Becker qui a été publié il y a peu de temps aux éditions Errance "Les monuments aux mots-Patrimoine et mémoire de la Grande Guerre"

A Villeneuve-le-Roi, comme dans toutes les communes, on se soucia dès le début

de la guerre de réserver dans le cimetière de la commune un emplacement qui serait une concession perpétuelle où trouveraient place les morts au Champ d'Honneur. C'est dans une séance en date du 14 novembre 1914 que le Conseil Municipal prit cette décision (Délibération du 14 novembre 1914 et 13 novembre 1920)

Au cours de l'année 1917, alors que le conflit était dans sa troisième année et que bien des hommes avaient périés aux combats, une Commission se constitua à Villeneuve-le-Roi en vue de l'érection d'un monument aux morts ; le maire et le Conseil Municipal n'assistèrent pas à la première réunion de cette Commission qui se tint le 5 août 1917 au café le "Faisan doré"; il y avait là de toute évidence une volonté de montrer le désaccord du Conseil Municipal à propos de ce projet.

Le 3 septembre 1917, le représentant de la Commission pour l'érection du monument adressait au maire la lettre suivante:

"Monsieur le Maire, Messieurs les membres du Conseil Municipal,

La Commission d'étude pour l'érection d'un monument à la mémoire des enfants de la commune morts pour la France, s'est réunie le Dimanche 5 août dernier au café le "Faisan doré". Etaient présents à cette réunion les membres de la Commission de l'Union des propriétaires du Parc de la Faisanderie et les représentants des divers groupements du pays.

Après le compte rendu des démarches faites auprès de la Municipalité, la Commission d'étude nous a chargé, Monsieur le Maire, de vous exprimer tous ses regrets de n'avoir pas eu le plaisir de vous voir ainsi que les quelques membres du Conseil municipal qui auraient bien voulu accepter notre invitation pour cette réunion patriotique.

La Commission d'étude approuvant, à l'unanimité, cette idée généreuse, nous a chargé de vous prier à nouveau, Monsieur le Maire ainsi que ces Messieurs du Conseil municipal, de bien vouloir nous réunir hors séance, pour la formation d'une Commission inter-municipale sous votre présidence effective. Nous vous rappelons, Monsieur le Maire, ce que déjà nous avons dit, ce monument ne doit pas être d'un parti quelconque mais bien l'expression du désir et de la volonté du pays tout entier.

Nous comptons, Monsieur le Maire ainsi que Messieurs les membres du Conseil municipal, que vous voudrez bien prendre en considération cette nouvelle démarche et que par la même occasion vous voudrez bien nous faire savoir si vous consentez à mettre une place publique à notre disposition, pour élever le dit monument.

Avec nos remerciements anticipés, nous vous prions Monsieur le Maire, d'agréer l'expression de notre sincère dévouement"

Cette lettre était signée pour la Commission par le sociétaire "Lambelin"

On comprend que les avis soient partagés, les représentants de la Faisanderie n'étant pas aux yeux de la municipalité, représentatifs de l'ensemble de la commu-

ne, de plus, le Conseil municipal, estime que l'initiative d'érection d'un monument est prématurée. Un grand nombre d'hommes de la cité sont encore mobilisés, le Conseil municipal estime qu'ils voudront, qu'ils exigeront même être associés à ce projet (Délibération du 9 novembre 1917).

Les Villeneuvois devront attendre le 20 février 1919 pour que le projet soit ravivé par une décision du Conseil municipal qui vota à l'unanimité et par acclamation la proposition faite par Monsieur Leblanc-Barbedienne, maire de Villeneuve-le-Roi, d'ériger sur une place publique de la ville, un monument en hommage aux morts au Champ d'Honneur de Villeneuve-le-Roi; à cette même séance du Conseil municipal on décidait le changement du nom de certaines rues de la ville. L'endroit où devra être érigé le monument n'est pas désigné. Après cette Délibération du Conseil municipal, on désigna les membres du Comité du monument à ériger en mémoire des morts de la "Grande guerre". Dix personnes représentant tous les quartiers de la commune furent désignés: MMrs Mascaux, Malsang, Feuillet, Lambelin, Jarrige, Castex, Blavat, Dereinach, Lanos, Jugal.

Lors de cette séance du Conseil, il est décidé de convoquer ces personnes désignées en même temps que le Conseil afin de procéder à l'élection d'un bureau du Comité. Décision approuvée par le Préfet en date du 8 mars 1919.

L'affaire prend forme, depuis quelques mois l'armistice a mis fin au conflit, la paix va être signée le 28 juin prochain, une souscription est ouverte.

Il faut maintenant concrétiser le projet. Le 27 février 1920 le Comité se réunit sous la présidence du nouveau maire, Monsieur Louis Jacquard assisté de Monsieur Billault, Premier adjoint, Monsieur Gallog, Trésorier, Monsieur Dereinach étant Trésorier adjoint; treize membres sont présents; à l'ordre du jour de cette réunion du Comité seul le projet d'érection du monument était prévu, monsieur le maire donna connaissance de la dépense qu'il va falloir engager pour réaliser le projet; deux mille francs, en outre, il donna connaissance du montant actuel de la souscription publique (au 5 janvier 1920) Huit mille francs. Le budget communal porta un crédit de cinq mille francs.

A cette époque, à titre indicatif, Villeneuve-le-Roi comptait quatre mille trois cent habitants, le nombre de centimes communaux était :186,57 et la valeur de ce centime 502,91.

Le Préfet adressa un programme type de concours public afin de réaliser un choix de monument. Ce programme était élaboré par le syndicat des Sociétés françaises d'artistes.

Au cours de cette réunion consacrée exclusivement au monument aux morts, il fut question des trophées de guerre, dont nous parlons à la fin de cet article, et qui décoreraient le monument.

Il fallut faire un choix, car à cette époque les propositions étaient nombreuses et variées; un sculpteur nommé Mengue, entre autres, fit ses offres à la commune pour une somme de treize mille francs (Lettre du 25 février 1920)

Le Comité décide d'attendre la prochaine réunion et la présence de Monsieur

Leblanc Barbedienne, éditeur de bronze d'art, et de Monsieur Castex l'architecte. Un projet de fête est émis afin de promouvoir l'érection de ce monument par une souscription publique.

Prévoir l'érection du monument est bien, mais à quel endroit?

Sur une place publique de la commune? Au cimetière ?

La réponse à ces questions ne sera pas donnée lors de cette réunion.

Le 17 avril 1920, autre réunion du Comité, on examinera cette fois deux projets mis en présence, celui de Monsieur Castex-Mengue et celui de Monsieur Leblanc Barbedienne.

Après Délibération du Comité, le choix sera fait; c'est le second projet qui aura la préférence pour une somme de vingt mille francs. (Sans la grille qui l'entourera, précise-t-on.)

Il faut informer la population villeneuvoise. Il est décidé de disposer dans les vitrines des commerçants de la ville, les éléments du projet, présentation, photographie, etc... ce sera une occasion de faire un nouvel appel à la population pour qu'elle participe à la souscription publique.

Le monument projeté mesurera quatre mètres cinquante de hauteur, il sera surmonté du coq de Paillet en bronze; aux quatre angles supérieurs des couronnes de bronze orneront le sommet et sur la face du monument un faisceau de drapeaux en bronze sera appliqué. La pierre constituant ce monument sera de la pierre dite de Pouillenay, pierre de Bourgogne qui a l'aspect du marbre. Le monument sera dressé sur un socle de deux marches.

Après la décision du Comité, Monsieur Louis Jacquart maire de Villeneuve-le-Roi adressa une commande à Monsieur Leblanc Barbedienne, éditeur de bronze, 30 Boulevard Poissonnière à Paris, par une lettre en date du 24 juin 1920.

Le 30 juillet suivant Monsieur Leblanc Barbedienne répondra à la lettre de commande en précisant que si l'on fait choix du polissage de la pierre, il en coûtera mille deux cent francs en plus. En outre il ajoutera que le travail étant très avancé il serait indispensable de connaître le lieu où sera érigé le monument.

Il fallait en effet déterminer cet endroit, les avis des membres du Comité étaient partagés et l'accord difficile à obtenir. Cet endroit devait être bien en vue, à proximité des écoles, il fallait en effet qu'il soit un exemple pour la jeunesse!! Près de l'église ? Près de la mairie ? Dans un autre endroit de la commune ? Sur une place publique ? Il fallait maintenant trancher. Les travaux des artisans étant presque achevés.

Devant cette situation, on envisagea de lancer un référendum. La population décidera. Ce référendum se déroula le 22 août 1920.

Les Villeneuvois devaient se prononcer sur quatre propositions:

Premier emplacement: le cimetière

Second emplacement: l'école du Parc

Troisième emplacement: la place Leblanc Barbedienne

Quatrième emplacement: la place Amédée Soupault.

La "voce populi" désigna l'école du Parc avec 118 voix pour 90 pour la Place Leblanc Barbedienne. 3 pour la Place Amédée Soupault et 1 pour le cimetière. Voici donc trouvé l'emplacement où s'élèverait le monument.

Le 6 octobre 1920 le Conseil délibéra une nouvelle fois sur ce sujet: le monument aux morts. Il fallait au cours de cette séance, établir un document récapitulant les éléments financiers du projet:

- * Le devis estimatif s'élevait à 23.760,00 F
- * Le crédit voté par la Municipalité était de 5.000,00 F
- * Le montant de la souscription s'élevait à ce jour à 7.180,65 F
- * on décida de recourir à une demande de subvention de 8.000,00 F

Le texte est mis aux voix, il est adopté par 9 voix contre 5 et 2 abstentions.

Le 14 octobre 1920, Monsieur Leblanc Barbedienne donne à la municipalité le détail des prix de fournitures et de pose du monument arrêté à cette date:

- * Pierre Constituant le monument 7.500,00 F
- * Transport 800 00 F
- * Sculptures du monument: trophées, drapeaux, couronnes 8.000,00 F
- * Coq en bronze de Paillet 3.500,00 F
- * Gravure des noms 1.200,00 F

Soit un total de 21.000,00 F

Accepté à la somme de : Vingt mille francs

De son coté l'architecte donnait le montant des travaux annexes:

- * Fondations, installation appareil de lavage 2.500,00 F
- * Exécution d'un tertre autour du monument 500,00 F

Enfin, le 18 novembre 1920, Monsieur Castex, l'architecte, avec tous ces éléments rédigea un mémoire descriptif qui arrêta cette fois définitivement le projet et sa dépense à: 25.260, 00 francs. Nous arrivons au bout de l'affaire.

Le 27 janvier 1921, un décret du Président de la République approuvait la délibération du Conseil municipal en date du 6 octobre 1920 par laquelle il décidait l'érection d'un monument à la mémoire des enfants de la commune morts pour la France. Puis le grand jour arriva enfin.

Le 19 juin 1921 on procédait à l'inauguration du monument en présence de Monsieur Charles Reibel, Député, ancien Sous-Secrétaire d'Etat, de Monsieur Hugues Leroux, Sénateur, du Sous-Préfet de Corbeil, des Conseillers généraux, Messieurs Chaillou et Malherbe et des Conseillers d'Arrondissement Messieurs Bonhomme et Laprost.

Ce jour là Monsieur Jacquart, le maire, était souffrant; toutes les autorités de la

commune. les responsables des sociétés. les vétérans de l'armée de terre et de mer étaient présents à la cérémonie, qui se déroula successivement à l'église du Parc de la Faisanderie, à la mairie et à l'école du Parc de la Faisanderie.

Ce jour là on remettra le drapeau à la section des Anciens Combattants de Villeneuve-le-Roi représentée par Messieurs Pavard et Petavy.

C'est à 14 h30 précise que l'inauguration eut lieu.

Plusieurs discours furent prononcés par :

- * le Président des Anciens Combattants
- * Le Conseiller Général
- * Le Sous-Préfet
- * Le Sénateur

tous, pouvons nous lire dans la presse: "ayant prononcé des discours de la plus haute pensée, exaltant le sacrifice envers la Patrie et le courage des héros...Paroles d'attachement et de consolation aux veuves, orphelins et familles des chers morts"

Toutes les associations de Villeneuve-le-Roi et des environs étaient présentes aux cérémonies:

- * La musique de Villeneuve Saint Georges
- * Les sociétés locales
- * Les combattants
- * Les sociétés de secours mutuel
- * Le cercle catholique de Saint Louis
- * Le Mymosa
- * l'Arac
- * La société d'horticulture
- * Les enfants des écoles
- * la population.....enfin.

A cette occasion, le monument était magnifiquement décoré avec les nombreuses couronnes que tous les groupements présents avaient déposées.

Le 12 février 1922, le Conseil municipal allouait au Président du Comité du monument aux morts pour la France de Villeneuve-le-Roi une subvention de 5.000 francs.

Le 7 septembre suivant, le maire de Villeneuve-le-Roi établissait un document certifiant que le monument avait été exécuté par Monsieur Leblanc Barbedienne, fondateur à Paris, qui en qualité d'ancien maire et habitant de la ville, avait consenti une appréciable réduction.

Le marché traité de gré à gré fut donc passé pour la somme de 19.400 francs réglée par un acompte le 16 mars 1922 (5000 francs) un second acompte le 16 novembre 1922 (10.000 francs) et le solde soit 4.400 francs le 6 juillet 1926.

En définitive on verra, selon une note manuscrit du maire datée du 27 octobre 1923, que le monument aura coûté 20.450 francs. Une seconde note de la main du

Trésorier du Comité était jointe et indiquait un décompte partiel:

* Montant des souscriptions 7.418,25 F

* Intérêts bons de la Défense nationale 416,25 F

Pour les dépenses:

* Architecte 2.000,00 F

* Maçon 1.500,00 F

Soit un total de : 3.500,00 F

Avec un reste en caisse de : 4.334,50 F

Sur ce document aucune date n'apparaît.

Villeneuve-le-Roi avait maintenant son monument comme les milliers de commune françaises.

Chacun avait oeuvré pour cela.

— La commune pour une part de 64,2%

— Les villeneuvois avec les souscriptions pour une part de 26%

— Le bienfaiteur, Monsieur Leblanc Barbedienne pour 9,8%

En 1920 le budget communal s'élevait à 249.066,33 francs.

La commune avait donc engagé un budget de 10% environ

Et chacun des habitants avait participé pour une somme de 5 francs et 87 centimes.

Le 12 novembre 1948, on informait le Préfet de Seine et Oise du désir des habitants de Villeneuve-le-Roi, de modifier le monument aux morts pour y adjoindre les victimes du second conflit.

On y associa également les soldats morts en Algérie, les résistants de 39-45 et les déportés de la même époque.

Chaque année des cérémonies se déroulent devant le monument qui a été transféré depuis, il fait partie de notre patrimoine.

Rappeler son histoire était notre devoir.

Pour conclure cette partie nous emprunterons la première phrase de l'ouvrage de Annette Becker que nous citions plus haut, phrase qui doit figurer sur bon nombre de registre des délibérations de Conseils municipaux de France:

"..... Messieurs, sans vous avoir encore saisi de cette question la municipalité n'oubliait pas qu'elle avait le devoir de glorifier les enfants morts pour la France en élevant à leur mémoire un monument digne de leur sacrifice.

Nous avons pensé qu'il était bon de songer à ceux de nos compatriotes dont le dévouement et l'infatigable vaillance ont sauvé la Patrie....."

LES TROPHÉES DE GUERRE

Quelques mois après l'armistice du 11 novembre 1918, le Gouvernement par la voix de ses Préfets faisait savoir qu'il était possible de recevoir à titre gracieux, des



Inauguration du Monument aux Morts le 19 juin 1921.

trophées de guerre qui pourraient décorer les monuments nombreux élevés à la mémoire des soldats morts pour la France, permettant ainsi de liquider les stocks d'armes qui s'étaient accumulés pendant ces quatre années de conflit.

Ces trophées étaient constitués de matériel pris à l'ennemi et de matériel français. On y trouvait des canons de tranchées, des obus de moyen ou gros calibres, etc....

Le Directeur chargé de la liquidation de ces stocks guerriers précisait entre autres choses, qu'il pourrait être alloué: quatre canons au chef lieu du département! deux au chef lieu de l'arrondissement!! un ou deux au chef lieu de canton !et la même chose au commune dont le chiffre de population justifierait l'attribution !!!

Le 24 février 1920 la commune de Villeneuve-le-Roi donnait son accord au Préfet, Monsieur Chaleil. Et le 24 juin suivant, le maire de Villeneuve-le-Roi adressait un lettre au Préfet, précisant que la commune laissait le soin aux établissements devant livrer le matériel d'artillerie de fournir à sa commune, suivant les disponibilités, deux canons de tranchée et six obus de calibre quelconque. Le ministère des Finances, sous Secrétariat à la liquidation des stocks, sous section des trophées, adressait à la commune le 23 septembre 1920 un arrêté de cession concernant l'attribution de deux canons de tranchée à prendre au parc d'artillerie de Vernon et six obus de 155 à prendre au parc d'artillerie de Vincennes et comme le service administratif de l'armée était bien organisé, il adressa une " facture de cession à titre gratuit" avec détail du matériel fourni: deux canons, deux augets, quatre flasques, deux mandrins, deux plate formes, soit un cadeau de près de cinq tonnes! Il fallait rapatrier à Villeneuve-le-Roi cet encombrant colis.

Le 13 septembre 1920 le commandant de l'entrepôt de Vernon demandait au maire de Villeneuve-le-Roi de lui indiquer la destination du matériel et l'informait que les frais de transport et de manutention étaient à la charge de la commune.

Quelques jours après le maire indiquait la destination des canons qui devaient être livrés en Gare d'Ablon sur Seine, mais ne faisait pas mention des frais de manutention et de transport.

Les responsables du parc d'artillerie précisèrent au maire que l'article II de l'arrêté de cession spécifiait que les frais de manutention et de transport étaient à la charge des communes concessionnaires et qu'il était donc indispensable de préciser l'acceptation et l'accord de la commune sur ce point.

Ce qui fut fait le 27 septembre 1920. Ce même courrier précisait en outre que Monsieur Victor Hervier serait le représentant de la commune dans cette opération. Il sera porteur d'un pouvoir du maire daté du 2 octobre 1920.

Et alors que l'on préparait l'inauguration du Monument aux Morts pour la France de Villeneuve-le-Roi, on recevait les trophées de guerre.

Nul ne peut dire qu'elle fut la destinée de ce matériel, ni archive, ni témoignage ne permirent de donner des renseignements à ce sujet.

C'est un épisode de ce conflit que bien des Villeneuvois ignoraient et que nous tenions à leur rapporter.

DEUXIEME DÉLIBÉRATION

16 juin 1952

Villeneuve-le-Roi se dote d'armoiries

Bien que notre cité ait été fondée au XII^e siècle, il n'a pas été possible, jusqu'à ce jour, de trouver trace d'armoiries anciennes pour Villeneuve-le-Roi.

Une fois de plus dans ce domaine, une confusion a dérouté les chercheurs, Villeneuve-le-Roi, jusqu'à la Révolution, actuelle Villeneuve-sur-Yonne à été mainte fois confondue avec Villeneuve-le-Roi (Seine-et-Oise)

Ainsi on trouvait dans une ancienne encyclopédie Quillet, le blason de Villeneuve-le-Roi (Yonne) attribué à Villeneuve-le-Roi (Seine-et-Oise).

Une lettre de Quillet adressée au maire de Villeneuve-le-Roi (Seine et Oise) le 12 juillet 1938, confirmait une précédente correspondance et donnait des renseignements sur les armoiries de notre commune: "....*Le modèle des armes de Villeneuve-le-Roi provient d'une collection de bois gravés du XVII^e conservés au Musée Condé de Chantilly. Le livre de Monsieur Jacques Meurgey, présentant cette collection de bois donne la description détaillée des armes des armes et a permis d'établir le blason figurant sur le dictionnaire Quillet (Armes de Villeneuve-le-*

Roi) "D'azur au château de trois tours d'or surmontée chacune d'une fleur de lys du même. A une porte de ville crénelée et flanquée de deux tours ajourées à deux étages, la porte ouverte...." la lettre était signée Quillet, maire de Villiers Adam.

Nos responsables Villeneuvois, une quinzaine d'années après, se soucièrent d'identifier et d'authentifier les armoiries de notre ville. Ils adressaient, le 19 décembre 1951, une lettre à Monsieur Robert Louis, Conseiller technique de la Société Française Héraldique et Sigillographique, le priant de bien vouloir fournir les renseignements nécessaires à cette authentification.

Le 27 décembre 1951 il envoyait au maire de Villeneuve-le-Roi (Val-de-Marne ex Seine et Oise), une correspondance en forme de rapport, dans laquelle il confirmait l'erreur qui avait été commise lors de la rédaction de l'ancienne encyclopédie Quillet (confusion entre les deux Villeneuve-le-Roi) et confirmant en outre que la nouvelle édition de l'encyclopédie, était rectifiée et portait maintenant un texte conforme à la réalité.

Pour donner plus de poids à son explication, l'héraldiste donnait référence de trois manuscrits anciens (1640-1646-et 1669) en évoquant le blason de Villeneuve-sur-Yonne (ex Villeneuve-le-Roi) dont la description ne pouvait laisser aucun doute "D'azur au château de trois tours d'or surmontées chacune d'une fleur de lys du même....." avec, pour compléter cette description: "A une porte de ville crénelée et flanquée de deux tours ajourées à deux étages, la porte ouverte....." ces portes précise le spécialiste, sont bien celles de Villeneuve-le-Roi (Yonne) actuelle Villeneuve-sur-Yonne, puisque l'on trouve :la porte de Sens au nord, de Bourgogne et de l'Ouest.....tout ceci étant suffisant pour démontrer qu'il ne pouvait s'agir des armoiries de Villeneuve-le-Roi (Seine-et-Oise)

Compte tenu de ces recherches sérieuses, on était en droit d'affirmer en 1951, qu'aucun blason n'existait pour Villeneuve-le-Roi (Seine-et-Oise) au XVII e.

Il faut préciser que sur les documents officiels de notre ville, sur les lettres par exemple, existaient des armoiries dont l'auteur n'était pas connu, et qui présentaient, au dire de Monsieur Robert Louis, un certain nombre d'anomalies dont il donne le détail:

"...Le chef devant être meublé de trois grappes de raisin n'en possède que deux..."

"...la couronne murale devrait être posée sur l'écu qu'elle devrait coiffer entièrement (la couronne étant à l'écu, ce qu'un chapeau est à un personnage, ni trop grand ni trop petit"

"...la devise ne devrait pas se trouver au dessus elle ne l'est jamais....." lettre du 27 décembre 1951.

De toute évidence les armoiries qui se trouvaient alors sur les documents officiels de notre cité, étaient "fantaisistes" et ne répondaient d'aucune façon aux règles très strictes de la science héraldique.

Au mois de décembre 1951, la mise en lumière de cette affaire n'était pas encore effective et la confusion entre les deux villes n'était pas encore dissipée. Les res-

ponsables de notre ville désirait procéder au remplacement des armoiries très discutables, nous venons de le voir. Ils pensaient pouvoir s'inspirer de l'encyclopédie Quillet (ancienne édition) pour réaliser ce projet; mais c'était la mauvaise inspiration puisque les armoiries qui figuraient sur cette édition de l'encyclopédie, appartenaient en fait à une autre cité (Lettre du 8 décembre 1951)

Enfin en 1952 on y voyait un peu plus clair dans cette affaire.

Le maire au nom de sa ville demandait à Monsieur Robert Louis, de composer, pour Villeneuve-le-Roi, des armoiries en lui suggérant l'idée d'utiliser des éléments du blason de Claude Le Peletier pour la création des nouvelles armoiries (Lettre du 8 janvier 1952)

Monsieur Robert Louis répond au maire le 10 janvier 1952, il trouve la suggestion heureuse ; cette idée d'utiliser des éléments du blason de Claude Le Peletier aura l'avantage, dit il, d'obtenir des armoiries différentes de toutes celles des communes de Seine-et-Oise.

D'autres communes ou villes utiliseront les licornes qui figurent sur les armoiries de Villeneuve-le-Roi et qui ont été extraites des armoiries de Claude Le peletier; comme la ville d'Amiens par exemple.

A propos du blason de Claude Le Peletier Monsieur Robert Louis fera remarquer que le créateur n'a pas été en mesure de placer les cornes des licornes car il devait loger également la couronne de marquis et le mortier de Président du Parlement, donc il faudra reprendre le dessin pour l'utiliser dans les armoiries de la Ville de Villeneuve-le-Roi. Il faudra ajouter Monsieur Robert Louis, modifier l'emplacement du nom de la ville, qui ne doit pas être sur la base de l'écu, pour respecter la règle il ne faudra utiliser que le listel bas avec la mention "Villa Nova Regis"

Afin que ce petit historique des armoiries de Villeneuve-le-Roi soit complet il est nécessaire de connaître les conditions de réalisation et le montant consacré par le Conseil Municipal pour ce travail exceptionnel:

"Etude au trait pour la réduction photographique et la gravure des entêtes de papiers administratifs et affiches : 15.000 frs

"Document d'archive en gouache et métaux fins, écu grande taille sur papier genre parchemin (40X50) destiné à figurer dans la salle du Conseil Municipal : 20.000 frs

"Maquette de sceau de la mairie établie aux armes : 12.000 frs

Et ainsi le Conseil Municipal dans sa séance du 16 juin 1952 adoptait le projet des armoiries de Villeneuve-le-Roi

Cette fois les règles héraldiques avaient été respectées, la ville possédait des armoiries dont les symboles font maintenant partie du patrimoine locale.

Comme cela est de règle il faut décrire ces armoiries selon le vocabulaire héraldique:

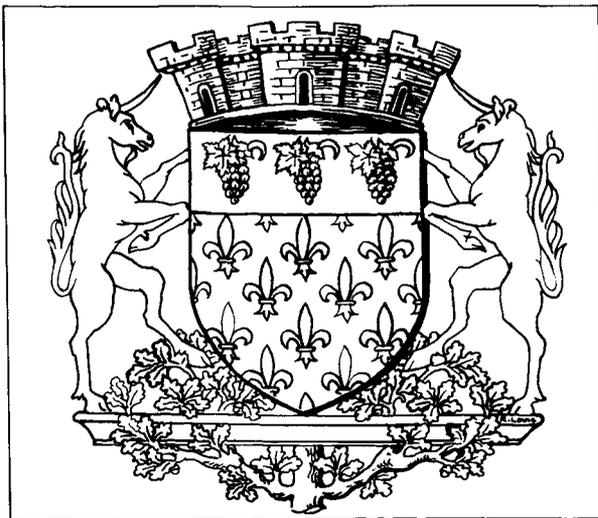
"D'azur semé de fleurs de lys d'or au chef cousu de gueules, chargé de trois grappes de raisin, tigées et feuillées d'or.....

“L’écu est timbré de la couronne murale d’or à trois tours crénelées et supporté par deux licornes d’argent reposant sur une corniche de pierre soutenant l’écu, et posée dans les branches d’un chêne d’or.....

Quels sont ces symboles ?

- Le semé de fleurs de lys symbolise le nom de la ville fondée au XIIe Villeneuve-le-Roi
- Les pampres (raisin) symbole de la culture du raisin florissante sur les coteaux de Villeneuve-le-Roi
- Le chêne symbole des abondantes forêts des environs.
- Les licornes nous venons de la voir empruntées aux armoiries de Claude Le Peletier. (La licorne est en symbolique héraldique, l’emblème du courage et de la pureté. La légende qui s’attache à cet animal fabuleux est que nulle force n’en vient à bout, il ne craint pas la poursuite du chasseur et ne se laisse prendre que si l’on place devant lui une vierge qui le reçoit dans son giron et l’emmène.”)
- Les tours rappellent la couronne portée par les déesses grecques, tutélaires des cités.

Les licornes sont devenues populaires à Villeneuve-le-Roi et nous devons nous féliciter du choix qui fut fait, le passé historique de notre ville est ainsi perpétré comme l’est également le souvenir de ce seigneur de Villeneuve-le-Roi, Claude Le Peletier, grand personnage du XVIIe.



C'est ainsi que deux dates marquèrent deux décisions importantes du Conseil municipal de Villeneuve-le-Roi : 6 octobre 1920, 16 juin 1952.

† P.A.VINCENT
Archives CESAF et Municipales

LA LIBERATION DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE (17-27 AOÛT 1944)

Le texte qui suit est le résultat de l'enquête menée par la Société d'histoire de Champigny depuis deux ans sur la période 1939-1945. Les obstacles ont été nombreux. D'une part, les documents concernant Champigny sont rares, beaucoup ont été perdus ou ont été dispersés dans des centres d'archives encore mal répertoriés. D'autre part, de nombreux témoins des événements ont disparu et le temps a souvent atténué la précision des souvenirs des survivants.

Le bilan proposé reste donc provisoire, l'expérience nous ayant montré que des données nouvelles apparaissent sans cesse au cours de notre recherche, à la suite d'un entretien ou de la publication d'un article. Nous nous sommes efforcés d'éliminer les informations incertaines, mais des erreurs peuvent demeurer, que nous serions heureux de pouvoir corriger si elles nous sont signalées.

Notre enquête nous a permis de constater que le témoignage oral, si précieux quand les documents écrits viennent à manquer, doit être utilisé avec circonspection, mais qu'il permet, plus que toute autre source sans doute, de donner chair et vie à l'histoire.

Début août, la poussée alliée sur la front de Normandie fait céder les défenses allemandes. Les troupes du Reich refluent vers le Nord et l'Est de la France. Les résistants de la région parisienne se préparent à la lutte ultime contre l'Occupant. Pourtant, une inquiétude demeure: les Allemands vont-ils concentrer leurs forces sur Paris et en faire un bastion défensif pour bloquer, sinon ralentir, l'avance alliée ?

L'INSURRECTION PARISIENNE SE PRÉPARE AUSSI À CHAMPIGNY

Le 17 août 1944, les principaux responsables FTP de la Seine, de la Seine-et-Oise et de la Seine-et-Marne se réunissent au 146 ter rue de la Lande, à Champigny, dans l'abri d'un jardin appartenant à Monsieur et Madame Louvat, ouvriers du 11e arrondissement¹. Albert Ouzoulias, commissaire militaire national aux opérations des FTP, commandant en chef de toutes les unités FTP de la région parisienne depuis juin 1944, est l'instigateur de cette réunion.

L'urgence des décisions à prendre oblige à passer outre les consignes habituelles de prudence: une trentaine de personnes sont réunies dans un même lieu, alors que la norme était jusqu'alors de trois ou quatre au maximum. Cependant, les précautions ordinaires, qui ont permis d'éviter tant de drames, ne sont pas oubliées: les participants doivent se rendre à des endroits convenus, distants de quelques kilomètres du lieu de rencontre, et sont amenés sur place par des femmes ou des jeunes filles faisant fonction d'agents de liaison. Sous les ordres de Cécile, Simone, Edwige,

Jeannette, Jacqueline, Lucette et quelques autres, accompagnent chaque chef local au rendez-vous.

Parmi les présents, se trouvent le colonel Rochet (Young), responsable de l'inter-région VI (Paris et banlieue ouest et sud); le lieutenant-colonel Frogé (Rino Scolari) responsable de l'inter-région VI bis (Paris et banlieues nord et est); le lieutenant-colonel Ruau (Le Dréan) pour la Seine-et-Marne; le colonel Fabien (Pierre Georges), responsable de la banlieue sud immédiate ainsi que des compagnies d'élite.

La discussion porte sur la tactique à adopter lors de l'insurrection qui s'annonce. Les FFI considèrent qu'il faut prendre des bâtiments et en faire des réduits défensifs, ce qui sera fait avec la prise de la Préfecture de Police de Paris. Les FTP réunis à Champigny décident de s'en tenir à la guérilla urbaine, tactique éprouvée qui leur semble la plus adaptée pour déstabiliser et désorganiser des forces supérieures en nombre et en matériel.

Ce 17 août, dans une modeste cabane de jardin, les principaux responsables FTP de la région parisienne lancent donc un appel à s'emparer de tout véhicule à moteur afin de permettre aux combattants de harceler les convois et les voitures allemands, partout où ils se trouvent.

Le 19 août, Albert Ouzoulias, fidèle à la tactique choisie à Champigny, refuse de concentrer des unités FTP autour de la Préfecture de Police comme il le lui est demandé. Si des désaccords apparaissent entre les différentes factions de la Résistance sur la marche à suivre, toutes se fixent comme finalité la libération de la capitale, avec le soutien le plus large possible de la population.

Le 21 août, l'imprimerie Limpens de Chennevières, installée près du fort de Champigny, est placée sous la surveillance de FTP armés de mitraillettes. Alors que des troupes allemandes stationnent à proximité, on imprime une affiche rédigée par Robert Deloche, représentant du Front national, et Rino Scolari, lieutenant-colonel FTP. Son titre est éloquent: "Vive Paris insurgé". L'affiche est diffusée dans l'ensemble de l'inter-région Paris et banlieue Nord et Est².

LE RÉTABLISSEMENT DE LA LÉGALITÉ RÉPUBLICAINE

L'insurrection parisienne ne peut laisser la banlieue sans réaction. Les FTP doivent s'emparer des mairies et installer des comités locaux de libération. Des consignes précises sont diffusées par les responsables du Front national. Elles prévoient la méthode à suivre et le cadre légal à respecter:

"Faire sortir sans aucune exception toutes les personnes se trouvant dans les locaux, personnels compris. Fermeture des portes et enceintes. (...) Exiger la démission de tous les membres du conseil municipal et nomination de la délégation spéciale, conformément à l'article 44 de la loi du 5 avril 1884."³

Dès le 18 août, la mairie de Créteil est occupée, celle de Saint-Maur le 19, celle de Joinville le 20. Le 22 août, c'est au tour de celle de Champigny. Des FTP armés investissent l'hôtel de ville. Le Comité local de Libération déclare prendre en charge l'administration de la commune, "en exécution des ordres du Conseil national de la Résistance et du Comité parisien de Libération", "en lieu et place du conseil municipal nommé par Vichy"⁴.

Les responsables de Libération-Nord trouvent l'action prématurée. Ce CLL est donc composé dans un premier temps de représentants du Parti communiste et d'organisations proches:

- Paul Amédée, dit Paulan, artiste dramatique, Parti communiste (PC)
- Raymond Biaudet, électricien, Union des Syndicats du Front national (UDS)
- Lucien Bril, caissier, Forces unies de la Jeunesse (FUJ)
- Emile Courtin, représentant, Front national (FN)
- Olga Kriegel, cloueuse, Veuves de Guerre (VdG)
- Guy Nervet, pharmacien, Ceux de la Résistance (CDLR)
- Louis Pasquier, correspondant de la Banque de France, Prisonniers
- Charlotte Piroolley, sans profession, Union des Femmes françaises (UFF)

Le CLL élit en son sein Guy Nervet président, Paul Amédée vice-président et Emile Courtin secrétaire de la délégation spéciale mise en place provisoirement.

Le 24 août, après de nouvelles négociations, Libération-Nord et le Parti socialiste acceptent d'entrer dans le CLL et désignent Robert Dorel et Jean Merlane pour les représenter. Puis les membres du CLL se répartissent les commissions dont les intitulés révèlent les préoccupations de l'instant:

- Etat-civil, réquisitions, ordres de mission: Guy Nervet
- Epuración (comité d'enquête): Jean Merlane
- Ravitaillement général et transport: Paul Amédée, Marcel Puissant, Robert Dorel et Emile Courtin
- Rationnement, assistance, chômage: Lucien Bril
- Voirie: Raymond Biaudet
- Prisonniers: Marcel Puissant (qui remplace Louis Pasquier)
- Lait: Charlotte Piroolley
- Sanitaire, hygiène: Charlotte Piroolley, Olga Kriegel

Cette répartition des rôles reste virtuelle tant que la délégation spéciale n'a pas la possibilité d'agir pour imposer ses décisions. Le 24 août 1944, la légalité républicaine est théoriquement rétablie mais doit en pratique être reconquise dans la rue: les combats pour la libération de Champigny vont commencer.

LES FORCES EN PRÉSENCE

Estimer les forces allemandes au moment de la Libération est une tentative vouée à l'échec. Les effectifs stationnés avant les faits restent incertains et le déclenchement de l'insurrection dans toute la région parisienne entraîne des déplacements importants de troupes qui interdisent toute évaluation même pour un temps limité.

Estimer les forces de la Résistance est une entreprise tout aussi vaine. D'une part, les groupes constitués avant les combats bénéficient de l'engagement plus ou moins opportuniste de nombreuses personnes, en particulier des jeunes. D'autre part, les unités sont très hétérogènes: les groupes de résistants se forment dans l'improvisation, au gré des événements et des besoins, sans établir de liste précise. Seule la nécessité commande.

Il est en revanche envisageable de recenser les organisations impliquées dans les combats de la Libération, du moins celles qui ont coordonné l'action car, face à l'ennemi commun, l'union des forces de la Résistance a prévalu, malgré les dissensions et les rivalités.

Les Francs Tireurs et Partisans constituent la première composante de la résistance campinoise. Même s'ils sont théoriquement intégrés aux Forces Françaises de l'Intérieur, les FTP ont gardé une indépendance de fait.

Champigny appartient, avec les communes de Vincennes, Montreuil, Rosny, Gagny, Nogent, Le Perreux, Bry, Villiers, Joinville, Saint-Maur, Charenton, Créteil, Maisons-Alfort et Bonneuil à la région 13 bis des FTP, placée sous les ordres du commandant Stéfani et de son adjoint le capitaine De Wolf. La région 13 bis, dont le PC est au Perreux, est incluse dans l'inter-région commandée par le colonel Frogé (Rino Scolari), comprenant Paris et la banlieue Nord et Est.

Un pavillon de Montreuil sert de PC de l'inter-région. C'est de là que partent les ordres transmis aux FTP de Champigny. Ces ordres sont répercutés par les responsables locaux, tels le lieutenant Chatriot, le sous-lieutenant Donini ou le sous-lieutenant Perotto⁵. Le lieutenant Chatriot, qui réside au 31 boulevard de la Gare, commande un groupe d'une quarantaine de personnes, à peine majeures pour la plupart⁶. Le sous-lieutenant Perotto dirige un autre groupe de jeunes, recrutés dans le centre de Champigny dès le début de l'insurrection⁷. D'autres unités complètent le dispositif des FTP: constituées dans l'urgence, elles présentent elles aussi un caractère majoritairement juvénile.

Les FFI constituent la seconde composante de la résistance campinoise, principalement représentée par le mouvement Libération-Nord. Le PC du secteur Est, sous le commandement du colonel Bourgoïn, est installé à Champigny, dans l'enceinte de l'usine Ovomaltine. Mais les actions des FFI dans la commune ne semblent pas dépendre du seul colonel Bourgoïn. En effet, le PC du secteur Sud-Est, situé à Créteil depuis le 22 août, ordonne un certain nombre d'opérations sur Champigny⁸.

L'organisation des FFI, comme celle des FTP, est très militaire. Pour exemple, le colonel Bourgoïn a sous ses ordres le capitaine de Rorthay, qui commande une compagnie, théoriquement composée d'une centaine d'hommes, elle-même divisée en unités d'une trentaine de résistants chacune, sous la direction d'un lieutenant, et ainsi de suite. Dans une note du 27 août, le colonel Boulard, commandant du secteur Sud-Est, doit rappeler cependant que les grades FFI ne correspondent qu'à des fonctions de circonstance et qu'ils ne sont pas équivalents aux grades en usage dans l'armée régulière⁹.

Malgré ce souci d'organisation, les affectations sont parfois fluctuantes. Ainsi, André Mauny est-il membre de Libération-Nord, mais il conserve des relations privilégiées avec le mouvement Honneur de la Police auquel appartient son oncle¹⁰.

Les unités de la Résistance n'agissent pas forcément de manière concertée, les unes ignorant souvent, sinon constamment, ce que font les autres. Seul le commandement supérieur a une vision globale et juste des actions, quand l'information parvient à remonter, ce qui n'est pas toujours le cas.

La Résistance, avant d'entreprendre toute action, est confrontée à une nécessité absolue: trouver des armes. Le 15 juillet, le colonel Bourgoïn estime son armement à un fusil et une vingtaine de pistolets ou revolvers¹¹. Le groupe du lieutenant Chatriot dispose de quelques revolvers et d'un pistolet-mitrailleur Sten de fabrication britannique¹². L'urgence est donc de se procurer des armes et des munitions en les prenant à l'ennemi, mais encore faut-il avoir l'occasion de le faire. Les quelques accrochages avec des soldats allemands permettront d'augmenter le maigre arsenal des résistants.

L'INSURRECTION ARMÉE

Une connaissance imprécise

Etablir un inventaire détaillé des combats qui se déroulent à Champigny au moment de la Libération est quasiment impossible. D'une part, le temps passant, la chronologie s'est brouillée dans l'esprit des témoins. D'autre part, les témoins n'ont assisté qu'à des faits précis et ont rarement eu l'occasion d'avoir une vision globale.

Les actions rapportées sont dispersées sur l'ensemble du territoire communal et les mouvements des unités combattantes sont mal connus. En l'absence de témoignage direct ou de compte-rendu précis, la description approximative des forces et des matériels empêche souvent de savoir avec certitude si tel groupe impliqué dans tel accrochage est à mettre en relation avec tel autre évoqué par ailleurs.

En outre, les événements dont le souvenir a été le plus entretenu depuis la Libération sont les plus tragiques ou les plus spectaculaires. Le risque est donc grand de ne voir dans les combats du mois d'août 1944 qu'une succession d'accrochages plus ou moins meurtriers. Cette interprétation correspond partiellement à la réalité, mais la libération de Champigny, étalée sur plusieurs jours, consiste aussi

en des périodes d'accalmie, aussi angoissantes que les phases de combats par leur incertitude, surtout quand se font entendre les échanges de coups de feu des environs.

Plus généralement, l'imprécision des sources qui rend l'exploitation des informations si difficile reflète la confusion qui règne souvent au moment des faits et qu'ont soulignée la plupart des témoins.

Les objectifs de l'insurrection

Les résistants campinois suivent dans la mesure du possible les directives données par les états-majors. Dès le 16 août, l'ordre général d'opération n°8 de l'état-major FFI fait le point sur la situation et sur la tactique à suivre:

“La débâcle allemande a commencé. Devant l'imminence de la catastrophe finale dont il est menacé, l'ennemi pourra:

“Ou bien tenter un dernier effort de redressement sur le front ouest.

“Ou bien, et cette éventualité est beaucoup plus probable, essayer de regrouper ses forces au nord et à l'est de la région parisienne, suivant un front qui pourra en gros reproduire celui de 1918.

“Quels que soient cependant les projets du commandement allemand, l'ennemi sera sans aucun doute amené à effectuer de vastes mouvements du sud vers le nord et de l'ouest vers l'est.

“Dans ces conditions, la tâche primordiale des FFI est de ralentir, de gêner, d'embouteiller, d'interdire complètement, là où c'est possible, les transports, les mouvements de troupes et les transmissions de l'ennemi.

“La région parisienne, véritable plaque tournante pour les transports et les transmissions de l'ennemi, se doit de multiplier et intensifier ses efforts pour rendre ceux-ci inutilisables.

“A nos moyens limités en armes et en explosifs, il faut pallier par une action multi-forme de masse en y entraînant tous les patriotes avec les moyens de fortune toujours à la portée d'hommes résolus à se battre coûte que coûte...

“Ces opérations ne doivent pas seulement être considérées comme des actions de harcèlement et de retardement destinées à appuyer l'avance alliée dans l'ouest. Elles constitueront, en même temps, la première phase de la conquête du terrain par les FFI, tout au moins dans toutes les régions où la densité de l'occupation est ou deviendra assez faible pour que cet objectif puisse être envisagé. Dans ce cas, les opérations menées contre les mouvements, les transports et les transmissions de l'ennemi devront aboutir à la paralysie totale...”¹³

Construire des barricades

Tenant compte de la géographie de Champigny, enserré dans une boucle de la Marne, et de l'organisation du réseau de communication, les résistants campinois entreprennent de couper les routes au niveau de leur intersection avec les voies ferrées. Une barricade est édiflée sur la nationale 4, sous le pont de chemin de fer, à

proximité du PC du colonel Bourgoïn. La construction est constituée d'un entassement de pavés et de matériels divers. L'objectif est de protéger le centre de Champigny de la venue de renforts allemands montant de Joinville ou, à l'inverse, d'empêcher les troupes ennemies de descendre du fort de Champigny et de rejoindre celles qui défendent le pont de Joinville.

Le dispositif est complété de part et d'autre de la nationale. Un barrage bloque le tunnel de la rue de Verdun. Une barricade est commencée boulevard de Nogent: de gros pavés et des traverses sont entassés de manière approximative. Avant même la consolidation de l'ouvrage, les constructeurs se dirigent boulevard de la Gare et se remettent au travail. Une ferme toute proche permet de disposer d'une charrette, rapidement placée en travers de la rue. Le passage à niveau de la gare du Plant est rendu impraticable par l'immobilisation d'un wagon plateau amené par des cheminots¹⁴. Le franchissement de la voie ferrée devient impossible au passage à niveau de la route de Villiers par le sabotage d'une autre wagon¹⁵.

L'efficacité du dispositif est relative. Quand deux chars et une voiture de la Wehrmacht se retrouvent face au wagon arrêté sur le passage à niveau de la gare du Plant, il suffit aux blindés de le pousser pour s'ouvrir la route, les roues du wagon n'étant pas bloquées. Progressant plus loin, les chars parviennent devant la barricade inachevée du boulevard de la Gare qu'ils franchissent sans difficulté. La charrette épargnée est déplacée par les fermiers, trop contents de récupérer leur matériel intact¹⁶.

Si les barrages mis en place par les résistants champinois s'avèrent impuissants à entraver durablement la circulation des troupes allemandes, ils démontrent cependant la détermination empreinte de naïveté de leurs maîtres d'oeuvre.

Les agents de liaison

Les agents de liaison, indispensables pour coordonner les actions de la résistance doivent prendre beaucoup de risques pour pouvoir transmettre les ordres du commandement. Le 25 août, Roger Desouche est chargé de porter un message au central téléphonique du boulevard Rabelais, à Saint-Maur. Sa mission accomplie - avec peine, personne ne voulant ouvrir la porte du central dans un premier temps -, Roger Desouche repart vers Champigny. Il parvient à franchir le pont du Petit-Parc sans encombre malgré la présence de l'ennemi sur les berges, mais il tombe nez à nez avec des Allemands casqués et armés de mitraillette à proximité du PC du colonel Bourgoïn. Ne cherchant pas son reste, il se réfugie dans une brasserie en face de l'usine Ovomaltine. Les soldats allemands se dirigent vers Joinville, sans doute pour participer aux combats qui se déroulent alors autour du pont. L'ennemi parti, Roger Desouche traverse l'avenue pour rendre compte. Il est félicité pour son action et on lui promet une décoration¹⁷.

Les agents de liaison n'ont pas tous la chance de Roger Desouche. Certains paient

de leur vie leur dévouement à la cause de la Résistance. Le 25 août, André Ohresser, chef de la 2^e section de la 1^{ère} compagnie du 1^{er} régiment zone Est, est tué au cours d'un combat à l'angle de la rue des Ormes et de la route de Villiers, alors qu'il effectue une mission de liaison. Le lieutenant Ohresser avait 48 ans¹⁸.

Les combattants, entre courage et imprudence

L'engagement de nombreux jeunes permet d'augmenter les effectifs de la Résistance. Mais l'enthousiasme dont font preuve les nouvelles recrues ne remplace pas l'expérience de la lutte armée. Le non respect des règles élémentaires de sécurité et de prudence explique une part importante du nombre des victimes.

Le 25 août, Robert Birou est touché mortellement alors qu'il se tient sur le talus de la voie de chemin de fer, sur la ligne Paris-Belfort, à la hauteur de l'usine à gaz, près de la route de Villiers. Ce jeune Campinois de 18 ans était immatriculé au 1^{er} régiment des FFI, zone Est, 1^{ère} compagnie, 2^e section¹⁹. Roland Martin, âgé également de 18 ans, recruté au sein de la 3^e compagnie du 1^{er} régiment de FFI zone Est, doit ramener un prisonnier allemand de Joinville vers Champigny. Sans doute plus aguerri, le soldat allemand parvient à tromper la vigilance de son gardien et à l'abattre d'une balle. Aline Lebel, sa mère, chez qui il réside, déclare le décès de son fils le 28 août²⁰.

La nécessité de ne laisser aucun répit à l'ennemi et la volonté d'en terminer au plus vite amènent les résistants plus expérimentés à se lancer à leur tour dans des actions dangereuses. L'euphorie générale explique l'engagement de personnes raisonnables et réfléchies dans des opérations qui ne l'étaient certainement pas. Remontant la rue du Cimetière, Fernand Perotto et un camarade, membre des FTP, aperçoivent deux Allemands à pied et les suivent. Parvenus au niveau de la nationale 4, les deux soldats sont pris sous le feu des résistants en position sur la barricade du pont de chemin de fer. L'un s'enfuit vers Joinville, l'autre se réfugie dans la cave des établissements Copitet. Prévenu par le propriétaire, Fernand Perotto descend dans les sous-sols et découvre l'Allemand prêt à utiliser sa grenade à manche. Equipé de son seul petit pistolet, le FTP réussit à impressionner son adversaire qui se rend. Fernand Perotto et son prisonnier ressortent de la cave: l'Allemand et son matériel sont confiés aux résistants de l'usine Ovomaltine tandis que le FTP repart en direction de la mairie²¹.

Si les résistants sont amenés à prendre de grands risques, plus ou moins calculés, pour accélérer la libération, l'inconscience de quelques individus manque de faire de nombreuses victimes. Dans le quartier de la gare du Plant, un Français armé d'un revolver tire sur un Allemand dans le but de pouvoir s'emparer de sa mitraillette. Le soldat s'écroule mais se relève bientôt et ouvre le feu sur son agresseur. Le Français parvient à s'échapper et prend la précaution de récupérer son vélo, la plaque d'immatriculation pouvant permettre son identification. Le soldat

blessé ayant trouvé refuge dans le marché couvert qui sert de dépôt à la Wehrmacht, quelques Allemands en ressortent peu après et déchargent leurs armes au hasard. Les vitres du café de la gare du Plant volent en éclat. Les consommateurs plongent sous les tables pour se protéger. Quand les tirs cessent, les banquettes sont perforées de toute part. Près de la mairie, le fils du grainetier, de sa propre initiative, vide tout un chargeur sur les Allemands qui remontent en direction du fort, depuis le premier étage de son domicile. L'incident crée la confusion dans le quartier²².

La multiplication des accrochages autour de la mairie gêne les activités de la Résistance. Quand Roger Poirier rejoint le PC de son groupe situé dans une maison route de Provins, il est étonné par le calme qui règne sur place. Il constate que le bâtiment est vide et en comprend la raison quand il découvre un grand nombre d'Allemands planqués le long du mur de la propriété. Les coups de feu tirés un peu plus tôt ont incité les soldats de la Wehrmacht à se mettre à l'abri et les résistants à s'éloigner de ce voisinage encombrant²³.

Le 26 août, les combats se déplacent de Champigny vers Coeuilly. Au petit matin, Jean Delubac est aperçu par un groupe de FTP. Informés que Jean doit porter un message jusqu'au centre de Champigny, les FTP décident de le faire accompagner. Par prudence, le groupe de résistants évite la rue trop exposée pour préférer la zone couverte de taillis. Malheureusement, ils sont aperçus par une patrouille de motocyclistes allemands qui ouvre le feu sur eux. Jean Delubac est atteint au ventre, ses compagnons sont également touchés. Les victimes sont transportées à l'usine Poussin transformée en poste de secours. Les familles seront prévenues de leur décès vers midi²⁴.

Les combats autour du fort de Champigny font quelques victimes. Jean Bos est tué alors qu'il tente de porter secours à un blessé. Son brassard muni d'une croix rouge, pourtant visible, ne lui sauve pas la vie. Atteint à l'artère fémorale, il meurt en quelques minutes, malgré l'intervention désespérée de sa mère, infirmière de profession. Jean Bos avait 23 ans²⁵.

Si les événements de la Libération sont meurtriers²⁶, ils ne concernent pas uniquement les combattants de la résistance, engagés des premiers jours ou de la dernière heure²⁷. La population toute entière vit au rythme des accrochages. Le moment est incertain et les comportements sont parfois surprenants.

UNE ÉTRANGE AMBIANCE

L'attitude des Campinois lors des journées de la Libération révèle la confusion qui règne alors, mais également l'immense espoir qui s'empare des esprits et qui permet souvent de surmonter la peur.



Passage de troupes américaines, à Champigny, fin août 1944. Vue prise par un photographe anonyme, à l'angle de la route de Villiers (actuelle avenue du Général de Gaulle) et de la rue des Ormes (actuelle rue du lieutenant Ohresser), en direction de la Fourchette.

Les responsables de la défense passive ont donné comme consigne de rester chez soi et d'attendre prudemment la fin des combats. La plupart des Campinois respectent ces recommandations de bon sens. Au travers de persiennes entrouvertes, le jeune Jean Hézard observe un char allemand arrêté boulevard de Nogent. Il voit distinctement un des soldats tenter de localiser la panne tandis qu'un autre monte la garde, arme au poing. La réparation effectuée, le char repart, sans incident²⁸.

Malgré le danger, de nombreux Campinois sortent dans les rues, autant par curiosité que par nécessité. Certains participent à la construction des barricades. Une jeune Campinoise de 18 ans fait comme tout le monde, prend quelques pavés et les entasse²⁹. Parmi les manieurs de pierres, se trouvent de nombreux gamins, tout contents de pouvoir faire comme les grandes personnes, ce qui suscite quelques rappels à la prudence de la part d'adultes bienveillants³⁰. D'autres Campinois s'aventurent dans les rues car ils doivent bien aller au ravitaillement. Quand la petite Louissette aperçoit ce qu'elle suppose être un char allemand alors qu'elle va chercher du pain, sa décision est immédiate: "je n'ai pas été plus loin et je suis revenue sur mes pas"³¹. Pourtant, il faut parfois passer quand même. Rentrant de son travail, Madame Jullion informe sa famille que les Allemands tirent sur tout ce qui bouge dans le quartier de la mairie depuis une maison qu'ils occupent au carrefour de la rue du Monument et de l'avenue de Provins³².

La curiosité ou tout simplement le désir d'avoir des nouvelles de personnes avec lesquelles on a perdu le contact, poussent les Campinois dans la rue. Le 25 août, la fille de Madame Jullion et sa marraine tentent de rejoindre le viaduc de Nogent qui a sauté la nuit précédente. Un oncle réside non loin et elles ignorent quel est son sort. Malgré les coups de feu qui claquent un peu partout, elles parviennent jusqu'à la route de Villiers, mais doivent cesser là leur progression: le danger est trop grand³³.

Les Campinois qui circulent dans les rues savent qu'ils prennent des risques. S'ils l'oublient par négligence, par bravade ou par accoutumance, les interventions de l'ennemi ne manquent pas de le leur rappeler. Un jeune Campinois, rentrant chez lui, rue des Frères Petit, après une partie de cartes chez un ami, est arrêté par des Allemands et collé contre le mur d'un des maraîchers de l'avenue Pétain. Sa mère s'inquiétant de son absence part à sa recherche. Découvrant son fils en mauvaise posture, elle se met à hurler pensant que les Allemands vont le tuer. Pourtant, ces derniers abandonnent leur prisonnier aux bras de sa mère sans rien lui faire³⁴. Le 25 août, un autre Campinois qui regagne son domicile est grièvement blessé au bas-ventre lors des échanges de tirs qui se produisent autour du pont du Petit-Parc. Il doit attendre près de deux heures sur le talus du quai de Beaubourg avant d'être finalement évacué sur Créteil³⁵. Le même jour, Eugène Brun est abattu sous le pont de chemin de fer de la nationale 4 alors qu'il est venu chercher sa fille qui travaille dans une pharmacie toute proche.

Au même endroit, un épisode amusant manque de tourner au drame. Jules Teste, dit Julot, apercevant des soldats s'élançant vers eux en criant "Américains". Mais ce sont des Allemands. Heureusement, les hommes de la Wehrmacht interprètent les gestes et les paroles de Julot comme un avertissement et préfèrent se replier. Le matériel abandonné est récupéré par les résistants posté sur la barricade³⁶.

Dès que la Libération commence à devenir une réalité, les Campinois sortent des drapeaux confectionnés avec des matériaux de récupération. De nombreuses maisons sont pavoisées aux couleurs des Alliés. Mais ces drapeaux sont autant de signes d'un ralliement à la Résistance. Aussi, dès que les coups de feu se font plus intenses, la plupart des oriflammes quittent les bords des fenêtres et sont rentrés précipitamment³⁷.

Le 25 août, les Campinois savent que Paris est libéré. Ils ont entendu avec émotion les cloches de la capitale sonner à toute volée. Mais, pour le moment, Champigny reste sous la menace de l'ennemi, malgré l'intervention de la Résistance. Une interrogation demeure plus que jamais: quand les libérateurs vont-ils arriver?

L'ARRIVÉE DES AMÉRICAINS

Le 25 août, une unité américaine intervient pour dégager le pont de Joinville et soulager les FFI engagés dans des combats particulièrement durs. Informés du SOS lancé par le colonel Bourgoïn, un groupe de chars appartenant à la 7e division américaine franchit la Marne et est envoyé en renfort. Leur intervention, soutenue par les FFI, permet le rétablissement de la situation autour du PC du colonel Bourgoïn³⁸. L'action terminée, les blindés repartent en direction de Joinville.

Le 26 août, vers 10 heures 30, on signale à la Préfecture de Police de Paris que 600 Allemands occupent le fort de Champigny et tirent sur la population. On rapporte également le pillage des maisons dont les occupants ont été chassés³⁹.

André Mauny est chargé de faire une reconnaissance en direction du fort. Accompagné par deux jeunes Campinois - dont Georges Bourdais, âgé de 17 ans -, il s'engage sur l'avenue de Provins. Surpris par une patrouille allemande, le groupe cherche à trouver refuge dans un pavillon. Malheureusement, les habitants du lieu hésitent à ouvrir. La présentation de l'ordre de mission finit par les décider et les résistants peuvent enfin se mettre à couvert. Constatant la présence d'une terrasse, André Mauny décide de jeter un coup d'oeil au dehors. De son poste d'observation, il voit les Allemands creuser devant le fort. Il évalue leur nombre à 150 environ.

Voulant rendre compte, André Mauny laisse ses compagnons en faction et quitte le pavillon en longeant les murs. Informé de la situation, le capitaine de Rorthay lui demande de regagner le pavillon, d'attendre un peu et de se replier. Parvenu devant la mairie, André Mauny a la surprise de rencontrer ses deux camarades qui ont quitté leur poste sans l'attendre. En effet, une patrouille allemande, sans doute prévenue de la présence des Français, a remonté le chemin de la Mocane et est venue frapper à la porte du pavillon. Personne n'ouvrant, les Allemands n'insistent pas et les jeunes résistants en profitent pour s'éclipser. Ils redescendent jusqu'à la mairie et guettent André Mauny pour l'intercepter et l'empêcher de se jeter dans les bras de l'ennemi⁴⁰.

Les trois hommes se retrouvent bien seuls au carrefour de la mairie. Les autres personnes présentes ont préféré se mettre à l'abri dans les caves plutôt que rester à découvert et s'exposer inutilement. En effet, des coups de feu ont été échangés dans ce secteur à plusieurs reprises ces derniers jours.

L'attente des résistants est interrompue par l'apparition tant attendue des Américains dans le centre de Champigny. Une unité a repassé la Marne, après la première avancée de la veille, franchi la barricade du pont de chemin de fer et pris position devant la mairie de Champigny.



Passage de troupes américaines, à Champigny, fin août 1944. Vue prise par un photographe anonyme, à l'angle de la route de Villiers (actuelle avenue du Général de Gaulle) et de la rue des Ormes (actuelle rue du lieutenant Ohresser), en direction de la Fourchette.

Jacques Lecourt, posté au bas de la rue Dupertuis, voit arriver les libérateurs. Il est environ 15 heures⁴¹. André Mauny avise un officier de la présence de troupes allemandes dans les environs du fort. L'Américain semble peu intéressé par les avertissements du Français⁴². Fernand Perotto a vu passer les Américains au pont de chemin de fer et les a suivis jusqu'à la mairie. Il observe les blindés qui s'engagent sur l'avenue de Provins puis stoppent à hauteur de la rue Martelet. Après être restés en position quelques temps, les engins reculent doucement vers la mairie⁴³.

Jacques Lecourt peut regarder à loisir les véhicules américains qui ont été garés à l'abri des rues perpendiculaires à la nationale 4: il découvre les jeeps et les camions chargés de matériels divers, en particulier des bobines de fil téléphonique⁴⁴.

Mais les libérateurs ne s'attardent pas dans le centre de Champigny et se replient bientôt en direction de Joinville. Ce retrait ne manque pas d'inquiéter les Campinois qui redoutent le retour des Allemands encore installés autour du fort⁴⁵

Le lendemain, les Américains reviennent en nombre, alors que les Allemands ont abandonné leurs positions sur le plateau pour se regrouper plus loin. Ce dimanche 27 août 1944, Champigny est vraiment libéré.

ERIC BROSSARD

(avec la collaboration de Denise Grassart, Jacques Lecourt, Pierre Ginguéné, Jacqueline Brossard)
Société d'Histoire de Champigny

NOTES

- 1 - Tém. Albert Ouzoulias, 1994
- 2 - Tém. Robert Deloche, dans *Champigny notre ville*, 1985.
- 3 - Doc. publié dans *Le Val-de-Marne sous l'occupation 40-44*, CDDP du Val-de-Marne, 1985.
- 4 - Reg. dél. mun., séance du 22 août 1944, A.M. de Champigny.
- 5 - Rapport du commandant Stefanini, communiqué par André Ouzoulias.
- 6 - Tém. Roger Poirier, 1995.
- 7 - Tém. Fernand Perotto, 1995.
- 8 - Compte rendu des actions menées du 1er au 31 août, publié dans *Le Val-de-Marne...*, op. cit.
- 9 - FFI/région de Paris/secteur Sud-Est, note générale, 27 août 1944, publié dans *Le Val-de-Marne...*, op. cit.
- 10 - Tém. André Mauny, 1995.
- 11 - Cité par R. Bourderon, dans *Histoire du Val-de-Marne, Messidor*, 1987, p. 287.
- 12 - Tém. Roger Poirier, 1995.
- 13 - Cité dans Edith Thomas, *La Libération de Paris, Mellottée*, 1945.
- 14 - Tém. Roger Poirier, 1995.
- 15 - Tém. Fernand Perotto, 1995.
- 16 - Tém. Roger Poirier, 1995.
- 17 - Tém. Roger Desouche, 1994
- 18 - Reg. d'état-civil, 28 août 1944, A.M. de Champigny.
- 19 - Idem.
- 20 - Idem. Cet épisode nous a été présenté sous diverses versions, l'une indiquant que Roland Martin aurait voulu arrêter un soldat allemand et que ce dernier l'aurait tué.
- 21 - Tém. Fernand Perotto, 1995.
- 22 - Tém. Roger Poirier, 1995.
- 23 - Idem.
- 24 - Tém. Jacques Delubac, 1995.

- 25 - Tém. Henriette Girand, 1994.
- 26 - Toutes les victimes n'ont pas été citées volontairement. La poursuite de notre enquête nous permettra de recueillir plus de détails sur des épisodes pour lesquels les informations obtenues manquent encore de fiabilité.
- 27 - Parmi ces derniers, beaucoup ont su faire preuve d'un réel courage et quelques-uns l'ont payé de leur vie.
- 28 - Tém. Jean Hézard, 1994.
- 29 - Tém. Colette Bamps, 1994.
- 30 - Tém. Roger Poirier, 1995.
- 31 - Tém. Denise Grassart, 1994.
- 32 - Idem.
- 33 - Idem.
- 34 - Tém. Raymonde Mayeux, 1994.
- 35 - Rapport du commandant Stefanini, op. cit. La victime survivra à ses blessures.
- 36 - Tém. Jean-Jacques Rousset, 1994.
- 37 - Tém. Denise Grassart et Jean Hézard, 1994.
- 38 - Compte-rendu des opérations du 1er au 31 août 1944, cité dans *Le Val de Marne...*, op. cit.
- 39 - Voir *La Libération de Paris. Récits de combattants et de témoins*, Payot, 1945.
- 40 - Tém. André Mauny, 1995.
- 41 - Tém. Jacques Lecourt, 1995.
- 42 - Tém. André Mauny, 1995.
- 43 - Tém. Fernand Perotto, 1995.
- 44 - Tém. Jacques Lecourt, 1995.
- 45 - Savent-ils qu'à Villiers une anticipation de la Libération a entraîné la capture par les Allemands de plusieurs dizaines de personnes ?

IL Y A 40 ANS, AU PLESSIS-TRÉVISE C'ETAIT AUSSI L'INSURRECTION DE BONTÉ ET DE MISÉRICORDE

1954, UN MOUVEMENT NATIONAL

Qui garde encore présent à la mémoire le redoutable hiver 1954 ? C'était il y a 40 ans. Un film récent retrace cet épisode où le pays, qui est juste en train de se relever des dommages de la guerre, doit faire face à une épreuve supplémentaire. Il gèle à pierre fendre depuis plusieurs semaines, la Seine charrie des glaçons et est prise entièrement par endroits. Période difficile s'il en est pour les sans-logis et cette année là plus que toute autre. L'hiver tue. Un bébé et une vieille femme sont morts de froid dans la rue. Pourtant, une voix s'élève soudain dans les postes de T.S.F. comme on disait alors :

“ Mes amis, au secours, lance un prêtre sur les ondes. Chaque nuit, ils sont plus de 2000 recroquevillés sous le gel, dans la rue, sans toit, sans pain. Grâce à vous, aucun homme, aucun gosse ne couchera ce soir sur l'asphalte ou sur les quais de Paris ”

L'abbé Pierre venait de déclencher l'insurrection de bonté et de miséricorde. L'élan de solidarité nationale qui suivra étonne encore. Le même jour quatre stations de métro sont ouvertes aux sans-logis. Les jours qui suivent voient la création de “Centres fraternels de dépannage” un peu partout en France. Des postes de police sont transformés en centre d'accueil. 85 restaurants sociaux servent à manger gratuitement aux plus démunis.

Cependant, l'abbé Pierre ne perd pas de temps. Dès le 5 février, quatre jours après l'appel, il convoque des entrepreneurs, les supplie de commencer immédiatement la construction de petites maisons d'urgence sur le terrain de la villa Sans-Gêne situé avenue Lefebvre, sur la commune de Plessis-Tréville. Sur le terrain acheté à crédit en décembre, les compagnons de la communauté de Pontault-Combault s'activent et ont déjà commencé le défrichage. Surpris et inquiets, les entrepreneurs convoqués



interrogent : “Comment serons-nous payés ? Il faudra au moins deux à trois mois au Crédit foncier pour étudier les dossiers et nous verser une avance. Or, nous ne pourrions pas travailler pendant tout ce temps sans recevoir des acomptes !”. Le père sourit : “Rassurez-vous. Les chiffonniers feront l'avance au Crédit foncier qui remboursera quand

il le pourra". Le chantier démarra. 70 jours plus tard. 48 petites maisons étaient terminées, 48 familles étaient logées.

Puis, un centre d'hébergement de 250 logements est aussi rapidement construit. Il prendra le nom de "Cité de la Joie" et sera inauguré en novembre, en présence du ministre de la France d'Outre-Mer, Robert Buron, le ministre du Logement et de la Reconstruction Lemaire retenu s'est fait représenter, Gaston Palewski député de Seine-et-Oise, Boutonat, sénateur, président du conseil général, Genévrier, préfet de



Inauguration "Cité de la joie" Plessis-Tréville. Novembre 1954

Seine-et-Oise et du maire du Plessis-Tréville, Pierre Boyer. Encore souffrant, l'abbé Pierre a été obligé de parler au micro de l'intérieur de sa voiture qui devait le ramener dans la clinique où il subit actuellement un traitement. Il annonce une seconde tranche de 250 autres logements. En onze mois ce sont 500 logements qui sont donc achevés. Au départ, il ne s'agit que de pauvres baraques, construites à la hâte, pour parer au plus pressé. Au fil du temps, des constructions en dur vont petit à petit se substituer aux abris de fortune et permettre aux familles de s'installer d'une manière moins précaire.

Les chiffonniers travaillent quant à eux à proximité sur la gadoue de la plaine des Bordes, commune de Champigny-sur-Marne et Chennevières-sur-Marne. A l'écart de tout, un champ d'épandage de deux cents hectares recueille la quasi totalité de ce que la banlieue naissante rejette de scories et d'ordures. Elles fermentent à perte de vue, brûlantes et puantes. La plaine est glacée en hiver, l'été c'est pire encore. La chaleur augmente la pestilence, les rats courent partout, les nuées de moustiques assaillent en permanence les crocheteurs. Pour vingt francs par mois et les cigarettes, ces biffins fondent leur fierté retrouvée sur les déchets de la société. Cet argent, si chèrement arraché procure pourtant quelques bénéfiques qui vont à la construction des cités d'urgence.

C'est également au Plessis-Tréville que les femmes célibataires peuvent trouver un lieu d'accueil et demeurer dans la communauté. Elles vivent de la solidarité des autres communautés qui leur confient des travaux de ravaudage et de remise en état des vêtements collectés. Comme souvent, elles ont des enfants en bas âge et cette occupation leur permet à la fois de retrouver une dignité par le travail et de s'occu-

per de leurs enfants comme il convient à toute mère de famille. La communauté du Plessis-Trévisé est la première communauté de femmes. Il est difficile d'imaginer les difficultés que ces femmes ont rencontrées pour s'adapter au travail dans la communauté. La plupart d'entre elles n'avaient jamais travaillé avant d'arriver ici. Elles ont presque toutes des problèmes de couple. Du divorce mal vécu et qui fait dégringoler



Vue aérienne "Cité de la joie". Novembre 1954

dans la détresse la plus noire jusqu'aux violences insupportables d'un conjoint alcoolique. Grâce à la communauté de Plessis-Trévisé, elles peuvent retrouver une sorte de famille qui ne les juge pas et les aide à reprendre confiance en elles.

UNE COMMUNE PEU PRÉPARÉE

La commune du Plessis-Trévisé d'alors est à peine forte de 1300 habitants. Elle voit alors sa population plus que doubler en moins d'un an et les effectifs scolaires grossir brutalement de plus de mille enfants. Il faut alors faire face à un véritable choc démographique et tout prévoir sinon tout repenser. Ainsi que le dit le maire dans son allocution le jour de l'inauguration : le travail a été conduit rondement et nous avons la preuve aujourd'hui qu'il fallait seulement un peu de courage pour qu'une telle réalisation soit menée à bien. [...] mais nous constatons que, dans un temps très court, nous ne pourrions plus assurer l'indispensable de la vie collective. Quand je dis l'indispensable, je pense à l'instruction des enfants : il faut des classes, nous ne pouvons pas laisser les enfants dans la rue. Les transports doivent s'intensifier, mais nous avons des routes défoncées par les passages incessants des camions de chantier qui ont entrepris la construction. La direction de la R.A.T.P. ne pourra, en conséquence, assurer, bien longtemps, un service sur des voies se trouvant dans un tel état. Le contrôle sanitaire pose déjà des problèmes aigus pour 50 logements, qu'en sera-t-il bientôt ? Nous ne pourrions pas faire admettre les enfants malades dans les hôpitaux de rattachement [...]. Les distributions d'eau, de gaz et d'électricité sont insuffisantes. Il n'existe pas de réseau d'égouts et il faut pourtant y penser si nous voulons éviter le pire dans un pays où de nombreuses administrés consomment encore l'eau de leur puits. L'enlèvement des ordures ménagères, pour la cité, va poser un problème angoissant dans les jours à venir. Volontairement j'en passe car ceci deviendrait un rapport par trop désagréable. Et pourtant ...

Malgré tous les problèmes qui s'accumulent, la commune fait face et les choses rentrent petit à petit dans l'ordre. Malgré son maigre budget, le conseil municipal vote à l'unanimité la garantie communale au profit de la société d'H.L.M. Emmaüs pour les 48 premiers logements et demande au département de prendre en charge la garantie des 250 autres. L'école, que l'on appelait il n'y a pas si longtemps du Monument, est alors construite, la place Gambetta et les alentours aménagés, quelques commerces s'installent. Le démarrage est cahotique, d'autant plus que la Cité de la Joie est censée constituer un accueil d'urgence et relativement provisoire. Pourtant, même rudimentaires, ces logements sont, cet hiver là, de loin préférables à la rue ou à la bouche de métro.

La cité théoriquement construite pour cinq ans est toujours debout en 1967. Les réparations qui auraient dû être faites ne l'ont pas été, elle a alors 12 ans. La situation y est toujours difficile surtout dans "les Epis" qui sont des sortes de baraquements recouverts de tôle dont la construction précaire n'était pas destinée à subir les épreuves du temps. Leur démolition est pourtant prévue mais pas avant deux ans. C'est dans ces "maisonnettes" dont les pièces ont tout juste trois mètres de long et à peine deux de large que s'entassent des familles de cinq ou six personnes, voire davantage. Des choses ont pourtant été faites, un dispensaire reconnu par la société Emmaüs a été construit, on y assure la protection maternelle et infantile ; une assistante familiale y tient une permanence. On y donne également des cours de coupe, de cuisine et d'hygiène. Deux aides familiales travaillent également à la Cité dans le cadre d'une association. Un groupe amical de variétés et de music-hall organise bals, spectacles de variétés et la fête d'automne. Les familles ont en moyenne cinq à six enfants et le problème des jeunes se pose.

Progressivement pourtant, l'intégration de la nouvelle population s'opère et depuis la société d'H.L.M. a rénové l'ensemble vers les années 1973 et la Cité d'il y a quarante ans offre aujourd'hui un ensemble de logements conforme aux normes actuelles. Quant aux "chiffonniers", ils exercent toujours leur activité, et organisent régulièrement des ventes qui attirent de plus en plus de chineurs, professionnels ou d'occasion. Les premières heures tumultueuses de la Cité de la Joie ne sont plus désormais qu'un souvenir et la commune de Plessis-Tréville peut se glorifier d'avoir contribué à la seule guerre qui vaille la peine d'être déclenchée, la guerre contre la misère et la pauvreté.

Elle a participé et participe encore, comme bien d'autres : Neuilly-sur-Marne, Neuilly-Plaisance, Bougival, Le Mans, Esteville, La Roche-sur-Yon, et bien d'autres encore, à faire en sorte que celui qui frappe à cette porte ne frappe pas à la porte de l'asile, qu'il soit un homme debout et qui travaille, qui gagne son pain en communauté et qui soit au service de ceux qui sont encore plus malheureux que lui.

“Entre, justement on avait besoin de toi, car le travail ne manque pas”

Que ce siècle qui se termine entende encore longtemps ce message.

GÉRARD HUET - ELIANE CANDA

Société historique du Plessis-Trévisé.

SOURCES

Pierre Lunel, Abbé Pierre, *Mes images de bonheur, de misère et d'amour*, Editions Fixot 1994.

Abel Traifi, *L'abbé Pierre et les chemins d'Emmaüs*, Editions de Magrie 1994.

Paul Grimal et Gérard Huet, *Marie Baudile et Henri, mille ans d'histoire religieuse nocéenne*, Editons FOC 1993.

Paul Grimal et Gérard Huet, Neuilly-Plaisance, *Neuilly j'étais, Plaisance je suis*, Association pour le centenaire de Neuilly-Plaisance 1991.

Pierre Lunel, *L'abbé Pierre, l'insurgé de Dieu*, Editions N°1 Stock 1989.

Eliane Canda, Gérard Huet et André Canda, *Le Plessis-Trévisé, deux mille ans d'histoire*, Edition de la société historique du Plessis-Trévisé 1989.

Paul Doumer, *Emmaüs : Neuilly-Plaisance, 1949 - 1969* (dactylographié) 1970.

Lucie Coutaz, *40 ans avec l'abbé Pierre*, Editions Le Centurion.

Archives de la société historique du Plessis-Trévisé.



EMMAÜS, UNE COMMUNAUTÉ EN MOUVEMENT

Alors qu'il est appelé auprès d'un ancien bagnard qui a tenté de se suicider, l'abbé Pierre lui dit :

“ Tu es dans le besoin et je n'ai rien à te donner. Mais puisque tu veux mourir, tu n'as plus rien à perdre, alors c'est moi qui demande ton aide pour aider les autres”
Emmaüs venait de naître. Cela se passait en 1949, à Neuilly-Plaisance, siège historique des communautés.

Ce sont elles qui fondent le socle du mouvement et qui poursuivent un seul et même objectif : Agir pour que chaque homme, chaque société, chaque nation puisse vivre, s'affirmer et s'accomplir dans l'échange et le partage, dans une égale dignité.

L'action des communautés s'ordonne essentiellement autour du travail. Il s'agit d'un travail à la portée de tous, fait de récupérations et de remise en état des objets récoltés. Il constitue la principale ressource financière des communautés.

Au fil du temps, le projet initial s'est enrichi et se consacre aujourd'hui au développement d'actions préventives dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'environnement et de l'habitat. Le mouvement essentiellement laïc, s'attaque aux causes structurelles de la misère, tant sur le plan social que politique et économique.

Parallèlement, les Amis d'Emmaüs rassemblent des personnes qui, non engagées dans une vie communautaire, n'en partagent pas moins l'idéal d'Emmaüs.

Emmaüs organise également des camps où des jeunes du monde entier sont invités à partager le travail des communautés pendant les vacances scolaires. Aujourd'hui, Emmaüs-France rassemble 103 communautés qui regroupent 4000 hommes et femmes vivant exclusivement de leur travail. Mais c'est aussi : 40 comités de bénévoles, Amis d'Emmaüs ; 25 associations SOS-Familles qui viennent au secours des familles endettées ; une association SOS-Boîtes de lait au service du Tiers Monde ; une société d'H.L.M. qui dispose de 10 000 logements ; une association qui gère un centre d'hébergement à Paris, le centre Emmaüs-Valmy, qui accueille les familles et les célibataires ; la fondation Abbé Pierre qui oeuvre pour le logement des défavorisés.

Emmaüs France est une des régions du Mouvement Emmaüs International présent dans 35 pays à travers 341 groupes adhérents ou associés.

ENCADRÉ 2

HENRI GROUËS, DIT L'ABBÉ PIERRE

En 1947, lorsqu'il s'installe avenue Paul Doumer à Neuilly-Plaisance, le prêtre a déjà un lourd passé. Dès 1942, dans la zone sud qui vient d'être occupée par les Allemands, il a ouvert aux Juifs qui sont traqués et recherchés, les portes de son presbytère de Grenoble. Il leur procure de faux papiers et, en montagnard qu'il est, les aide à passer en Suisse. Il agira de même pour Jacques de Gaulle, le jeune frère du général, qui est sur le point d'être arrêté par la Gestapo. C'est encore lui qui organise le maquis en Chartreuse et dans le Vercors. Recherché par la police allemande, il se réfugiera à Lyon, puis à Paris, en Espagne enfin d'où il rejoindra de Gaulle à Alger. De retour en France après la Libération, il siègera au Palais Bourbon comme député de Meurthe-et-Moselle de 1945 à 1951 dans la mouvance du mouvement MRP (Mouvement Républicain Populaire). Il fonde le mouvement Emmaüs en 1949 et poursuit encore à l'heure actuelle sa lutte incessante pour loger les sans-abris. Les sans-logis d'hier sont devenus les S.D.F. d'aujourd'hui. La campagne qu'il conduit en ce moment, prouve que son combat, toujours hélas d'actualité, continue, même s'il lui arrive de prendre un peu de repos dans la maison de retraite de Saint-Wandrille dans l'Eure où il réside depuis quelques années. Il a fêté ses 80 ans en 1992, à Neuilly-Plaisance.

ENCADRÉ 3

EMMAÛS, EN JORDANIE.

Jésus vient d'être crucifié. Les apôtres se cachent de peur d'être pris. Deux d'entre eux fuient et commencent à douter des paroles du Christ. Ils sont déçus car ils avaient cru que le Messie rétablirait le royaume terrestre d'Israël. Au cours d'une halte dans un bourg nommé Emmaüs en Jordanie, ils sont bientôt rejoints par un voyageur. "Pourquoi êtes-vous si tristes ?". La conversation s'engage. Devant leur désespoir, le voyageur leur rappelle la loi d'Amour que Jésus a donnée en échange de son sacrifice. Mais c'est peine perdue, les pèlerins désespèrent encore. Au moment du repas pourtant, c'est le voyageur qui rompt le pain. Jésus est maintenant devant eux, vivant, il est revenu donner l'espoir à ceux qui l'avaient perdu... comme à tous ceux qui viendront dans la suite des années, à Emmaüs, de Neuilly-Plaisance et de partout à travers le monde, là où ils retrouvent une raison de vivre.

BIBLIOGRAPHIE VAL-DE-MARNAISE

OUVRAGES GÉNÉRAUX

- *Atlas du Val-de-Marne*. Créteil 1993
- Houdaille (Jacques);. - *La banlieue Sud-Est de Paris au XIIIe et XIXe siècles dans Population*, 1993, pp. 190-196
- *Les Iles de la Marne dans le département du Val-de-Marne*, inventaires et propositions. Créteil 1994.
- Moriceau (Jean-Marc). - *Les fermiers de l'Ile-de-France, l'ascension d'un patronat agricole (XVe - XVIIIe siècle)*. Paris, Fayard, 1994.
- Nafilyan (Alain). - *Répertoire numérique du fonds Raspail*, Créteil, 1994
- Rousseau (Jean). - *La poste aux chevaux dans la région Est de Paris*, le Mée, éd. Amatteis, 1994.

TRAVAUX MONOGRAPHIQUES

Alfortville

- *Alfortvillais d'après le Maitron*. Alfortville, groupe de liaison, comité d'histoire d'Alfortville 1994.

Cachan

- *Cachan mon village*, cercle de cartophilie et d'histoire locale du club Léo Lagrange de Cachan. 1994

Fresnes

- Wasserman (Françoise), Spire (Juliette), Israël (Henri), *Fresnes dans la tourmente*, Fresnes. 1995

Ivry-sur-Seine

- *Les noms qui chantent la Liberté*. Ivry, collectif ivryen pour la commémoration du 50è anniversaire de la Libération, 1994

L'Hay-les-Roses

- *Mémoire de roses: la roseraie de Jules Gravereaux: 1894-1916*. Créteil, 1994

Le Perreux-sur-Marne

- Holvas (Jean-François). *La Libération du Perreux-sur-Marne (19-27 août 1944)*, Le Perreux 1994.

La Queue-en-Brie

- Louveau (Philippe). *L'église Saint-Nicolas de la Queue-en-Brie*, 1994.
- Roblin (Jean). *Nouvelle chronique caudacienne: histoire et petite histoire de la Queue-en-Brie*

Saint-Maurice

- Bernard (Anne-Marie) Houdaille (Jacques). - *Les internés de Charenton: 1800-1854 dans Population*, 1994, t. 2

Saint-Mandé

- Laloum (Jean). *La maison d'enfants de Saint-Mandé: centre U.G.I.F. n° 65 - 1943-1944*, Vincennes 1994.

Saint-Maur-des-Fossés

- *Les orphelins de la Varenne: 1941-1944*. Saint-Maur. Le Vieux Saint Maur, 1995

Sucy-en-Brie

- Jacques (Robert). *Le Fort de Sucy-en-Brie: 1879-1881: Connaissance de Sucy*, Sucy 1994.

Villeneuve-Saint-Georges

- Castel (Jean-Marie). *Villeneuve-Saint-Georges de 1840 à nos jours: l'évolution sociale, la vie quotidienne*. - Montgeron, Desbouis-Gresil, 1994.

Vitry-sur-Seine

- *De l'occupation à la Libération: témoignages et documents: Vitry-sur-Seine 50è anniversaire de la Libération*. Vitry-sur-Seine. 1994

PÉRIODIQUES

Créteil

"Le petit massueux"

n° 45, 1994

- *Gloire à l'horloge et à son chirurgien*, pp. 7-9

- Jurgens (Madeleine). *L'étoile et le puits*, pp. 10-16

n°46, 1994

- Jurgens (Madeleine). *Anniversaire: il y a 50 ans, il y a 100 ans, il y a 150 ans* pp. 7-8

n° 47, 1994

- Largier (P.J.). *Un humble document de l'histoire religieuse de Créteil*, pp. 6-7

- *Au moulin vieux*, pp. 10-14

- Jurgens (Madeleine). *Un soir de septembre 1794 sur une route de Bretagne*.

n° 48, 1994/1995

- Jurgens (Madeleine). "Blidah", 1848 pp. 8-10

- Jurgens (Madeleine). *Les marais de la communauté et les 24 arpents*, pp. 11-12

- Jurgens (Madeleine). *Coups d'oeil sur la vie quotidienne en banlieue parisienne sous la Restauration*, pp. 13-19

n° 49, 1995

- *Un colombier du voisinage: celui de Charentonneau*, pp. 2-3

- Jurgens (Madeleine). *La "Fée" verte*, pp. 8-15

- Lemans (M.). *La rue Renard*, pp. 16-17

- *Cahiers du petit massueux*, n° 11 juin 1994

- Créteil au caprice des ans: Jurgens (M.). *Le double assassinat de la rue de la Fraternité*.

Maisons Alfort

“Bulletin de l'AMAH-Maisons-Alfort mille ans d'histoire - Association pour la sauvegarde du patrimoine, n° 4, octobre 1994

Maisons-Alfort: Les transports en commun, par terre rail et eau, 76 p.

Nogent-sur-Marne

“Bulletin de la Société historique et archéologique de Nogent, Le Perreux et Bry-sur-Marne” t. 4, n° 3, 1994

- Cayrol (Y.). *L'énigme de la tombe de Salm-Salm au cimetière de Nogent*, pp. 4-12
- Pelé (J.). *Une petite fille de Napoléon à Bry ?*, pp. 14-15
- Billotte (L.). *Août 1944*, pp. 16-28
- *Bry et l'enseignement jusqu'en 1875*, pp. 29-33

Vincennes

“Bulletin de liaison de l'équipe de recherche sur Vincennes et la banlieue Est”

n° 6, avril 1994

Chapelot (Jean). Le programme d'étude architecturale du Château, les relevés, quelques résultats: l'architecture, les marques lapidaires, l'étude des calcaires employés à la construction du château: méthodes et objectifs.

“Vincennes histoire. Revue de l'association cartophile, historique et archéologique de Vincennes”.

n° 10 1994/1

- Lesterpt (Jacques). *Charles Pathé*, pp. 1-9
- Troquet (Claude). *La maladrerie de Fontenay-sous-Bois du XIIIe au XVIIIe siècle*, pp. 10-57

n°11, 1994/2

- Troquet (Claude). *La basse-cour du château de Vincennes du XIIIe au XVIIIe siècle*, pp. 42-58
- Troquet (Claude). *Histoire administrative de l'actuel territoire de Vincennes*, pp. 42-58`
- Troquet (Claude). *Les lieux-dits du terriitoire de Vincennes*, pp. 59-61
- Troquet (Claude). *Les seigneuries du territoire de Vincennes*, pp. 62-64

Saint-Maur

Le Vieux Saint-Maur n° 65-66, 1993-1994

Saouter (Georges). *Promoteur à Paris, lotisseur à Saint-Maur: Mahieu (1800-1880) maire*, pp. 3-18

Derouault (Albert). *Souvenir des années vingt*, pp. 19-34

Gillon (Lucien). *En explorant les cartes et plans de Saint-Maur*, pp. 35-52

Vitry-sur-Seine

“Bulletin de la société historique de Vitry-sur-Seine”

n° 28, mars 1994

- Carville (André). *Le bureau de poste de Vitry port à l'anglais*, pp. 5-7
- table des matières de numéros précédents

n° 29, juin 1994

- *Histoire des ballons montés*, pp. 6-12

n° 30, septembre 1994

- *Souvenirs de vitriots 1939-1945*, pp. 3-27

n° 31, décembre 1994

- Carville (André). *ï*, pp. 9-28

n° 32, mars 1995

- Informations diverses.

TRAVAUX UNIVERSITAIRES

- Jean (Patrice). *Villeneuve-Saint-Georges 1847-1931. Conséquences de l'expansion ferroviaire sur une commune de la banlieue parisienne* sous la direction d'A. Boder, Paris XII, 1994.

- Pinol (Hélène). *Les modalités de l'évolution urbaine à Vitry-sur-Seine 1848-1925* mémoire de DEA, EHESS. 1995

- Zanzotto (Jean-Rodolphe). *Militaires et invalides à la Maison de Charenton: 1797-1813* sous la direction de D. Teysseire, D.E.A. Paris XII, 1993.

LISTE DES SOCIÉTÉS ADHÉRENTES

Alfortville	1 - Confluent	P	M. Henri Lesoin 25, rue de Choisy 94140 Alfortville 43 75 15 09
	2 - Comité d'Histoire d'Alfortville	D	M. Coutaras 1, allée Modigliani 94140 Alfortville 43 76 03 53
Arcueil	Commission Patrimoine Centre Culturel Eric Satie	V.P.	M. Robert Touchet 113, rue Marins Sidobre 94110 Arcueil 45 47 76 72

Champigny	Société Historique de Champigny sur Marne	P	M. Eric Brossard Rés. la Pommeraie Bt. 3 94350 Villiers s/ Marne 49 41 07 39
Charenton - Saint-Maurice	Société d'Histoire et d'Archéologie de Charenton-St-Maurice	P	Mlle J. Gudin 16, rue V. Hugo 94220 Charenton 48 93 10 90
Chevilly-Larue	Les Amis du Vieux Chevilly	P	M. Marc Delorme 40, avenue J. Brel 94550 Chevilly-Larue 46 87 89 40
Créteil	Les Amis de Créteil	P	Mme M. Jurgens 27, av. de la République 94000 Créteil 42 07 20 05
Ivry-sur-Seine	Association des Amis du Moulin de la Tour d'Ivry	P	M. Grevoul Mairie d'Ivry 94200 Ivry-sur-Seine 46 70 15 71
La Queue-en-Brie	Groupe Nature Caudacien	P	Guy Pesier 13, av. du Mal Mortier 94510 La Queue -en-Brie 45 76 71 63
L'Haÿ-les-Roses	Les Amis du Vieux L'Haÿ	P	M. J.G. Engerrand 2, rue du Gué 94240 L'Haÿ-les-Roses 46 64 71 27
Maisons-Alfort	Maisons-Alfort, Mille ans d'histoire	S.G.	M. Michel Lambert 13, rue du Mal Juin 94700 Maisons-Alfort 43 68 90 94
Mandres-les-Roses	Les Amis de Mandres- les-Roses	P	Mme Le Scanff 1, rue des Chartreux 91800 Boussy-St-Antoine 69 00 74 38

Marolles-en-Brie	Les Amis de Marolles	P	M. J. Quelard 4, rue Antoine Motheau 94400 Marolles-en-Brie 45 99 41 43
Nogent-sur-Marne	Société Historique et Archéologie de Nogent-sur-Marne et du Canton	P	Mme P. Cayrol 106, rue de la Paix 94170 Le Perreux 48 72 00 09
Le Plessis-Tréville	Société Historique du Plessis-Tréville	P	Mme Canda 14, allée des Mésanges 94420 Le Plessis-Tréville 45 76 52 07
Rungis	Société Historique et Archéologique de Rungis	P	M. P. Delepaut 33, bd J. Jaurès 94260 Fresnes 46 68 53 37
Saint-Maur-des-Fossés	Le Vieux Saint-Maur	P	M. Bernard Javault 38, av. Galilée 94100 Saint-Maur 42 83 50 16
Sucy-en-Brie	Société historique et archéologique de Sucy-en-Brie	P	M. Michel Balard 4, rue des Remparts 94370 Sucy-en-Brie 45 90 15 37
Villeneuve-le-Roi	Cercle d'Etudes savantes artistiques, archéologiques de Villeneuve-le-Roi et environs (CESAF)	P	M. P. Vincent 32, bis rue Camille Pelletan 94290 Villeneuve-le-Roi 45 97 46 77
Villeneuve-Saint-Georges	Société d'Histoire et d'archéologie de Villeneuve-St-Georges	P	M. Oblin 84, av. de Valenton 94190 Villeneuve-St-Georges 43 89 06 61
Villiers-sur-Marne	Société Historique de Villiers-sur-Marne et de la Brie Française	P	M. D. Poisson 11, rue A. Quirin 94350 Villiers-sur-Marne 49 30 21 91
Vincennes	Association Cartophile Historique et Archéologique de Vincennes	P	M. J. Lesterpt 52, bd de la Libération 94300 Vincennes 43 98 21 18

Vincennes	Equipe de la Recherche sur le Château de Vincennes		CICV - Bt X Avenue de Paris 94300 Vincennes 43 65 12 51
Vitry-sur-Seine	Société d'Histoire de Vitry	P	M. A. Carville 27, av. Lucien Français 94400 Vitry-sur-Seine 46 80 98 75
Val-de-Marne	Les Vieilles Maisons Françaises	D	Mme N. de Castet 2, rue de la Fontaine Santeny 94400 Villecresnes 43 86 06 12
Val-de-Marne	Association pour la sauvegarde du patri- moine archéologique du Val-de-Marne (ASPAV)	P	M. Alain Senée 18, rue Jean Moulin 91330 Yerres 69 48 68 78
Val-de-Marne	Cercle d'Etudes généalo- giques et démographi- ques du Val-de-Marne	P	M. Thouvenin 3, impasse de la Terrasse 94500 Champigny 48 80 63 93
Val-de-Marne - Essonne	Association du plateau de Longboyau	P	Mme Henin 107, avenue P.-V. Couturier 91550 Paray Vieille Poste 69 38 47 87

COMPOSITION DU BUREAU

Président	M. Michel Balard, Société historique et archéologique de Sucy-en-Brie.
Vice - Présidents	M. Bernard Javault, Le Vieux Saint-Maur. M. Alain Senée, A.S.P.A.V.
Secrétaire	M. Patrick Delepaut, Société historique et archéologique de Rungis.
Secrétaire - adjoint	Mme Madeleine Jurgens, Les Amis de Créteil.
Trésorier	M. Maurice Clément, A.S.P.A.V.
Membres assesseurs	Mme Nicole de Castet, Les Vieilles Maisons Françaises. M. Jean-Pierre Nicol, Les Amis de Mandres-les-Roses.

LE VAL-DE-MARNE LORS DU BLOCUS DE PARIS (Janvier 1649)

Au premier plan, les troupes royales commandées par le prince de Condé, coupent le ravitaillement de la capitale révoltée contre les mesures prises par Mazarin.

Tableau de Sauveur Leconte. Musée Condé, Chantilly.